



VILLE DE HOUILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2023

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schoelcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} GOUAR Saraa | par M. MAGA Sylvère |
| - M ^{me} RIBAUTE PICARD Delphine | par M. CHAMBERT Julien |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M. LECLERC Grégory |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. GOUT Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENT :

- M. PARIS Benoît

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M. SEKKAI Hadji** est désigné à l'**unanimité** par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire :

Je propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022. Est-ce que vous avez des observations sur ce procès-verbal ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

II- DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DCM 23/001 – FINANCES – Rapport d'orientation budgétaire pour 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Le Conseil Municipal se voit présenter chaque année un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Celui-ci doit faire l'objet d'un débat préalablement au vote du budget primitif et le Conseil prend acte du débat par une délibération spécifique.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'observer l'évolution du budget communal, tant en recettes et dépenses, qu'en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale pour l'exercice en cours.

Le ROB permet de mettre en perspective les éléments connus constituant l'environnement budgétaire et financier et les orientations du budget de la Commune pour l'exercice à venir.

Dans l'organisation de ce débat, il est proposé tout d'abord une description des principales données connues relatives à l'environnement budgétaire et financier prévisibles pour 2023 ainsi que l'impact de cet environnement extérieur sur les finances de la Commune, notamment à travers les dispositions de la loi de finances pour 2023. Il s'agira ensuite de passer en revue les orientations du budget de l'exercice 2023 en portant à votre connaissance les lignes directrices servant à sa construction. Le document qui vous a été envoyé pourra utilement servir de base à nos échanges.

Le projet du budget 2023 sera construit en tenant compte du niveau d'épargne fin 2022 et de la stratégie financière permettant de maintenir à un niveau élevé les investissements. Les principales évolutions tiennent compte à la fois de l'évolution des charges de personnel réglementaire mais aussi de l'augmentation prévisionnelle très forte des fluides de 1 670 000 €, somme répartie entre l'électricité, le gaz et l'eau. De plus, il doit intégrer la situation détériorée du patrimoine avec un patrimoine bâti dégradé et des retards d'investissements capacitaires dans les domaines scolaires, sportifs, culturels, petite enfance, ainsi qu'un état vétuste des outils de pilotage notamment informatique (matériels et logiciels).

Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été engagées au cours de ces derniers mois pour remédier à cette situation, notamment le lancement des travaux de la crèche Charles de Gaulle, l'étude relative à la réhabilitation de l'école Allende, la mise en œuvre du nouveau pôle éducatif, le lancement du relais petite enfance, le lancement de la maison Schœlcher, la refonte de la tarification du périscolaire, des travaux de voirie conséquents, la mise en place du RIFSEEP.

En conclusion, le budget 2023 sera prudent en fonctionnement afin de maintenir intact notre capacité à réaliser nos projets d'investissement. Il a été pensé et écrit avec la volonté de ne pas augmenter les impôts conformément à l'engagement pris devant les Ovillois. Concernant l'endettement, Houilles

reste une commune faiblement endettée. Elle s'est désendettée au cours de ces dernières années (moins 30,8 % par rapport à 2019). Ainsi sa dette par habitant n'est que de 219 € contre 245 € fin 2021, soit cinq fois moins que la moyenne pour les Communes de la même strate démographique en Île-de-France qui est de 1 000 € par habitant.

Les principales opérations nouvelles prévues sont l'école Allende et la démolition de Saint-Hilaire ainsi que la poursuite de la maison de santé, du pôle éducatif, de la maison Schœlcher et le lancement du parc Charles de Gaulle, de la place Michelet, du square Brassens et de l'église Saint-Nicolas.

Ainsi, le projet de budget 2023 s'est construit autour de critères fondamentaux : ne pas recourir à l'usage de la pression fiscale sur les Ovillois ; conserver la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et mettre en place une politique d'investissement en mobilisant notamment au maximum des financements complémentaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Merci Monsieur BATTISTINI pour cette présentation.

Par où commencer ? Le taux d'épargne brute de notre Commune s'est effondré cette année même si effectivement, comme vous le soulignez dans le document, on devrait toucher de la CAF et de je ne sais plus quel organisme près de deux millions d'euros, il est quand même resté sous la barre des 12 % qui est le seuil au-delà duquel nous gardons notre capacité d'autofinancement pour les investissements. Ce taux d'épargne, il est important : c'est l'indicateur de bonne santé financière d'une Commune. Alors, vous allez me dire que ce n'est pas la première fois qu'il descend sous les 12 %, mais la dernière fois qu'il est descendu sous les 12 %, c'était en 2020 et à année exceptionnelle, chiffre exceptionnel et vous le savez comme nous, il faut mettre cette année entre parenthèses.

Vous nous annoncez dans ce document que la Commune retrouvera ses capacités d'autofinancement seulement en 2025 si tout va bien – je cite le document – et si effectivement le coût des énergies revient à un niveau normal, ce qui devrait d'après les chiffres du gouvernement, arriver dans l'année. Ma question, elle est toute simple – et on ne peut être que pessimiste sur l'avenir des finances de la Ville, en tout cas pour l'instant –, c'est : allez-vous pouvoir garder des capacités d'investissement suffisantes sur une Commune qui en a besoin ? Vous nous avez rassurés en commission puisque vous allez utiliser un certain nombre de techniques mais je crois qu'il est important ce soir, pour les Ovillois qui nous écoutent, de rappeler que c'est important de garder un taux d'épargne suffisant.

Ensuite, vous parlez dans votre présentation d'un patrimoine dégradé. Je vous rappelle que vous êtes aux manettes depuis trois ans maintenant et que vous n'avez pas mis plus d'argent que nous sur l'entretien du patrimoine puisque tous les ans, vous mettez la même somme de deux millions d'euros, que ce soit en 2020, en 2021, en 2022 et après on n'a pas effectivement le budget 2023 mais on l'attend avec impatience. Donc, il faut arrêter tout le temps de revenir sur le passé. Maintenant, vous êtes aux manettes depuis trois ans, allons de l'avant et avançons.

J'ai d'autres remarques, juste le temps que je tourne les pages. Vous annoncez, page 13, une baisse des recettes de stationnement et je voulais savoir si... Parce que vous annoncez avoir pris un certain nombre de mesures sur les recettes de stationnement, et je voulais savoir si vous aviez recruté quelqu'un pour remplacer la personne qui est partie, d'après ce que je sais, et donc du coup ce qui pourrait expliquer cette chute des recettes de fonctionnement, de stationnement pardon.

Sur le RIFSEEP : en septembre 2022, Monsieur CHAMBERT nous avez annoncé en Conseil Municipal la somme de 350 000 €, me reprenant puisqu'en commission, vous nous aviez dit une somme entre 300 000 et 500 000 € et en Conseil Municipal, vous m'avez repris en disant qu'il s'agissait d'un chiffre très précis et que c'était 350 000 €. C'est page 62 du PV du 28 septembre 2022.

On constate, page 16 de votre document, qu'en fait on sera plus proche de 500 000 que de 350 000 €. On vous avait alerté sur la faiblesse – pour nous, en tout cas, Monsieur CADIOU l'avait fait – du montant que vous mettiez. On peut penser qu'on a un problème de confiance. Quand on vote des réformes comme le RIFSEEP et qu'on n'a pas les bons chiffres lorsqu'on les vote, c'est un petit peu embêtant.

Ensuite, sur la page 18, vous nous avez donné une gestion pluriannuelle des investissements. On peut trouver dommage qu'un plan pluriannuel d'investissement s'arrête en 2023. On vous a fait la remarque en commission. Madame BELALA a pris le temps de vous envoyer les éléments juridiques qui attestent effectivement que c'est une projection sur l'avenir et donc qu'elle ne doit pas s'arrêter en 2023. Et, on devait avoir ce soir un document modifié. On ne l'a pas eu ni dans le document du Conseil ni ce soir à ma connaissance, donc auriez-vous l'amabilité de nous envoyer un plan pluriannuel d'investissement qui va sur 2024, 2025, 2026 que l'on puisse avoir au moins la trajectoire des investissements envisagés ?

Ensuite, sur la partie ressources humaines : on constate assez facilement qu'il y a 40 agents en plus qui sont arrivés en 2022. Par contre, il y a moins de fonctionnaires que de contractuels et je voulais savoir si c'était un choix délibéré de faire plus appel à la fonction publique contractuelle qu'à la fonction publique traditionnelle. Enfin, j'ai beau chercher dans le document... Vous mettez que le rapport d'orientation budgétaire doit contenir la rétrospective et les perspectives de l'évolution des emplois effectifs ainsi que les crédits afférents. J'ai beau chercher, j'ai lu dans tous les sens le document, il n'y a absolument rien, pas de chiffres, pas de trajectoire pour l'année 2023, à peine une phrase que je peux lire : « *En 2023, la Ville poursuit le travail mené de maîtrise des dépenses, ce qui passe également par la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, tout en maintenant un niveau de service public de qualité.* ». Alors là, on est tous d'accord ; c'est une phrase creuse qui ne veut rien dire. Mais il n'y a pas de chiffres, il n'y a pas de projection, il n'y a rien ; on ne sait pas la politique de ressources humaines que vous allez mener en 2023. Je vous rappelle que c'est un rapport d'orientation budgétaire et donc il doit donner au moins les grandes lignes. Alors pardon, il y a une deuxième phrase qui concerne 2023, c'est dire que le télétravail va devenir le droit commun. Bon. Ok. Mais cela ne donne pas de perspectives pour l'avenir.

Sur le budget annexe assainissement : les dépenses sont exactement les mêmes que celles de 2022, donc je voulais savoir si c'est parce qu'il ne s'était rien passé en 2022 ou si c'est une coquille que vous allez corriger dans le budget.

Ensuite, sur le budget annexe qui concerne la résidence des Belles Vues, on constate, conformément à ce que vous avez fait voter par ce Conseil, une augmentation des recettes concernant les loyers et les services annexes de 45 000 €. On peut donc effectivement déplorer cette hausse puisqu'il s'agit de la réduction du pouvoir d'achat de nos seniors qui sont dans cette résidence pour un montant de 45 000 €. À un moment de notre vie économique où on a une inflation aussi haute, c'est peut-être un peu dommageable.

Enfin, une remarque globale : pas un centime n'est fléché sur les économies d'énergie. On n'a rien vu depuis trois ans. On vous a posé la question, Monsieur BATTISTINI, en commission. Vous nous avez répondu que vous alliez continuer le développement du réseau de chaleur même si maintenant beaucoup de bâtiments communaux sont déjà reliés. Vous allez continuer l'éclairage au LED et vous nous avez indiqué que vous alliez mettre des détecteurs de présence concernant l'éclairage, notamment dans les lieux de passage, etc. C'est un peu léger. Là, cette année, on a 4 millions d'euros de fluides qui nous sont tombés dessus. Quel plan avez-vous ? Moi, je suis preneur. Je suis très étonné que dans ce document – peut-être que vous le gardez pour le budget, je peux le comprendre – d'orientation budgétaire, on n'a pas un centime, pas un mot sur les économies d'énergie dans cette Commune. Monsieur X, qui n'est plus dans cette collectivité, avait laissé un document sur les économies d'énergie (l'installation de panneaux photovoltaïques, l'isolation des combles de certains bâtiments, etc.) qui nous permettraient encore de réduire la facture. Je vous invite à le consulter. Je pense que vous l'avez déjà. Si vous ne l'avez pas, je l'ai là, je peux vous le donner dès ce soir ; j'ai pris le temps de l'imprimer. Il date un peu. Il date de 2016-2018 mais dedans il y a beaucoup de... C'est d'ailleurs le document qui nous a inspirés pour changer l'éclairage public en LED, etc. Du coup, je pense que vous trouverez beaucoup de choses dedans. J'ai vu sur le site de la Ville que vous cherchez ce qu'on appelle un énergéticien – c'est donc très bien – pour remplacer sans doute Monsieur X – et j'espère que la personne arrivera rapidement car on a besoin de faire des économies. J'ajoute à ces fluides la question de l'eau. On sait que l'eau va coûter de plus en plus cher, on sait qu'elle va être de

plus en plus rare puisqu'on constate tous qu'aujourd'hui, c'est la première fois qu'il pleut, je crois, de l'année 2023. Du coup, c'est pareil, je ne vois pas de plan pour économiser l'eau ; je pense notamment à faire de la récupération d'eau de pluie pour les toilettes ou des écoles, etc. Est-ce que vous aurez un plan dans trois semaines sur ce sujet ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonjour Monsieur BERTRAND. Bon, je vais commencer par votre première question et je tiens à préciser – parce que vous mettez en avant le fait que l'année 2020 était une année exceptionnelle d'un point de vue budgétaire et c'est ce qui « justifie » le fait que le taux d'épargne brute descende en dessous des 12 % – que d'un point de vue financier l'année 2022 avec la hausse des fluides a un impact bien plus fort encore que le Covid et c'est pourquoi il y a des aides exceptionnelles, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, qui ont lieu cette année et notamment en 2023 pour nous aider nous, collectivités – il n'y a pas que Houilles – à supporter cette hausse exceptionnelle. Donc, si vous « acceptez » le fait que l'année 2020 soit une année exceptionnelle, je vous engage vraiment à également nous suivre et nous croire sur le fait que l'effort de la collectivité sur la hausse des fluides doit être d'autant plus fort que celui qui a lieu pendant le Covid. Donc, là-dessus, pas d'inquiétude outre mesure sur le fait que cela ne soit pas que ponctuel sur cette année. Alors, bien entendu, je pourrais vous dire qu'en un an, on va remonter tous les indicateurs et que dès la fin 2023, tout sera redevenu à la normale et qu'on sera de nouveau au taux de 12 % mais ce n'est pas le cas parce que la gravité que génère cette hausse exceptionnelle des fluides ne pourra pas être solutionnée en un an, d'autant plus que nous ne touchons pas aux impôts. On a fait le choix de ne pas toucher les impôts. Si on avait eu recours à l'augmentation du taux de la taxe foncière, bien sûr on aurait pu essayer cette hausse de façon facile et directe. On a décidé de ne pas le faire. Alors, bien sûr, la correction ne prendra pas 12 mois ; cela serait vous mentir de vous dire que cela prendra 12 mois. Donc, l'objectif, c'est de la compenser sans toucher aux impôts. Cela peut prendre deux ans. Cela peut prendre deux ans et demi mais cela ne va pas prendre non plus 10 ans. Ensuite, on sera revenu à un état normal pour la Ville en fonctionnement.

Donc je vous réponds sur la partie investissement : là-dessus, on n'est vraiment pas inquiet puisque le retour à la normale de la partie fonctionnement additionné au fait que les aides exceptionnelles pour la hausse des fluides va nous permettre de « traverser » cette crise énergétique et fait que nous n'allons pas toucher à la capacité de réaliser nos projets d'investissement. En plus de cela, on a, comme je vous l'ai dit en commission, beaucoup de subventions qui vont venir sur l'ensemble de nos projets d'investissement, donc je ne suis pas du tout inquiet pour la réalisation de nos projets. Juste – on le sait – il faut serrer les vis pour réussir à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et je suis très confiant sur le fait qu'on va le réaliser, même si cela ne va pas être facile et que les deux années qui viennent risquent d'être compliquées mais cela ne me fait absolument pas peur.

Ensuite, vous parlez du GER et le fait qu'on se plaigne que nos équipements ne soient pas en bon état mais que nous ne faisons pas forcément une plus grosse enveloppe de GER. En fait, il faut bien que vous compreniez que, là, on ne parle pas de petits bobos dans nos équipements mais d'équipements dans un état vraiment très mauvais que ce soit la crèche ou Allende. Bien sûr, on n'augmente pas forcément l'enveloppe du GER mais on met quand même des millions et des millions d'euros d'investissement dans des projets qui initialement n'étaient pas dans notre programme puisque, avant d'être en fonction en 2020, on n'avait pas état de cette détérioration à ce point-là. Donc, forcément, quand on engage trois millions et demi sur une crèche qui n'étaient pas prévus, deux millions voire deux millions et demi sur Allende, on est déjà quasiment à six millions d'investissement parce que, nous, notre but, ce n'est pas de mettre des petits pansements à droite, à gauche, en attendant que cela s'effondre. Alors oui, cela prend du temps mais on fait un projet à trois millions et demi, un projet à deux millions et il y en aura forcément d'autres dans les années à venir pour réparer de façon durable le patrimoine de la Commune que l'on a récupéré dans un état vraiment déplorable. On ne peut pas avoir une politique qui est de mettre des pansements à droite à gauche, donc forcément... Je vous donne un exemple : si on a un autre équipement dans la ville qui est en mauvais état, je ne vais pas y mettre 200 000 € pour se dire bon allez, je mets 200 000 €, je le referai un peu plus tard. Non, non, je

préfère attendre un an dans un mauvais état et l'année d'après mettre un vrai investissement dessus pour le réparer de façon durable.

J'enchaîne parce que c'est un peu lié. Vous parliez de réduction de l'énergie. Alors là, c'est pareil : vous avez dit les pistes que je vous ai évoquées mais il n'y a pas que cela. La médiathèque, vous semblez l'oublier. Là, on est dans la même logique de ne pas faire des pansements mais de faire des vrais travaux. La médiathèque, on a mis plus d'un million d'euros. La refonte d'Allende, forcément aussi, ce sera des économies d'énergie. La crèche, pareil. Donc, je pense qu'il ne faut pas vraiment rabaisser le travail et les choix politiques forts qu'on fait à dire qu'on ne fait rien. Ensuite, vous parlez de rapport de Monsieur x. Bien sûr, je l'ai eu. Vous le citez, c'est 2016. Donc, moi, j'ai envie de vous dire que, nous, en quelques petites années – en trois ans – on a déjà refait la médiathèque, refait la crèche Charles-de-Gaulle, Allende ça va commencer cet été. On a fait des choses concrètes et fortes pour ça. Vous, entre 2016 et 2020, depuis que vous avez le rapport, vous avez fait des pansements – OK, peut-être – pour que cela tienne un peu plus mais je ne vois pas de gros projets que vous avez fait dessus. Ce n'est pas la question. Je ne vous le reproche pas. C'était juste sur ça.

Sur la page 13 et les recettes de stationnement : effectivement, on a vu une baisse. Nous l'avons constatée. Donc je suis d'accord avec vous : c'est un point « négatif » parce que forcément on perd des recettes que l'on pourrait obtenir et je suis bien mobilisé là-dessus pour trouver une solution avec l'ensemble de nos services pour remonter cette recette stationnement et je pense qu'il y a un manque à gagner d'au moins 200 000 à 300 000 € là-dessus, a minima, et je compte bien rapidement remettre cela en place.

Pour le PPI dont vous parlez – à la page 18 – sur lequel Madame BELALA, je pense, ne va pas rater l'occasion d'y revenir dans quelques instants, je vous réponds exactement ce que je vous ai dit en commission : ce qui vous est fourni page 18 du ROB, ce sont toutes les opérations existant en AP/CP. Et les opérations existant en AP/CP, on ne peut pas vous les donner en 2024 parce qu'on ne sait pas encore le détail exact des crédits qu'on ouvrira année après année. Ne pas confondre ce que je vous ai donné qui est un point de vue financier des dépenses et en gros le « reste à charge » des grands projets avec le PPI. Le PPI, c'est plus une version politique où on se dit on répartit dans le temps les enveloppes budgétaires à la louche – ce n'est pas précis parce que, forcément, on ne sait pas exactement dans deux ans combien on va dépenser – alors que le document que je vous ai transmis ce sont les crédits ouverts, qui est bien plus précis. Je ne peux pas vous parler de crédits ouverts de façon précise, de ce qui se passera dans un an forcément.

Vous me parlez de la RPA. Je ne sais pas si Madame PRIM a un mot à dire sur la RPA et sur la hausse. Si vous pouvez juste reposer peut-être votre question sur la RPA pour Madame PRIM. Ensuite n'hésitez pas : si on a des échanges qui concernent les autres points, on les fera par la suite.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Ce n'était pas une question, c'était une remarque. Déjà, quand on a voté la hausse des loyers, etc., on vous a dit que ce n'était peut-être pas le moment de le faire. Là, on constate en fin d'année qu'il y a 45 000 € de charges supplémentaires qui ont été prélevées dans la poche des seniors qui résident dans cette résidence, qui sont déjà des personnes avec des moyens financiers limités et je crois que ce n'était pas le moment de le faire. Aujourd'hui, on voit que cela a été une manne financière de 45 000 € et effectivement on peut entendre qu'il y a eu la hausse des énergies, etc. que ce soit pour la résidence des Belles Vues ou autre chose mais je pense que ce n'était absolument pas le moment de le faire. Voilà. Là, on sait ce soir dans ce rapport que 45 000 € de pouvoir d'achat de nos seniors sont partis dans les caisses de la Ville et pas que, évidemment.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Alors, j'avais noté le point sur le RIFSEEP. Effectivement, l'idée, c'était d'avoir un budget minimum de 350 000 € et avec aussi le travail qui se poursuivait avec l'ensemble des services et des directeurs sur 6 mois. Donc, on a continué ce travail. On a retravaillé aussi certaines parties. C'est pour cela que lorsque l'on arrive sur un réalisé 2022 – ou en tout cas le chiffre est bien avancé même si les comptes

de 2022 ne sont pas complètement arrêtés – l'impact que l'on a mesuré et qu'on avait suivi au fil de l'eau – on ne l'a pas découvert, là, en fin d'année, on l'a mesuré au fil de l'eau – était au niveau de 483 000, donc effectivement plus proche des 500 000 €. De ce fait, je pense que ce n'est pas forcément une question parce que cela revient aussi dans la même ligne que ce que nous indiquait Monsieur CADIOU à l'époque où il trouvait que l'on aurait pu faire un effort supplémentaire. On a partagé la même ligne aussi avec les services, avec les directeurs et on atteint ce niveau supplémentaire qui est plutôt autour de 500 000 € par an maintenant. Ça, c'est sur la première partie que j'avais notée.

Sur la deuxième partie contractuels ou fonctionnaires : aujourd'hui, il n'y a pas de politique sur ce point-là, c'est-à-dire que l'on ne va pas chercher à embaucher un contractuel à tout prix. Par contre, on cherche une ressource. Donc, après, en fonction des talents que l'on peut recruter, soit ils sont contractuels soit ils sont fonctionnaires. On essaye toujours quand même de privilégier, quand on avait un fonctionnaire en poste de le remplacer par un autre fonctionnaire ; c'est la ligne de conduite que l'on a. Par contre, il est vrai que si on a un très bon profil qui arrive avec un autre cursus, on va le prendre aussi.

J'avais noté un point sur la réduction des ressources. Juste pour vous dire quand même qu'en 2022, le solde net des entrées et sorties de personnel est à plus 280 000 €, donc on a embauché plus de gens sur cet exercice-là que sur les précédents. D'habitude, on avait un solde qui était à peu près neutre ou autour d'une cinquantaine de k€. En 2022, on a plus d'embauches, donc on a plus d'entrées que de sorties.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

C'est effectivement ce que j'ai dit puisque j'ai dit que la masse salariale avait augmenté de 40 personnes, donc forcément vous avez un coût supplémentaire évident. L'autre chose, c'était que dans ce rapport d'orientation budgétaire, on n'a aucun chiffre sur la trajectoire RH pour 2023, au moins pour cette année. Est-ce que vous allez recruter plus ? Est-ce ce que vous allez recruter moins ? On a une phrase creuse que j'ai lue tout à l'heure, qui ne ressemble à peu près à rien en termes d'indication si ce n'est on va faire gaffe à ne pas trop augmenter la masse salariale. Je peux comprendre cela mais ce ne sont pas des chiffres, ce n'est pas une enveloppe, ce n'est pas... Alors peut-être que vous attendez effectivement le budget pour cela, mais le rapport d'orientation budgétaire – pardon – doit donner au moins les grandes lignes de votre politique RH à venir pour 2023 voire 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

En tout cas sur 2023, on a deux éléments importants : il y en a un premier qui est noté quand même dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est plus 1,150 million de masse salariale avec une masse salariale prévue autour des 27 millions alors que sur l'estimé 2022, on est plutôt autour de 25,7 millions. Donc, c'est un effort supplémentaire que l'on prévoit de faire aussi pour notre masse salariale. Il y a une partie de cette masse salariale qui est composée d'éléments qui sont issus de notre politique RH précédente. C'est l'impact du RIFSEEP, par exemple. Cela peut être aussi la continuité de l'impact du dégel du point d'indice. Il s'agit aussi d'un marqueur fort. Ce sont quasiment 500 000 € de marge que l'on met. Si on regarde, 500 000 € c'est un peu plus de 40 % de l'augmentation du budget que l'on a prévu pour pouvoir se laisser une marge de manœuvre soit parce qu'on aurait un autre dégel du point d'indice en cours d'année décidé par le gouvernement, soit une augmentation du SMIC, soit nous-mêmes qui décidons aussi, comme on l'avait fait l'année précédente, une prime exceptionnelle pour l'ensemble des agents de la collectivité. Pour rappel, c'était quand même une prime qui a coûté à la collectivité 150 000 €. Il s'agit donc de montants qui sont significatifs. On a cette marge-là.

La deuxième partie, c'est qu'on lance aussi ce qu'on appelle la RGPP, donc la révision de nos politiques publiques qui, là aussi, va forcément impacter notre vision RH. Si vous en avez besoin, Monsieur BERTRAND, je pourrai aussi vous donner la façon de calculer puisque je calcule en net entre les augmentations que l'on avait déjà impactées sur l'année 2022 – puisque je compare par rapport à l'estimé – et le montant en année pleine. Je ne reprends donc pas deux fois le même effet. C'est comme cela que l'on arrive à une marge à peu près de 500 k€. Le deuxième point, qui est vraiment un point

marquant, c'est la révision des politiques publiques parce que, là aussi, l'idée est de savoir exactement avec l'argent en termes de ressources humaines qui est investi par la collectivité chaque année pour le service des Ovillois, comment on fait ce service, comment on peut avoir une vision objective et qu'est-ce que l'on peut améliorer à coût égal.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur CHAMBERT. Monsieur BERTRAND, je ne sais pas si... Il y a tout de même vos collègues qui veulent poser des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

J'ai juste deux, trois remarques, vite fait pour Monsieur BATTISTINI et Monsieur CHAMBERT. Vous mettez la chute de l'épargne sur l'augmentation du prix de l'énergie mais vous allez toucher un filet de sécurité de la part de l'État pour compenser ces hausses et vous aurez noté qu'en 2020, le taux d'épargne est descendu en dessous de 12 % mais l'année d'après il était remonté à 13 et des bananes. Donc du coup, moi, je suis très inquiet et pessimiste sur les finances de la Ville. Vous nous avez rassurés ce soir dans vos propos. Soit. Mais je crois effectivement que l'Etat vous verse une petite compensation ; cela ne compense pas tout, effectivement, mais sur les prix de l'énergie, il y a ce fameux filet de sécurité. D'ailleurs, la chute de l'épargne brute quand on regarde sur d'autres communes alentour et de même strate, la chute n'est pas si importante que cela ; elle ne descend pas pour toutes les communes sous le seuil d'autofinancement.

Ensuite, sur le patrimoine en général, vous dites effectivement qu'il est vétuste, etc., ce que je peux entendre. Néanmoins, il faut rappeler que sur l'audit du patrimoine que vous avez fait, plus de la moitié des bâtiments n'ont pas été visités – je vous laisse lire l'audit que vous avez communiqué –, 57 % des bâtiments n'ont pas un état préoccupant, 26 % des bâtiments ont un état préoccupant et 18 % sont dans un état critique, c'est-à-dire que plus que la moitié de notre patrimoine est quand même dans un état potable. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les statistiques de l'étude sur le patrimoine.

Enfin, vous dites que l'on n'a rien fait pour économiser l'énergie. Je pense qu'il y a au moins quelque chose que tout le monde a remarqué dans cette Commune, c'est qu'on a installé l'éclairage au LED dans toute la Commune, donc on a remplacé les vieilles lampes au sodium orange que tout le monde connaissait depuis des années par un éclairage au LED beaucoup moins consommateur ; je n'ai pas les chiffres en tête mais tout le monde sait que c'est beaucoup moins consommateur en électricité. Et puis, l'autre gros chantier que l'on a lancé parce qu'Alexandre JOLY et Éric DUMOULIN y ont cru, c'est le chauffage urbain qui aujourd'hui vous permet de faire quand même des économies d'énergie sur le chauffage du conservatoire, de la mairie, de la piscine ; peut-être que mes collègues auront d'autres bâtiments en tête. En tout cas, aujourd'hui, ça vous aide. C'est quelque chose qui était inspiré par l'équipe précédente. La cuisine centrale évidemment que me siffle Patrick CADIOU. On n'a pas rien fait sur les économies d'énergie pour cette Commune.

Et un dernier point pour Monsieur CHAMBERT. Quand je lis la phrase que vous m'avez dite sur le deuxième point, soit je me suis mal exprimé, soit vous m'avez mal compris : ce n'est pas 300 000 à 500 000 € mais 350 000 € ; le chiffre est assez précis et il est quasi arrêté. Il fera effectivement l'objet d'un débat au moment du débat budgétaire 2023. Nous y sommes et ce chiffre que vous nous avez donné n'était pas bon et ce n'est pas une petite marge : c'est quand même 150 000 € dans les finances qui sont partis sur le RIFSEEP. Après, c'est une très bonne chose que vous ayez mis en place le RIFSEEP. Nous ne l'avions pas fait, vous l'avez largement souligné dans des tribunes et des publications, etc. C'est quelque chose que l'on n'avait pas fait – je suis entièrement d'accord avec vous –, qu'on aurait peut-être dû faire – on est 100 % d'accord – mais force est de constater que quand on vote une délibération comme ça en Conseil, on devrait avoir des chiffres précis ou alors gare à rester sur cette idée effectivement d'avoir une fourchette qui était pour moi quelque chose d'entendable.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Vous avez parlé de la capacité de la Ville dès 2021 à augmenter l'épargne brute et que malheureusement cela ne serait pas le cas certainement l'année prochaine. C'est tout simplement

parce que le Covid en 2020 est un évènement ponctuel d'un an, alors que, là, la hausse de l'énergie forcément, cela ne va pas durer qu'une année et on s'attend aussi dans les projections à ce que la compensation, que ce soit tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau de l'investissement soit réduite l'an prochain, c'est-à-dire que cette année on a bien été aidé, l'an prochain, cela ne sera pas le cas. Et donc, forcément, ce sera encore plus dur l'an prochain et c'est pour cela que l'on réduit la voilure de fonctionnement : c'est pour équilibrer le budget de fonctionnement et ne pas avoir de mauvaises surprises l'an prochain. Parce que, comme vous l'avez dit, il s'agit d'une compensation. Les aides que l'on reçoit tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, cela ne couvre pas forcément toute l'augmentation, malheureusement.

Vous parlez de l'état des communes voisines en indiquant que certaines ont le taux au-dessus du nôtre. Je vous invite plutôt à regarder toutes les communes voisines et ce qui se fait au niveau des impôts. Combien des communes voisines ou de même strate en Ile-de-France ont touché à la taxe foncière contre leur promesse parce qu'elles étaient obligées ? Combien ont touché aux impôts ? Vous ne mettez pas cela en avant mais pour moi, il s'agit tout de même de la chose importante à retenir de ce budget : c'est que nous tenons notre promesse. Même dans une situation critique et imprévue et qui n'est pas malheureusement du fait de la commune ou des décisions politiques que l'on prend, on ne touche pas aux impôts. Je pense que c'est cela qu'il faut mettre en avant plus qu'un jeu de comparaison sur un pourcentage qui forcément si on le compare à une Ville qui a touché aux impôts, elle aura un pourcentage d'épargne brute plus élevé que le nôtre mais malheureusement pour ses habitants, elle aura touché aux impôts.

Enfin, dernier petit point sur tout ce qui est électricité, fluides, ce que vous avez fait pour économiser ou sur l'étude du patrimoine : je pense que l'on n'est pas là pour juger votre bilan de 2016 à 2020. Là, ce n'était pas la question ; je m'en excuse si c'était le cas. J'apprends que vous êtes content et satisfait que votre équipe ait rendu la Ville dans un état où 50 % des bâtiments sont dans un état potable. Vous vous en satisfaites, vous êtes satisfait de cela. Moi, personnellement, quand je suis en action, je ne peux pas me satisfaire de dire vous ne mettez pas en avant que quand même il y a 50 % des bâtiments qui sont dans un état potable. Pour moi, c'est quelque chose qui n'est pas positif. Pour vous, c'est positif. Après les Ovillois se feront leur avis si cela l'est ou pas. Moi, j'estime que l'état des bâtiments dans lesquels on est rentré et on a observé en 2020 et dont on a fait vraiment l'état des lieux est vraiment dans un état, quand on fait une moyenne, pas satisfaisant. Et, vous mettez en avant le fait que tous n'ont pas été visités. Forcément, le cabinet d'études a fait cela en lien avec les services et les services forcément... Je vous donne un exemple : si les services sont sûrs que ce bâtiment-là fonctionne bien, que cela soit au niveau de l'utilité, au niveau de l'énergie, etc. forcément ils vont indiquer à l'entreprise qui est venue faire le tour des bâtiments : là, ne perdez pas votre temps, n'y allez pas. Cela n'a pas été choisi. On n'a pas fait du pile ou face : on va dans le bâtiment A ou dans le bâtiment B. Cela a été fait de cœur avec les services et je pense que cela a été bien fait puisque le résultat, pour moi, est probant et nous a bien aidé à prendre les bonnes décisions fortes pour améliorer l'état de ce patrimoine et finir le mandat en 2026 avec un patrimoine dans un bien meilleur état que celui dans lequel vous nous l'aviez laissé il y a maintenant trois ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Peut-être que la première chose que l'on pourrait faire par rapport à l'économie d'énergie, c'est être cohérent entre le chauffage et la climatisation parce que moi, ce n'est pas la première fois que je le dis, je pense qu'il fait plus de 22 dans la pièce et du coup, il y a la clim qui se déclenche. Moi, d'un côté, je crève de chaud, là j'ai le froid sur moi. Combien ? Vingt-quatre. Ah oui, 24. Ben voilà, donc peut-être que... Et puis, j'ai aussi pu constater, par exemple, qu'à la médiathèque, comme il fait trop chaud, on ouvre les fenêtres en plein hiver. Je ne trouve pas cela très cohérent. Peut-être qu'il y a des messages à faire passer.

Sinon pour revenir sur le débat d'orientation budgétaire : ce débat d'orientation budgétaire, il a lieu dans un contexte, comme vous l'avez bien rappelé Monsieur BATTISTINI, général national très dégradé au niveau des finances locales suite à l'inflation et à l'explosion du coût de l'énergie. Je voudrais aussi quand même rappeler que notre DOB a lieu très, très tard par rapport au vote du budget puisqu'on va la voter dans moins de 20 jours. Là, on commente des chiffres qui ne vont sans doute pas être très

différents du rapport de présentation du budget primitif que l'on devrait recevoir nous pour la Commission d'ici une dizaine de jours. Sur la forme, je ne peux pas m'empêcher de dire que ce rapport d'orientation budgétaire n'a pas été rédigé comme cela se doit par le directeur des finances puisque nous n'en avons plus mais par une AMO finance que vous avez sollicitée. J'ai posé plusieurs fois la question depuis fin d'année dernière parce que je n'ai pas trouvé dans le relevé de décision : par quel biais vous aviez contractualisé cette prestation ? Et tiens, je pose déjà le sujet : je pense qu'au niveau des ressources humaines, il serait très intéressant d'avoir les équivalents ETP des prestations extérieures que vous sollicitez. Je pense que ce serait vraiment un point très intéressant parce qu'on parle des fonctionnaires, des agents mais on ne parle pas de tous les sous-traitants qui travaillent pour la Commune et de plus en plus ; on le verra tout à l'heure encore au moment du relevé de décisions. Donc ça, c'était un préambule.

Ensuite, sur la page 2, il est pourtant bien écrit, dans le préambule du ROB, noir sur blanc que le ROB doit préciser les engagements pluriannuels envisagés en investissement. Cela sous-entend la présentation d'un PPI comme l'a rappelé Monsieur BERTRAND. Cela fait trois ans que je le demande et cela fait trois ans que vous ne nous le transmettez pas. Vous avez pourtant reconnu son existence. Puisque vous avez reconnu son existence, c'est un document qui est transmissible de droit comme le reconnaît la CADA.

Ensuite, concernant la présentation générale du contexte, je n'ai pas entendu parler de la revalorisation des bases de 7,1 % ; peut-être que j'ai loupé ce détail. Cela a été évoqué ? Non, cela n'a pas été évoqué donc voilà. Donc les impôts vont donc forcément augmenter. Cela va être quand même douloureux pour les Ovillois même si vous n'augmentez pas les taux.

Monsieur le Maire :

Page 3 du rapport, Madame BELALA.

Madame BELALA :

Page 3 du rapport. Tout à fait. Je vous remercie.

Concernant l'épargne brute et nette, il y a cette année dans le ROB une différence de présentation des chiffres par rapport à d'habitude. Moi, du coup, je suis un peu perdue mais bon ce qu'il faut retenir effectivement c'est que la capacité d'autofinancement s'est effondrée comme vous l'avez rappelé. Ce n'est donc évidemment pas une bonne nouvelle pour les perspectives d'investissement.

Excusez-moi, je vais redire des choses qui ont déjà été dites mais j'ai des commentaires supplémentaires à faire. Concernant l'endettement page 9 : effectivement, vous pouvez encore une fois vous réjouir d'être quasiment cinq fois moins endetté que des Villes de même strate démographique mais est-ce que l'on peut vraiment s'en réjouir quand on a une telle dette d'équipement – ce que vous ne cessez de dire à chaque Conseil Municipal et en plus on partage cet état de fait –, que l'on n'a pas emprunté quand la situation était favorable – comme on l'a dit en 2021, il y a encore un an au moment du ROB 2022 – et qu'on devra de toute façon emprunter de nouveau ? Voilà. Donc, on se gargarise d'être peu endetté mais compte tenu des perspectives d'investissement de la Commune, il n'y a vraiment pas lieu de s'en réjouir.

Concernant les recettes de fonctionnement : justement, la fiscalité directe, vous indiquez que vous n'augmentez pas les taux mais vous n'avez, comme l'an dernier, pas rappelé que cela a augmenté de 7,1%. L'an dernier, c'était de 2,1% donc c'est 5 % de plus. Ce n'est pas vous qui le décidez. Peut-être que vous auriez pu, si vous êtes si soucieux de ne pas pénaliser les administrés, atténuer cette augmentation. Et puisque l'on parle de ce sujet, sur la durée du mandat, je ne vois pas comment il sera tenable pour vous de continuer à dire que vous pourrez investir 80 millions d'euros si vous ne changez pas cette stratégie. La capacité d'autofinancement ne va pas augmenter de façon spectaculaire même en faisant des économies au niveau du fonctionnement à la marge. Donc, vous aurez des choix à faire et des annonces difficiles à faire ou alors vous allez d'année en année reporter comme cela les promesses d'investissement et on se rendra bien compte à la fin du mandat qu'à part la crèche, on n'aura sans doute rien réalisé.

Concernant les recettes de gestion, j'avais posé la question en commission mais je n'ai pas eu la réponse. Pourquoi y a-t-il une baisse prévisionnelle des redevances liées au scolaire ? Au niveau de la restauration scolaire, on est passé de 2 005 000 € en 2022 à 1,9 M € cette année ; petite enfance : 847 k€ en 2022, 810 k€ en 2023 ; étude surveillée : 270 k€ en 2023, 320 k€ en 2022. Excusez-moi, c'est la page. Non, non, ce sont les redevances. Non, ce ne sont pas les coûts. C'est page 13. Cela veut dire que la Ville va moins percevoir. On nous a expliqué que c'est parce que vous aviez revu vos prévisionnels et qu'ils étaient plus précis mais cela fait quand même un manque à gagner, d'après le ROB.

Ensuite, je ne vais pas redire ce que vous avez dit sur l'augmentation des fluides peut-être juste quand même souligner que vous restez sur un scénario tout de même optimiste sur la hausse à prévoir sur 2023. C'était déjà le cas l'an dernier : vous étiez parti sur un scénario beaucoup trop optimiste d'où des déficits que l'on constate pour le CA 2022. On peut aussi noter qu'il y aura des baisses des subventions pour les associations. Vous ne l'avez pas du tout évoqué, même en commission. Si, pardon : on l'a évoqué mais vous n'avez pas expliqué la politique qui serait appliquée. On passe de 620 l'an dernier à 494 cette année, donc on ne sait pas si un effort sera demandé de façon équitable aux associations. Au niveau du CCAS, la dotation baisse : 148 k€ versus 271 en 2022. Que devient l'analyse des besoins sociaux dans ce contexte ?

Concernant les perspectives en investissement, vous en avez déjà beaucoup parlé donc je n'ai pas grand-chose à redire si ce n'est poser des questions sur les subventions envisagées. En termes de fléchage, vous n'avez pas mis la subvention pour le parc Charles de Gaulle. Cela veut dire qu'on l'a déjà touchée en 2022 ? Ce n'est pas clair. Concernant les autres subventions envisagées, vous ne pouvez évidemment pas les présenter sur le ROB mais on vous avait posé la question du bilan de la mission du cabinet Finances & Territoires, missionné l'an dernier pour 44 000 € pour aider la Ville à trouver des financements publics pour les principaux projets d'investissement du mandat, notamment le nouveau groupe scolaire, la maison Schœlcher, l'église Saint-Nicolas, etc. Donc, Monsieur BATTISTINI, vous ne nous avez pas transmis ce bilan. Est-ce que vous pourrez nous le transmettre, s'il vous plaît ? La gestion pluriannuelle, qui n'en est pas une, fait apparaître pour la crèche – excusez-moi, on est page 18 – une AP initiale de 5,2 millions mais vous ne rappelez pas la date à laquelle on a voté l'AP parce que le vrai coût prévisionnel de la crèche, c'est 3,6 millions. Donc les 5,2 millions datent de quand, s'il vous plaît ?

Dans ce contexte difficile d'effondrement de l'autofinancement, de refus d'augmenter les taux d'imposition et aussi de ne pas recourir à l'emprunt, parce que ce n'est pas du tout précisé dans le ROB, sont évidemment portés disparus des projets et des politiques annoncés ; je l'ai déjà dit tout à l'heure : l'analyse des besoins sociaux dont les résultats n'ont même pas encore été présentés aux Ovillois, ne parlons même pas de l'écologie – on ne fait à Houilles finalement que suivre ce que propose l'Agglo. On ne va absolument pas plus loin, faute de moyens, de volonté sans doute également – ne parlons pas du budget participatif, ni du projet prévention pour lequel vous semblez attendre que la Ville soit classée en politique de la ville. La maison de santé aussi : elle est budgétée mais aucun calendrier prévisionnel ne nous est transmis malgré des demandes, malgré évidemment les inquiétudes nombreuses et répétées des praticiens qui menacent de quitter notre commune.

Sur les ressources humaines : sur le RIFSEEP, je voudrais quand même savoir, Monsieur CHAMBERT, si vous nous proposerez l'an prochain un bilan du RIFSEEP 2023 pour savoir qui en a vraiment bénéficié dans la commune. Vous nous aviez assuré l'an dernier que ce nouveau régime n'entraînerait aucune baisse de revenus pour les agents mais que se passe-t-il pour des agents qui se voient retirer des missions depuis la mise en place en octobre ? Contrairement à ce qui nous avait été dit, je voudrais aussi rappeler qu'il n'y a pas eu de vote unanime des syndicats sur ce projet de RIFSEEP présenté en CT en 2022.

Intervention hors micro d'un élu.

Madame BELALA :

Non, c'est écrit noir sur blanc. Non, non, il y a une unanimité des votants. Cela veut dire qu'il y a des personnes qui n'ont pas voté pour. C'est assez différent.

Je profite de ce sujet des ressources humaines pour vous redemander l'organigramme des services qui, pareil, est un document – puisqu'il existe – transmissible de droit. Sur les ressources humaines, je voudrais aussi savoir comment vous avez contractualisé le recours à un prestataire de services qui a assuré pendant plusieurs mois même plusieurs années, depuis le début du mandat, la fonction de directeur informatique. Je n'ai jamais trouvé trace de cette contractualisation dans les relevés de décision.

Quelques dernières remarques sur le budget assainissement : je l'ai dit en commission, c'est le copier-coller de celui de l'année dernière à un ou deux chiffres près. Cela laisse à craindre que rien ne sera fait en termes d'assainissement sur ce mandat puisque vous attendez les résultats d'études et notamment aussi le schéma directeur de l'Agglo dont on ne voit pas le début du commencement.

Pour finir sur les Belles Vues : je note beaucoup de différences et je n'ai pas compris pourquoi notamment cette année vous n'indiquez pas en termes de recettes d'exploitation de financements du Département pour le forfait autonomie (c'était 26 000 € l'an passé), ni du service d'aide à domicile (c'était 16 000 € en 2022). Voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être rapidement sur la partie assainissement : vous le savez, dans un contexte particulier où l'État a demandé l'obligation de transfert de la compétence à l'Agglomération... On est dans ce contexte-là, donc forcément de ce fait on est, il est vrai, plus dépendant de la capacité de l'Agglomération à se doter de la compétence, donc cela prend du temps. Recruter des ingénieurs en assainissement, cela prend du temps et c'est ce qui explique le travail qui est fait, en cours, pour rédiger le schéma directeur d'assainissement. Concernant la Ville, une grande partie du réseau d'assainissement, notamment la partie dite transport – c'est-à-dire que le domicile est connecté par ce que l'on appelle la collecte en termes d'assainissement et il verse dans les gros tuyaux qui eux sont sous nos routes – est, en effet, gérée par le syndicat d'assainissement qui comporte la Ville de Houilles, de Carrières-sur-Seine, de Chatou et de Bezons. Donc, une partie des problématiques que l'on connaît dans notre commune est, en effet, plutôt du ressort de l'action du syndicat qui, de toute façon, doit maintenant travailler avec l'Agglomération, de la même façon que la Ville le fait pour sa partie à elle. C'est donc ce qui explique que dans ce budget dit communal en miroir avec le budget de l'Agglomération maintenant, il y ait moins d'éléments que ce que peut compter le syndicat d'assainissement. Après, c'est vrai que c'est pour l'assainissement un petit peu la même configuration que la situation dans d'autres domaines que nous avons découvert, c'est-à-dire un manque de documents et de méthode sur ces sujets. On s'est aperçu que la Ville depuis plusieurs années ne s'était pas dotée d'un schéma des pluies, c'est-à-dire comment se comporte l'eau sur notre territoire, et de ce fait lorsque la Ville investissait dans son assainissement, elle ne bénéficiait pas de subventions de l'Agence de l'eau en cohérence. Donc, vous voyez, c'est ce genre de petits détails où parfois ne pas faire une étude peut vous coûter cher. Donc, nous y remédions et en effet nous souhaitons être ambitieux en matière d'assainissement car nous ne voulons pas revivre les épisodes que la ville a vécus en 2021.

Sur l'aspect plus financier, je vais relaisser Monsieur BATTISTINI à nouveau vous répondre. Du coup, je ne sais plus s'il y avait des éléments RH mais dans tous les cas, Monsieur CHAMBERT se manifestera s'il a des éléments à vos questions. Et Madame PRIM peut-être sur le sujet que vous avez évoqué à la fin mais je pense qu'elle aura besoin que vous précisiez votre question.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Madame BELALA. J'ai essayé de filtrer vos questions parmi vos commentaires, donc si j'en ai oublié, n'hésitez pas à me le dire ; il est possible qu'il y en ait une ou deux que je n'ai pas réussi à filtrer. Tout d'abord, vous insistez sur le fait que c'est une AMO finance qui aurait construit ce rapport d'orientation budgétaire en l'absence d'un directeur financier. Je tenais déjà à vous rassurer : la Ville a recruté un directeur financier qui arrive le 20 mars, donc dans 10 jours. Ensuite, pour ce qui est de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de directeur financier qu'il n'y a pas de service des finances. Nous avons des personnes dans la Ville qui travaillent

dans le service des finances et je tiens vraiment à les remercier parce que la période n'a pas forcément été facile sans directeur financier mais ils ont vraiment fait un travail remarquable au cours de ces derniers mois et notamment de ces dernières semaines. Je tiens vraiment devant dans tout le monde et au nom des Ovillois à les remercier pour l'effort qu'ils ont fait. Ils ont permis aujourd'hui de présenter ce ROB et ce budget dans trois semaines sans toucher aux impôts. C'est aussi grâce aux services qui ont mobilisé toutes les aides extérieures sur les subventions, tout ce qu'on pouvait faire, nous donner vraiment les bons chiffres. Je tiens donc vraiment au nom, je pense, de tout le Conseil municipal, opposition comprise, à remercier les services finances et toutes les personnes qui ont travaillé et œuvré à créer ce ROB.

Ensuite, vous revenez sur l'aspect AP/CP et PPI, comme Monsieur BERTRAND. Ce sont vraiment deux choses différentes : l'AP/CP, c'est ce qu'on doit vous communiquer au moment du ROB et du budget, donc c'est tout ce qui est crédits ouverts sur plusieurs années. Comme je l'ai dit à Monsieur BERTRAND et je le répète : le PPI, c'est juste une inscription officielle, politique, où on répartit au travers de plusieurs années les différents projets. Ce sont complètement deux choses distinctes. Autant là, je vous ai donné l'ouverture des différentes AP/CP de la Ville, autant sur le PPI c'est quelque chose d'officieux. Mais moi, je ne suis pas contre que l'on discute avec les membres de l'opposition ; peut-être pas tout le monde, ça fait beaucoup mais peut-être les membres de ma commission. Il y a des membres de chaque partie de l'opposition. Si vous voulez que l'on fasse un point et que l'on discute de cette partie-là, il n'y a pas de problème. Par contre, ne me demandez pas dans un document officiel de vous parler de quelque chose qui est « officieux » et qui n'a aucune valeur juridique. Mais je ne suis pas contre qu'on en discute ensemble comme ça – je prends l'exemple de la place Michelet – vous verrez un peu d'un point de vue projection politique ce que l'on a. Par contre, il ne faudra pas me dire dans un an, ah oui mais dans votre PPI, vous aviez noté en 2024 ce montant-là parce que ce document n'a aucune valeur juridique. Je le dis en Conseil, comme cela, je prends à témoin les Ovillois : ce document n'a aucune valeur juridique. Mais je ne suis pas contre le fait d'en discuter avec l'ensemble des groupes de l'opposition pour vous présenter la vision politique de notre groupe et comme cela, vous verrez que le but est bien de réaliser l'ensemble de nos projets et pas uniquement la crèche comme vous l'avez souligné.

Ensuite, vous avez parlé de l'emprunt. Je suis donc content d'apprendre que votre groupe est favorable à l'emprunt. Par contre, moi, il y a une chose très simple : c'est que je ne vais pas emprunter si je n'ai pas un projet en face, c'est-à-dire je ne vais pas emprunter en 2021 pour un projet qui commence en 2024. Quand bien même on peut faire des pronostics – moi, j'aime bien ça – mais on ne peut pas se dire bon allez, j'emprunte maintenant parce que je pronostique que dans deux ans, ce sera plus bas ou plus haut. Je ne fais pas cela. Pour emprunter, j'ai besoin d'un projet en face et donc là nous arrivons à financer nos projets d'investissement jusqu'à présent sans emprunt, donc on ne va pas par plaisir ou par future projection que le taux serait un peu plus bas ou un peu plus haut emprunter alors que l'on n'en a pas besoin et on n'a pas de projet qui nécessite ce besoin. On se reposera, comme je vous l'ai dit en commission, la question dans un an. Il est vrai que l'année prochaine, il risque d'y avoir plus de projets, donc il est fort possible que nous ayons recours à l'emprunt dans un an mais je ne vais pas emprunter sur le dos des Ovillois et augmenter la dette par habitant tant que cela n'est pas absolument nécessaire. Je ne vais pas jouer à augmenter leurs impôts ou à toucher à l'emprunt et la dette par habitant et par Ovillois si je n'ai pas un impôt fléché sur l'année en cours. Cela est certain.

Ensuite, vous dites que vous doutez de ma confiance quant à la réalisation des différents projets que j'ai énumérés dans le ROB. Il y a déjà une bonne nouvelle et le fait que je suis optimiste est rattaché à une raison simple : c'est le taux de subvention de nos projets. Sur l'ancienne mandature, le taux moyen de subvention des projets était au-deçà de 10 % ; c'était à peu près 8 %. Dans les premières estimations en début de mandat, on avait chiffré un taux de subvention de nos gros projets d'investissement d'environ 20 %. Mais là, au regard des différentes discussions que nous avons avec les différents corps de l'État, que ce soit l'État, la Région, le Département, etc., on est bien plus optimiste qu'il y a quelques mois et donc on pense que la subvention moyenne par projet sera bien supérieure à 20 %. Alors vous allez me dire oui mais ce n'est pas certain. Bien sûr, tant que l'accord n'est pas acté, ce n'est pas certain. Mais les discussions sont très avancées et je ne suis pas de nature forcément optimiste ou à vous

vendre du rêve mais je vous assure que sur les subventions, on a des bonnes surprises dans les différentes discussions que l'on a avec l'État, la Région, le Département. Donc le fait que le pourcentage moyen de subventions soit bien au-delà de 20 % va nous donner la capacité de réaliser l'ensemble ou quasiment l'ensemble des projets que je vous ai énuméré lors du ROB.

Ensuite vous m'aviez parlé des baisses des recettes scolaires. Déjà, il y a quelque chose qu'il faut vraiment prendre en considération : c'est qu'on ne peut pas comparer un ROB à un autre puisqu'à chaque ROB, on se base sur du réalisé de l'an passé. Là d'autant plus que le ROB, vous l'avez souligné, on l'a voté en mars, donc on avait plus de chiffres avancés sur l'estimé 2022 et du coup nous avons pu faire des projections bien plus précises. Ensuite, en ce qui concerne votre demande sur le détail de ces recettes scolaires : non, je ne vous ai pas répondu puisque la commission était il y a environ une semaine et je ne préfère pas vous donner des chiffres tant que je n'ai pas la certitude qu'ils soient bons et assez détaillés pour satisfaire votre exigence, ce qui est tout à fait normal là-dessus.

Ensuite, vous avez dit que sur la hausse des fluides nous n'étions pas, d'après vous, assez prudent. Je ne suis pas du tout d'accord parce que là aussi le fait de voter ce rapport d'orientation budgétaire ainsi que le budget en mars nous a permis d'affiner les différentes estimations que nous avons et donc là, ce n'est quasiment plus de l'ordre de l'estimation. Là, on a pris vraiment, par exemple, le prix au kilowattheure qu'on a projeté avec notre dépense moyenne. Donc, là, on ne parle pas d'estimation. Ce n'est donc pas une estimation optimiste ou pessimiste, c'est la réalité des coûts que nous avons eue comme information il y a quelques petites semaines.

Ensuite, vous avez parlé – et vous avez raison de le dire – des associations. Je vous avais dit que je prenais le point en commission et je l'ai pris. La somme de 500 000 € qui est écrite dans le rapport : en fait, il y a une erreur au niveau de la phrase. Cela ne prend pas en compte les prestations. Les 500 000 € indiqués dans le rapport ne sont que la partie subvention. Je vais donc vous donner quelques prestations ; je ne les ai pas tout en tête : par exemple, la Ville a réalisé un nouvel événement qui est Houilles gaming day, il y a une semaine. C'était une prestation, je crois, à 10 000 €. Elle n'était pas prise en charge. Par exemple, le sport à l'école, qui est également une prestation, n'était pas pris en charge. Tous ces montants-là – je n'ai plus l'enveloppe exacte en tête – ne sont pas compris dans l'enveloppe des 500 000 €. Donc, si on les additionne, ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas de mauvaise surprise.

Ensuite, vous m'avez parlé de l'AMO finance. Pareil : je vais demander aux services de prendre le point pour retrouver le contrat ou la décision – je ne sais pas – qui avait été votée sur l'AMO finance. Donc, si les services peuvent prendre le point et on vous l'enverra, il n'y a aucun souci là-dessus.

Ensuite, vous aviez parlé du parc Charles de Gaulle mais je n'ai pas compris la question. Je ne sais pas s'il s'agissait d'une question ou d'un commentaire sur le parc Charles de Gaulle mais je n'avais pas compris. Voilà, je pense que c'est tout sauf si j'ai oublié quelque chose. N'hésitez pas, je vous réponds. Merci.

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, vous vouliez rebondir parce qu'après, il y a des éléments RH. Est-ce que vous voulez...

Madame BELALA :

Juste rebondir sur ce qu'a dit Monsieur BATTISTINI.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Merci pour toutes ces réponses. En fait, je n'ai pas parlé du parc Charles de Gaulle mais finalement, je vais poser une question sur le parc. Non, c'est la crèche Charles de Gaulle. En termes d'AP dans le tableau page 18, l'AP prévisionnelle est indiquée à 5,2 millions et l'AP revue est à 3,6 millions. Je pense que ce qui manque dans ce tableau, c'est la date à laquelle on a voté l'AP parce que les 5,2 millions, je ne sais pas quand on les a votés. Et sur le parc, j'ai oublié de poser la question sur qui accompagne la Ville sur la concertation actuelle concernant le projet Michelet/de Gaulle. Là, c'est pareil, je ne l'ai pas trouvé dans les relevés de décisions.

Je voudrais juste rebondir, Monsieur BATTISTINI, sur tout ce que vous venez de m'expliquer sur votre confiance dans les subventions d'investissement. Évidemment que l'on espère pour la commune qu'on en bénéficiera du plus grand nombre possible mais pour cette année, dans ce qui est prévu, il n'y en a qu'une : c'est le contrat développement Yvelines – enfin, je veux dire de notable – pour la réhabilitation de l'école Allende. J'entends bien que ce qui est en cours de négociation, de demande, ne peut pas être fléché dans le ROB mais peut-être que c'est pour cela que vous pourriez nous donner le bilan du travail du cabinet qui a été missionné pour plus de 40 000 € pour vous aider à maximiser les subventions que l'on pourra obtenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Est-ce que, Monsieur BATTISTINI, vous vouliez réagir sur des éléments ou je donne la parole à Monsieur CHAMBERT ? On reste sur le fil de la discussion comme cela Monsieur BATTISTINI peut compléter et puis après on passe aux RH et il y avait un élément CCAS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

J'ai bien noté sur les dates des AP votées. Du coup, je prends de la même façon sur les services pour vous donner les dates exactes. Pareil : du coup, je demande aux services de vous faire une fiche synthèse ou avoir un rendu sur le travail de l'AMO finance, que je remercie également, qui a fait un très bon boulot. Ensuite, vous avez demandé, je pense, les entreprises qui nous aident sur la place Michelet et le parc Charles de Gaulle. Je n'ai pas le nom en tête mais pareil on va vous le communiquer. Monsieur HAUDRECHY va vous le communiquer. Ensuite, vous indiquez que vous êtes peut-être un minimum sceptique ou pas sur les subventions et le discours que j'ai tenu. En fait, il faut savoir que pour inscrire au budget en recettes les subventions, il faut que l'on soit dans la phase travaux, donc forcément la phase travaux que ce soit sur la place Michelet, sur le parc Charles de Gaulle ou sur d'autres projets, vu qu'elle va commencer en 2024, on ne pourra pas les inscrire en 2023. Mais je vous assure que l'on suit les dossiers, on les dépose à temps, notamment grâce à l'AMO finance, et vous le constaterez par vous-même dès qu'on vous fera parvenir leur travail.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

C'est atelier Georges qui nous accompagne sur le projet parc Charles de Gaulle et Espace libre pour la place Michelet.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Sur le RIFSEEP, effectivement, les services RH font un bilan, donc là on va refaire un bilan puisque les 6 mois arrivent à terme. On refait un bilan à peu près tous les six mois, donc là-dessus je suis ouvert aussi pour vous communiquer une synthèse de ce bilan-là. Pour vous donner quelques chiffres : le RIFSEEP, c'était plus de 480 agents qui ont été concernés par une hausse de leur salaire, donc c'est un pourcentage très significatif ; c'est la grosse majorité de nos agents qui ont été concernés. Là aussi, il faudra que l'on voie avec le dernier bilan mais le chiffre que j'avais en tête c'était que pour des salaires qui étaient entre 1 330 € et 1 600 €, cela représentait un peu plus de 200 agents et globalement, on avait une augmentation de 46 € par mois. Si je fais le calcul vite fait en disant je prends un salaire moyen à 1 400 € et quelques, on serait à 3 % d'augmentation. Donc, vraiment l'ensemble des catégories des agents a été concerné par le RIFSEEP et je confirme qu'on a eu aucune baisse de salaire liée à la mise en place du RIFSEEP. Ce qui s'est passé sur le mois d'octobre, c'est que c'est la même période où il y a une prime annuelle pour les agents qui ont des enfants d'un certain âge et quand l'enfant dépasse cet âge-là, la prime s'annule. Donc on a eu quelques agents qui étaient concernés et qui ont donc vu une baisse de salaire et on a vu une autre catégorie d'agents qui a été concernée parce que c'était la période aussi où le taux d'impôt sur le revenu est remis à jour par le gouvernement, donc on avait certains agents qui avaient une augmentation du taux, ce qui faisait qu'ils avaient un net qui était en diminution. Ce qui est sûr, c'est que la cellule qui a été mise en place a très, très bien fonctionné et là, j'en profite vraiment pour remercier les équipes RH qui ont fait un super travail sur ce sujet-là. Du coup, on a pu traiter 100 % des demandes, lister les demandes aussi pour pouvoir mettre à jour et améliorer la FAQ, donc la liste de questions fréquentes, qui était mise à disposition des agents, et retransmettre certains messages aussi aux directeurs quand on voyait des cas ou alors qui nous retransmettent les cas sur lesquels il y avait peut-être une erreur de cotation ou qu'on repensait le

RIFSEEP autrement. Donc on fait un bilan aujourd'hui tous les six mois et effectivement je suis très ouvert pour vous communiquer une synthèse. Aujourd'hui, aucun agent n'a eu une baisse de salaire avec la mise en place du RIFSEEP. Par contre, la très grosse majorité des agents a eu une augmentation de salaire, qui est parfois faible – après, c'est l'interprétation de chacun – mais chacun a eu une petite augmentation de salaire qui venait en plus de tout ce qui avait déjà été fait : la prime inflation, le dégel du point d'indice ou d'autres choses comme l'augmentation du SMIC, etc.

Sur la partie recours à un presta sur la DSI, j'avais le souvenir d'avoir vu passer des délibérations, enfin des décisions, par contre, honnêtement, je ne me souviens pas, donc je demanderai aux services si on ne peut pas retrouver. J'ai le souvenir d'avoir vu passer différentes décisions sur cette partie DSI.

Monsieur le Maire :

Merci. Comme cela fait deux fois qu'il y a eu des références à l'écologie, je pense que Monsieur HAUDRECHY, qui n'est pas pusillanime en la matière, se fera un plaisir de répondre à quelques interpellations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Juste pour dire que l'écologie – je devrais dire la transition écologique –, c'est un ensemble d'actions et donc de dépenses qui irriguent nos différentes politiques publiques et nos grands projets ; on a cité la rénovation du parc Charles-de-Gaulle, la place Michelet, etc. Donc, naturellement, la transition écologique sera vraiment au cœur du projet et le projet de cité éducative, du nouveau groupe scolaire également. C'est vraiment quelque chose qui... On a eu une réunion justement typiquement sur les enjeux environnementaux associés à ce grand projet. Cela n'apparaît pas de façon consolidée dans le rapport d'orientation budgétaire mais il faut bien le lire comme ça. Je peux citer quelques exemples en particulier pour cette année. On a parlé de l'énergie tout à l'heure : il y a pas mal d'actions de calorifugeage qui sont prévues en diverses vagues d'isolation des combles de certains bâtiments publics et puis surtout aujourd'hui, on a un bailleur qui s'occupe de la maintenance de nos équipements, qui s'occupe des équipements de chauffage et de climatisation. On va demander dans les prochains mois à avoir un contrat qui va inclure des objectifs d'efficacité énergétique au bailleur et donc il sera intéressé pour ajouter des équipements qui vont nous aider à réduire les consommations. Ce sont de nouveaux types de contrats et on est en train d'y travailler avec évidemment les services techniques qui s'y emploient, compte tenu des enjeux que l'on a partagés tout à l'heure.

En termes d'espaces verts, j'ai annoncé au conseil de quartier du Tonkin il y a deux jours qu'on allait aménager un square au niveau du Tonkin dans une friche qui est à côté de la crèche Molière. Ce quartier n'a pas d'espace vert ouvert au public et donc on va travailler sur ce sujet avec le conseil de quartier. On aura aussi le même sujet au niveau des Blanchés. On a évidemment beaucoup d'actions avec les équipes des espaces verts pour tout faire pour protéger la biodiversité, avoir beaucoup plus de prairies fleuries, beaucoup plus d'environnements qui lui est favorable. Il y a donc là un grand nombre d'actions. On peut citer aussi la gestion des eaux pluviales : on en a parlé un petit peu tout à l'heure mais là aussi, ce sont plein d'actions qui sont menées sur la voirie. On a aussi un plan d'action sur les récupérateurs d'eau dans toutes les écoles. Les déchets : vous savez, on a une expérimentation en cours. Il est vrai que certaines actions de la transition écologique sont menées en accord avec l'Agglomération mais l'Agglomération ne déploie pas dans une ville si la Ville n'a pas de projet. C'est bien parce que la Ville a des projets dans un domaine que l'Agglomération nous accompagne et ce n'est pas dans le sens inverse. On peut citer aussi dans les mobilités toutes les actions que l'on enclenche sur – vous l'avez vu dans *L'Ovillois* – la réduction de la vitesse à 30 km/h sur laquelle on est en train de travailler, le schéma directeur des mobilités puisqu'un cabinet vient d'être retenu et puis j'en profite pour annoncer aussi qu'il y aura un premier événement sur les mobilités douces à Houilles en début du mois de juin. C'est donc un ensemble d'actions que l'on mène, donc soyez assurés que vraiment tous les élus sont mobilisés pour intégrer la transition écologique au travers de toutes leurs actions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Juste une remarque courte qui me paraît quand même importante. Il est utile de ne pas tromper les Ovillois : quand on annonce une augmentation de 7 % des valeurs locatives, cela se traduit par une augmentation d'impôts – il faut bien que les gens l'entendent – et cela se traduit mécaniquement par des recettes supplémentaires pour la Ville.

Monsieur le Maire :

Décidée bien sûr par l'État. En l'occurrence, nous ne sommes pas compétents.

Monsieur CADIOU :

Absolument mais vous pourriez effectivement – vous avez soufflé tout à l'heure à Monsieur BATTISTINI comment faire ; il vous a posé la question – bouger vos taux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie. Vous avez donc décidé de ne pas augmenter les impôts même si, comme Monsieur CADIOU l'a fait remarquer, la base fiscale augmente. Par contre, en page 13, on note que vous envisagez éventuellement d'augmenter les tarifs des redevances perçues auprès des usagers. Je sais bien que le budget de la Ville est très contraint mais, pour nous, cela passerait très mal, je pense, d'avoir cela. Les familles ont quand même des difficultés. Les redevances perçues par les usagers sont de l'investissement sur le futur parce que cela touche beaucoup de familles, des gens qui ont des enfants, et je crois qu'il faut faire attention, même dans un contexte difficile, de ne pas augmenter ce genre de revenus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Je suis totalement d'accord avec vous, Monsieur MÉGRET. Malheureusement, quand on voit vraiment la hausse des prix, notamment sur l'alimentaire, le but n'est pas de traduire cette hausse et de la faire payer aux Ovillois mais parfois quand ce n'est pas supportable d'un point de financier, on peut y être obligé. Après, moi, vraiment je me bats pour que s'il y a une hausse, elle soit la plus faible possible et elle soit en dessous du taux d'inflation de 6,5 %. Si on compare avec les autres Villes, la plupart augmentent en suivant l'inflation année après année, donc là pour cette année cela voudrait dire une augmentation de 6,5 %. Moi je me bats pour que cela ne soit pas le cas et pour que si jamais augmentation il y a, ce soit une augmentation inférieure à 6,5 % pour que les Ovillois ne soient pas les seuls à faire cet effort financier mais que la Ville y prenne part également en faisant vraiment l'effort là-dessus.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Pour compléter ce qu'a dit mon collègue Patrick CADIOU et pour que tout le monde sache de quoi on parle : en 2022, les recettes fiscales estimées de la commune, c'est 21 731 000 €. Vous les estimez pour 2023 à 23 402 000 €, ce qui représente 1,7 million de recettes fiscales supplémentaires pour la Ville et donc, effectivement, cela peut absorber largement l'augmentation des prix de l'énergie, d'autant qu'il ne vous aura pas échappé qu'ils sont redescendus. On sait que les fournisseurs d'énergie n'ont pas répercuté encore toutes les hausses, etc. mais vous avez pu estimer pour l'année prochaine de manière précise apparemment les choses, donc c'est très bien. Les prix du gaz et donc le prix de l'électricité, puisqu'ils sont tous les deux indexés de la même manière, ont été divisés par quatre depuis le mois de juin 2022. Donc cela peut absorber tout ou partie de la hausse de l'énergie que vous accusez de faire baisser notre taux d'épargne et donc notre capacité d'investissement de notre commune. Ensuite, un dernier mot sur l'audit du patrimoine pour corriger ce que vous avez dit et ce que j'ai dit également. C'est que 57 %, donc presque 60 % du patrimoine, sont au-dessus du seuil tolérable, c'est-à-dire ne nécessitant pas de travaux urgents ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'audit que vous avez fait.

Ensuite, pour compléter ce que me disait Madame BELALA et vous l'avez renvoyée comme on dit en disant je ne savais pas que vous étiez pour l'emprunt, etc. Il ne s'agit pas de ça. Il s'agit de dire que jusqu'en 2022, les taux étaient à quasi-taux zéro. Si on prend notre année en cours, vous aviez mis au budget 13 millions d'euros d'investissement ; on va arrondir à 10 millions pour des facilités de calcul. Aujourd'hui, les taux ont augmenté ; je crois qu'ils sont autour de 3-4 %. Du coup, si on emprunte 10 millions cette année, cela ferait une surcharge financière pour la Ville de 300 000 € alors que si on

avait emprunté l'année dernière ou l'année d'avant, on aurait eu peut-être 100 000, 50 000 € seulement à verser. À verser à qui ? À verser à une banque ou un organisme auprès duquel on emprunte, c'est-à-dire que c'est de l'argent « perdu » pour les Ovillois et pour nos investissements. C'est pour cela que Madame BELALA vous a dit, à très juste titre, qu'il fallait peut-être faire un plan d'emprunt. Et c'est paradoxal d'ailleurs avec ce que vous dites. Vous dites le patrimoine a besoin d'investissements, etc., d'une main et de l'autre vous refusez d'emprunter pour justement rénover ce patrimoine alors, effectivement, c'est difficilement lisible.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Sur le transfert de la recette supplémentaire de 1,6-1,7 million, je pense que vous savez que faire un budget, ce n'est pas juste prendre en A et mettre dans B ; c'est bien plus complexe que ça et cela se saurait s'il n'y avait que l'augmentation des fluides cette année. On a parlé de l'augmentation en RH, on a parlé de ce qui est l'augmentation...

Monsieur BERTRAND :

C'est vous qui l'avez dit.

Monsieur BATTISTINI :

Pardon ? J'ai dit quoi ?

Monsieur BERTRAND :

C'est vous qui avez dit que le taux d'épargne a chuté à cause de l'augmentation des fluides. Vous l'avez dit il y a un quart d'heure-20 minutes. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

Monsieur BATTISTINI :

Bien sûr, parce que c'est la plus grosse hausse ; ça a augmenté de 1,7 mais forcément il n'y a pas que cette hausse-là. Des hausses, on en constate chaque année mais il y a la hausse – on l'a vu – d'un point de vue RH, il y a des hausses de matières premières en restauration. Donc faire un budget, ce n'est pas se dire oh tiens, j'ai récupéré 1,7 million là, j'ai perdu 1,7 million là, hop ça s'équilibre, c'est bon, on ferme le cahier. Non, non, c'est bien plus complexe que ça et je pense que vous vous doutez du nombre de lignes et de tableaux que l'on a pour faire un budget et bien sûr on prend l'ensemble de ces facteurs et si j'avais pu, dans une année catastrophique d'un point de vue financier pour l'ensemble des collectivités, baisser l'impôt, je pense que je l'aurais fait ; je me serais fait remarquer, je pense qu'on aurait été la seule Ville de France à baisser l'impôt en 2023. Malheureusement, ce n'est pas possible et je pense que déjà on peut se satisfaire de ne pas y toucher et je pense que c'est vraiment mentir aux Ovillois que de dire qu'on aurait pu essayer de baisser les impôts dans un tel contexte.

Ensuite, vous parlez de l'emprunt, donc je vais vous répondre exactement la même chose qu'à Madame BELALA : je ne vais pas faire d'emprunt si je n'ai pas un projet qui en nécessite. Si je peux faire tous les projets que je fais, c'est-à-dire la crèche, Allende, peut-être le parc, la place Michelet sans emprunt, je le ferai sans emprunt. S'il y a besoin de recourir à l'emprunt, je ne suis pas contre. Et l'année prochaine, comme tous les ans, on se reposera la question. Si on peut faire sans emprunt, on fera sans. Si on ne peut pas faire sans, on ne fera pas sans. Mais je n'allais pas emprunter il y a un an ou il y a deux ans alors que les projets n'étaient pas matures. Parce que vous parlez que, par exemple, un emprunt de 10 millions d'euros coûterait 300 000 à la Ville alors que si on l'avait fait avant cela aurait peut-être coûté zéro ou 100 000 €, donc on aurait perdu potentiellement 200 000 à 300 000 €. Peut-être. Mais si on l'avait lancé au moment où on n'avait pas d'accord sur les subventions, qu'on avait aucune projection en termes calendaire de pose de dossier de la subvention, où on négocie l'accord politique pour avoir une subvention, je vous assure que les 300 000 ou les 200 000 € que vous prétendez que l'on perd, je vous assure que le coefficient entre le faire trop vite et ne pas avoir de subventions comme cela, à mon avis, a souvent été le cas par le passé vu le faible taux de subvention, on aurait perdu bien plus que 200 000 € et cela se compte en millions d'euros. Donc le rapport entre ne pas se précipiter, ne pas faire d'emprunt quand on n'a pas de projet en face sur l'année X, je peux vous dire qu'il est vachement gagnant d'attendre et de faire tout dans le bon tempo, quitte – je vous rejoins – à perdre peut-être 100 000 ou 200 000 € sur le taux. Je tiens juste, pour finir, à dire que si on

emprunte, il n'est pas dit que l'on emprunte à hauteur de 10 millions d'euros puisque si nos taux de subventions sont très élevés, il se peut que nous ayons à emprunter à un degré moindre que ce que nous aurions fait par passé. Si on emprunte deux fois moins avec un taux deux fois plus élevé – on fait le calcul : bah, c'est simple – cela s'équilibre et au final, nous n'avons même pas perdu d'argent en attendant.

Intervention hors micro de Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire :

Ah, c'est lié à la réaction. Allez-y.

Monsieur BERTRAND :

Oui, c'est plus logique – pardon, excuse-moi, Christophe – de réagir tout de suite. Le projet était simple, Monsieur BATTISTINI, c'est de faire ce dont vous vous plaignez depuis trois ans : rénover les bâtiments. Depuis deux ans, depuis trois ans, vous vous plaignez du patrimoine.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'en deux ans et demi, on a quand même réglé des dossiers qui attendaient depuis 15 ans. Donc, je pense que la preuve est faite.

Monsieur BERTRAND :

Allez, prenez votre costume de donneur de leçon. C'est parti.

Monsieur le Maire :

Je constate. Crèche Charles de Gaulle : 20 ans qu'on laisse cet équipement inadapté se détériorer. On a réussi à faire sortir le projet en deux ans et demi. École Allende : des années que cette école tombe en morceaux ; des années. Nous réussissons, en effet, à la rénover de fond en comble durant ce début de mandat. La médiathèque Jules Verne : rénovée à l'intérieur. Visiblement, vous aviez oublié de rénover le toit : fuites en pagaille. De nouveau, il a fallu rénover l'intérieur mais surtout on a réussi à faire un véritable gain énergétique dès la première année du mandat, à obtenir le financement du CRTE de l'État pour que cette médiathèque vive plus longtemps et nous coûte moins cher. Donc, en quelques années, oui, des dossiers qui traînaient depuis parfois des dizaines d'années ont été gérés. Je pense que l'on peut en être fier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. Avant de pouvoir avoir un avis sur ce rapport d'orientation budgétaire, j'aurais vraiment besoin d'avoir des éclaircissements sur un certain nombre de points tant côté recettes que côté dépenses. J'ai une série de questions mais je préférerais vraiment les poser au fur et à mesure, pour éviter aux personnes qui vont me répondre de devoir retrouver les questions que je pose, etc. Donc j'ai une première question sur la prise en compte de l'inflation en 2023. Quel taux d'inflation vous avez pris en compte dans votre budget en 2023 ? Quels sont les principaux postes impactés ? Quel est le montant que vous avez calculé en termes de budget associé à la hausse de l'inflation que vous avez dû prendre en compte ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonjour Christophe. Juste en préambule à toutes tes questions, je te répète ce que je t'ai dit hier...

Monsieur le Maire

Juste : Monsieur HÉRAUD et vouvolement, ce sera parfait. Merci.

Monsieur BATTISTINI :

Excusez-moi, Monsieur HÉRAUD.

Monsieur HÉRAUD :

Je vous en prie, Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

Je vous répète ce que je vous ai dit hier au téléphone : toutes les « questions » sur des points plus précis des finances seront traitées dans le cadre du budget où là vous aurez l'ensemble des questions notamment sur toutes les questions qui étaient initialement demandées lors des questions orales ; pas toutes mais certaines en tout cas étaient plus des questions qui reposent sur le budget et non sur le ROB. Parfois, dans le ROB, on est tenté d'en savoir un peu plus mais du coup, sur toutes les questions qui dépendent pour moi du budget, je n'ai pas de souci à vous communiquer les chiffres mais ce n'est ni le lieu et surtout ni le moment. On pourra en reparler en deux semaines mais malheureusement, je ne peux pas vous communiquer des chiffres sur le budget tant qu'on n'y est pas.

Monsieur HÉRAUD :

OK. Très bien. Je vais prendre mon mal en patience sans souci. Merci pour ces éléments. J'avais une question aussi sur la réalisation des dépenses mais je pense que j'aurais la même réponse. Concernant les objectifs de réduction d'économie d'énergie, j'ai bien entendu Monsieur HAUDRECHY donner un certain nombre d'éléments généraux. D'ailleurs, je me félicite de la décision de la Ville de passer l'ensemble de la ville à 30 km/h et d'un certain nombre de mesures concernant la réduction de la consommation d'eau. Pour autant, j'aimerais quand même savoir s'il existe un document cadre, un plan – je ne sais pas – qui fixe quand même des objectifs de réduction, d'économies d'énergie sur plusieurs années et pour au moins l'année 2023 s'il y a eu un calcul de budget spécifique consacré aux économies d'énergie ou si ce montant associé à ces perspectives de réduction d'économies d'énergie qui normalement devrait jusqu'en 2030-2050 existe.

Monsieur le Maire :

Je propose que l'on note la question. Elle est importante et pour le coup, ce n'est pas le lieu du débat d'orientation budgétaire et, malgré tout, des éléments ont été apportés. Je propose donc qu'on note le point ; il est conséquent, des éléments de réponse ont été apportés avec les marchés CVC, c'est-à-dire que quand on fait un marché CVC (chauffage, ventilation notamment, climatisation), on le fait sur plusieurs années. Il a été indiqué qu'on changeait la méthode, c'est-à-dire que l'on va aussi être capable de rémunérer le prestataire à la performance énergétique, donc s'il fait gagner de l'argent, de la consommation énergétique à la Ville, il aura aussi une rémunération en conséquence. Cela nous donnera donc certainement un peu cette vision que vous attendez sur le moyen terme, donc je propose qu'on la note et qu'on puisse vous apporter ces éléments-là.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Je vous remercie. Je précise quand même je l'avais posée déjà en septembre dernier mais je prends le point. Je vais poser des questions plus précises peut-être, j'espère que ce sera le moment et le lieu pour y répondre. Concernant la crèche Charles de Gaulle, juste savoir si vous confirmez la date d'ouverture. Et, par ailleurs, qu'est-ce que vous avez prévu en 2023 pour l'ancien bâtiment de la crèche ?

Monsieur le Maire :

Vous aurez des éléments de réponse. Je crois que vous avez fait une question orale de cette nature.

Monsieur HÉRAUD :

Alors, en fait, pas vraiment. On m'a invité de manière affable à revoir ces questions et donc, du coup, dans le cadre des échanges, à la fois constructifs et bienveillants, que j'ai pu avoir avec vous-même et avec votre directeur de cabinet, je crois, j'ai corrigé ces réponses et j'ai indiqué – sans doute que je n'étais pas été clair, et je vais en profiter pour le faire – que j'allais poser un grand nombre de questions à l'origine orales dans le fil de la conversation mais si vous souhaitez que je la repose en question orale, il n'y a pas de problème, je la rebascule en question orale. Je le note. Je suis diligent sur le sujet sans aucun doute.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous pouvez poser des questions sur le rapport d'orientation budgétaire, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Bah, il me semble quand même qu'une question relative à un bâtiment abandonné et de poser la question de savoir si cela est prévu dans le cadre des opérations nouvelles ou du GER, etc. me semblait être dans le sujet mais dites-moi si je suis hors sujet.

Monsieur le Maire :

Je pense que ce n'est pas de l'ordre d'un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. OK. Alors, je retente ma chance. Sur l'école Allende, j'ai entendu que le budget était de deux millions d'euros TTC. Je voulais savoir dans le rapport d'orientation budgétaire tel qu'il est là, combien il était prévu de dépenser cette année.

Monsieur le Maire :

Sur Allende ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Pareil. Là, cela dépend vraiment du budget. Je suis désolé de vous dire cela. En fait, c'est la moitié cette année et la moitié l'année prochaine à peu près, en termes de proportion, d'ordre de grandeur. Vous le verrez dans le budget, l'ordre de grandeur, ce sera 50 % cette année et 50 % l'an prochain et effectivement l'enveloppe comme vous l'avez indiqué sera de deux millions de millions, 2,5 millions TTC ; on est en train d'avoir les derniers devis, notamment des options supplémentaires. Vous l'aurez donc au budget.

Monsieur HÉRAUD :

OK. J'en profite aussi : j'aimerais connaître le montant des installations provisoires qui seront prévues pendant la durée des travaux. OK. J'essaie de reformuler les questions être plus dans la plaque. Pardon, c'est la première fois où je suis dans cette situation, donc j'essaierai d'être un peu plus un peu plus – comment dire ? – dans l'exercice l'année prochaine. J'avais posé la question en commission et on ne m'a pas dit que ma question était hors sujet, donc je la pose cette fois, sur le montant des 300 000 € sur le pôle éducatif : de quoi s'agit-il ? Et même question sur les 150 000 € de la ligne réhabilitation maison Schœlcher.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Sur le prix de l'installation provisoire d'Allende, vraiment tout compris, l'enveloppe est de 700 000 €. Cela vous va, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Pardon, je n'ai rien compris.

Monsieur BATTISTINI :

Vous avez posé une question sur Allende...

Monsieur HÉRAUD :

Sur le pôle éducatif. À quoi correspondent les 300 000 € ?

Monsieur BATTISTINI :

Non, trois minutes avant, vous avez posé une question sur Allende et sur le prix de l'installation. Du coup, je vous donne la réponse.

Ensuite, vous avez parlé des enveloppes que ce soit sur la maison Schœlcher ou sur le nouveau pôle éducatif. Ça, c'est pareil, c'est de l'ordre du budget parce qu'on aura vraiment toutes les opérations

détaillées et en plus on a un point tout à l'heure sur la maison Schœlcher, donc on entrera, je pense, plus dans le détail notamment de ce projet.

Monsieur HÉRAUD :

OK. Merci. Bon allez, là, je dis directement on verra le budget. Pardon. J'ai par rapport au ROB un peu de difficulté à comprendre sa présentation, cela explique aussi certaines de mes questions inadéquates. En fait, on a une liste de dépenses d'investissement en page 17 – pour le GER de 2 millions, la voirie 1 million, les opérations nouvelles 5,6 millions – mais en fait, ces opérations nouvelles, je voudrais savoir si cela couvre l'intégralité de ce qui est inscrit en AP/CP ? C'est ça ? Parce qu'en fait, les opérations nouvelles, comme elles sont déjà engagées, elles sont... Et du coup, en AP/CP, j'ai 4 280 000 € mais par contre en opérations nouvelles, j'ai 5 617 000 donc du coup le delta de 1 300 000, j'en déduis que c'est l'école Allende et Saint-Hilaire. C'est ça ?

Monsieur le Maire :

Juste avant de donner la parole à Monsieur BATTISTINI : je crois savoir que la commission a duré à peu près deux heures, je pense que c'est bien que vous puissiez utiliser le temps de commission pour peut-être décrypter mieux les documents que l'on vous envoie.

Monsieur HÉRAUD :

C'est ce que j'ai fait mais vous n'étiez pas présent, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

C'est peut-être bien que les élus qui ont été avec vous autour de la table et qui je pense ont répondu à toutes vos questions, notamment celles de Monsieur BATTISTINI, vous servent à mieux décrypter le document pour que vous puissiez donner, vous aussi, votre vision politique le jour du Conseil municipal...

Monsieur HÉRAUD :

Ah mais je vais le faire !

Monsieur le Maire :

Je pense que c'est la bonne façon de faire, mais bon.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, je vais même aller un peu plus loin que ce que je viens de dire Monsieur le Maire, c'est qu'au-delà des commissions, je pense être un élu qui répond aux questions de l'opposition, donc si vous en avez n'hésitez pas à m'envoyer un petit mail ou à m'écrire. Pour du coup, notamment pour votre dernière question Monsieur HÉRAUD, hier quand s'est eu au téléphone, je vous ai répondu à cette question. Je vous ai indiqué que les 5,6 millions ou les 5,7 millions, c'était l'ensemble des AP/CP à 4,9 millions et le reste c'est exactement ce que vous venez de citer. Alors, si je vous réponds en privé et qu'ensuite on en reparle ici et que je vous réexplique la même chose qu'en privé, à part si vraiment c'est quelque chose que les Ovillois ont besoin de savoir mais si ce sont des détails de ligne, etc., je ne vois pas forcément l'intérêt. Mais je peux répéter ce que je vous ai dit hier et donc effectivement c'est bien ça.

Madame OROSCO :

Excusez-moi, je me permets d'intervenir. Peut-être qu'il faudrait juste rappeler ce que couvrent les 5 millions, comme cela le point est réglé – il concerne les Ovillois – et ce sera très bien.

Monsieur le Maire :

Cela a été listé, Madame OROSCO. Cela a été listé.

Monsieur HÉRAUD :

Concernant les perspectives financières associées à la rénovation des bâtiments de la ville : effectivement, il y a beaucoup de bâtiments qui ont été identifiés comme très vétustes ou dans un état

critique mais en lisant bien le rapport, en fait, il s'agit beaucoup de petits biens privés, donc je ne pense pas que de prendre un pourcentage soit vraiment très pertinent. D'ailleurs, j'ai remarqué que vous aviez prévu d'en vendre un certain nombre, de petites maisons, enfin bon voilà. Par contre, il reste à ma connaissance un bâtiment privé identifié comme étant en mauvais état, c'est le gymnase... Comment il s'appelle ? Ostermeyer. Voilà. Merci. Pardon. Je voulais donc savoir si dans vos perspectives financières sur le mandat, il était dans votre radar et si vous aviez prévu de faire des études dessus ou de le rénover d'ici 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Merci pour votre question, Monsieur HÉRAUD. Elle tombe bien puisque, en effet, je peux vous l'annoncer – même si c'est dans le cadre du budget, je peux vous faire un petit spoiler – : nous avons bien mis au budget 2023 plus de 300 000 € pour rendre enfin Ostermeyer aux normes d'un point de vue sécuritaire. Donc nous n'attendons pas 2024 ou 2025 pour le faire. Ce sera fait dès 2023 et cela fait quand même beaucoup d'années que les Ovillois attendent cela. Ce sera donc le cas dans quelques mois.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BATTISTINI. Je le dis quand même, ce qui est discuté ce soir c'est un rapport d'orientation budgétaire, donc essayons de faire un effort et dans quelques semaines, il y aura également un vote de budget. Donc ce qui est du ressort du budget sera discuté quand le budget vous sera soumis au vote. Donc essayez de concentrer vos questions, s'il vous plaît, sur ce rapport et d'apporter vos éléments d'appréciation ; peut-être que vous en avez. Merci.

Monsieur HÉRAUD :

Oui. En 2022, il y a eu un certain nombre d'études qui ont été faites et du coup cela va permettre d'interroger les choix budgétaires de 2023. J'ai compris qu'il y avait eu une étude sur le centre-ville qui avait été engagée mais je n'ai pas eu connaissance même de savoir si vraiment elle a eu lieu ou pas et si elle a eu lieu, est-ce qu'elle est achevée ? Est-ce que le rapport est disponible ? Mais ce que j'ai constaté, c'est que vous aviez sur la base des éléments qui étaient à votre disposition fait le choix de rénover la place Michelet et le parc Charles-de-Gaulle ainsi que le square Brassens. Donc ma question est : sur quelle base d'études, le cas échéant, avez-vous fait ce choix d'investissement qui est très important puisqu'on parle de peut-être – il y a un chiffre moyen – au moins de 6 millions d'euros qui seront dépensés à partir de 2024.

Monsieur le Maire :

Donc, si j'ai bien compris, vous évoquez les projets parc Charles de Gaulle et place Michelet, c'est cela ?

Monsieur HÉRAUD :

J'évoque les éventuelles études qui auraient été faites et qui vous auraient permis de faire ce choix budgétaire plutôt qu'un autre.

Monsieur le Maire :

En l'occurrence, cela a été expliqué tout à l'heure par Monsieur BATTISTINI, sur – on va dire – le renouvellement de notre centre-ville, on a fait le choix, en effet, d'investir dans le renouvellement des espaces publics. On a donc deux espaces publics qui ont été désignés (la place Michelet et le parc Charles de Gaulle) et vous avez donc deux études qui sont en cours et elles se font avec les Ovillois. Elles sont donc en train de dessiner – si je puis dire – le projet pour pouvoir le chiffrer et qu'il réponde aux enjeux – cela a été évoqué – de transition écologique, d'îlots de chaleur, de végétalisation. Donc les études concrètement sont en cours. Elles donneront lieu, du coup, à la capacité pour la Ville à rédiger ensuite un cahier des charges qui, lui, donnera lieu à un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation concrète du chantier. Donc ça, on est vraiment en plein dedans.

Après, en ce qui concerne le centre-ville, on a également annoncé une troisième étude. Il s'agit cette fois d'une étude urbaine parce qu'elle ne concerne pas que les espaces publics, donc c'est aussi le quartier gare qui fait l'objet d'une étude qui sera lancée dans les prochaines semaines.

Monsieur HÉRAUD :

OK. Cela me paraît intéressant parce que, effectivement, je m’interrogeais sur la cohérence de tout cela. Il y a des liaisons urbaines en particulier entre la place Michelet et les rues avoisinantes, la place du 14-Juillet, donc je suis rassuré de savoir qu’il y a une étude urbaine qui va un peu englober tout cela. Quand on fait des choix d’aménagement urbain ou de voirie, je pense qu’on attend – en tout cas moi, personnellement, j’attendrai – une continuité urbaine et peut-être aussi des nouveaux choix architecturaux. Voilà. Donc je vous remercie pour cette réponse.

Après, pardon, j’ai une autre question parce qu’à plusieurs reprises... Et je comprends la position de la majorité de ne pas engager – comment ça s’appelle ? – de ne faire d’emprunt que quand les projets sont là mais en même temps est-ce que ce n’est pas le marqueur d’une difficulté à sortir des projets plus que, finalement, une volonté de ne pas s’endetter ? Est-ce que c’est parce qu’on n’arrive pas à sortir assez de projets assez vite que, du coup, on est prudent et que l’on justifie de ne pas augmenter les impôts ? Est-ce que si jamais vous aviez eu des projets plus matures et plus nombreux, vous auriez fait le choix d’investir et peut-être d’endetter la Ville ou d’augmenter les impôts ? Pourquoi je pose cette question derrière ? Parce qu’en fait, tous les travaux ou tous les investissements que l’on ne fait pas en ce moment, c’est quelque part des choses qu’il faudra faire plus tard.

Monsieur le Maire :

Je pense que la réponse a déjà largement été donnée, en fait. Vous l’avez constaté, on avait un patrimoine très dégradé avec des cas extrêmement graves et on a réussi, en effet, dans les deux premières années du mandat à adresser ces sujets qui, certes, n’étaient pas dans notre programme politique mais nous sommes responsables, ils se sont imposés à nous et nous sommes très fiers d’avoir pu les résoudre. Donc je cite : la crèche Charles-de-Gaulle (3,5 millions d’euros), l’école Allende (plus de 2 millions d’euros). Donc la capacité à sortir des projets, je pense que nous l’avons encore une fois montrée.

Monsieur HÉRAUD :

Oui, c’est vrai mais un côté de ça, il y avait d’autres projets qui étaient portés par la majorité municipale et qui aujourd’hui ne sont pas en route ou – disons – prennent du temps à être mis en place comme la maison Schœlcher ou le pôle éducatif ou encore un autre gymnase. J’entends qu’il faut apurer le passé mais manifestement les capacités financières de la Ville auraient permis d’investir davantage donc est-ce que, aujourd’hui, dans le cadre – c’est une question RH, donc ça reboucle un petit peu sur le budget en général – vous êtes ou vous serez en capacité en 2023 à vraiment avoir les capacités d’ingénierie pour vraiment pouvoir réaliser les travaux qui sont aujourd’hui attendus et qui avaient été promis ?

Monsieur le Maire :

Réponse dans trois ans mais nous mettons tous les moyens en œuvre pour sortir ces projets. Cela a été dit dans la stratégie financière et c’est ce que ce rapport d’orientation budgétaire traduit et ce que le budget confirmera : malgré le contexte à la fois qui ne nous appartient pas (Covid, inflation, énergie) avec le contexte local qui nous appartient (état du patrimoine), nous avons non seulement réussi à sortir des projets d’urgence (crèche, école) mais en plus grâce à notre stratégie de subvention partenariale, nous réussissons également à garantir des grands investissements pour le reste du mandat ; ce sont les projets qui ont été évoqués : le renouvellement du centre-ville en fait partie, la place Michelet, le parc Charles de Gaulle et d’autres projets qui arriveront.

Monsieur HÉRAUD :

OK. J’ai un dernier point quand même parce que je disais que la Ville avait certainement les capacités financières mais il y a quand même un point qui est quand même très inquiétant qui est ce reste, cet excédent de fonctionnement qui permet l’amortissement et ensuite de pouvoir éventuellement rembourser des impôts supplémentaires. Aujourd’hui, on voit qu’il y a un pincement à ce niveau-là, c’est-à-dire que les frais de fonctionnement ne sont pas maîtrisés ou en tout cas, ils augmentent. J’ai entendu qu’il y avait une petite part qui permettait de prendre en compte l’inflation mais je pense que si le point d’indice, notamment, augmente beaucoup, cela soit difficile et je ne vous cache pas que je ne suis pas vraiment rassuré sur la capacité de la majorité municipale à vraiment maîtriser ses dépenses de fonctionnement qui risquent, effectivement, d’entraîner la Ville dans une situation où elle

ne pourra plus du tout investir parce que parce qu'elle ne pourra plus emprunter en fait tout simplement parce qu'il ne lui restera plus assez quand elle aura payé ses frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas s'il y avait une question précise mais je pense que la preuve, elle est sous vos yeux. On réussit à faire face à une difficulté financière due à une explosion des prix de l'énergie. On réussit à faire face à cela sans augmenter notre taux d'imposition comme le font de très nombreuses communes de France. Donc je pense que cela montre notre capacité à faire des économies, à faire des choix et à garantir une bonne gestion de notre administration.

Est-ce que vous en avez terminé avec vos questions, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui, oui, j'en ai terminé. Je trouve que c'est une lecture très optimiste parce qu'en fait, quelque part, la crèche Charles-de-Gaulle, vous l'aviez déjà annoncée au budget de l'année dernière alors qu'en fait, on aura 70 %... Non, pardon, on aura 80 % du budget, des dépenses qui seront en 2023 annoncés en 2022 et sur le GER, Monsieur BATTISTINI nous indiquait qu'une partie importante des travaux, la moitié du GEA, n'avait pas été faite en 2022 et qu'ils étaient reportés en 2023. Donc, moi, j'ai plutôt l'impression qu'en fait la capacité à réaliser de la Ville... Et il y a un effet d'annonce – ce que je comprends, on annonce les travaux et on aurait tort de ne pas le faire d'ailleurs, cela sera incompréhensible – mais en pratique, on voit que ces travaux annoncés sur un an se réalisent en deux. Donc je ne suis pas aussi optimiste mais on aura largement le temps de voir comment cela évolue. Voilà. Vous vouliez avoir mon avis général sur le budget et bien voilà, je vous l'ai donné et j'espère qu'il vous aura été utile. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Monsieur HÉRAUD, c'est juste une petite précision : il ne faut pas confondre la partie GER et la partie plutôt grands projets puisque dans un cas, c'est plus piloté en interne par la Ville et donc par les moyens de notre administration quand dans un autre cas, ce sont plus des entreprises externes et extérieures qui vont réaliser les projets. Donc le retard sur certains projets quotidiens du GER qui se voit au budget dans le reste à réaliser année après année – celui dont je vous ai parlé en commission – n'est pas corrélé au fait d'avoir potentiellement du retard sur un marché externe où on va mettre trois millions pour réaliser un grand projet, 2,5 pour un autre, etc. On ne peut pas dire que parce que l'on prend du retard sur certains projets de rénovation interne que l'on va en prendre sur des grands projets où, là, la Ville met des sommes d'argent pour que cela soit justement réalisé dans la temporalité voulue par notre municipalité. Ce n'est pas lié et il ne faut pas confondre les deux. C'était juste la petite précision.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Je voulais rebondir sur un de vos propos, Monsieur BATTISTINI. On parlait du contexte exceptionnel de cette année, à la tendance haussière des dépenses, et vous disiez souhaiter que les familles et les Ovillois ne soient pas les seuls à supporter ces hausses et que la Ville participe en partie à l'effort, donc je souscris à cette observation. C'est l'occasion pour moi, en fait, de revenir sur une délibération précédente. Je crois que c'était il y a un peu plus d'un an que nous avons voté la révision tarifaire pour certains services et nous nous étions accordés à l'époque sur une clause de revoyure, c'est-à-dire de dire qu'après un an d'application, vous reviendriez vers nous pour savoir si effectivement le nombre de familles ayant subi – enfin subi... Oui, c'est ça subi – des hausses peut-être inattendues ou en tout cas si la statistique ovilloise était conforme à l'étude finalement et quel était le nombre des familles ayant peut-être supporté plus d'efforts que prévu, s'il y avait eu plus de bénéficiaires que prévu, etc. Donc ma question est toute simple puisque finalement cela s'inscrit dans la lignée de ces sujets d'évolution tarifaire que vous évoquez : est-ce que l'on peut programmer cette clause de revoyure ? Est-ce que vous avez étudié les effets sur ces premiers services qui avaient été révisés « tarifairement », les impacts sur les familles ovilloises ? Est-ce qu'on peut se faire un point là-dessus prochainement ? Et je complète la question, mais je n'attends pas forcément la réponse tout de suite, je l'attends à l'occasion de ce point : est-ce que des familles ont manifesté justement une difficulté particulière à supporter la hausse parce qu'en général, c'est plutôt ceux qui subissent les

hausse ce qui se manifestent ? Quelle a été la réponse de la Ville ? Est-ce que vous envisagez des adaptations justement par rapport à ce retour sur expérience ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

Merci. Bonjour. Effectivement, le bilan est en cours. On aura bientôt les résultats et ce que l'on vous propose, c'est que lors d'une commission, on vous fasse part de ces résultats. Et par rapport à votre question de savoir si des parents se sont plaints, on n'a pas eu de plainte particulière à ce sujet. Voilà. En tout cas, on a répondu à tous les parents qui se plaignaient de la hausse mais qui n'ont pas... On les a invités à contacter le CCAS s'ils avaient plus de problèmes que ça et ils n'ont pas donné suite.

Monsieur LECLERC :

D'accord. Donc, en fait, il y a eu des plaintes mais il y a eu retour de la Ville – c'est ça que vous dites – et ça s'est soldé.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vais rebondir sur le CCAS car tout à l'heure je n'ai pas eu de réponse : est-ce que c'est parce qu'à Houilles, il n'y a pas de problèmes sociaux que la dotation au CCAS a baissé par rapport à l'année dernière ? Voilà. Parce qu'on nous dit toujours que personne ne sollicite les aides du CCAS ; c'est quand même assez étonnant. Voilà. Donc évidemment comme vous avez supprimé un service d'aide à domicile, la dotation a drastiquement baissé depuis 2021, mais vous auriez pu réfléchir cela sur d'autres politiques publiques, notamment liées à l'analyse des besoins sociaux dont je disais tout à l'heure qu'après deux ans, les résultats n'ont toujours pas été présentés aux Ovillois et que nous, élus d'opposition, on a eu le plus grand mal à se procurer aussi d'ailleurs ces résultats. Et je voulais juste revenir sur les Belles-Vues parce que je n'ai pas eu les réponses sur les recettes d'exploitation. Peut-être que c'est juste un oubli dans le ROB : vous n'avez pas fléché des subventions du Département ou du SSIAD. L'an dernier, cela représentait à peu près 40 000 €.

Monsieur le Maire :

Vous parlez du SSIAD, non ? C'est cela ? Bon, je laisse la parole à Madame PRIM qui va vous répondre sur ces différents points.

Madame PRIM :

Effectivement, sur ce dernier point sur les subventions, ce n'est pas très clair. Non, je pense que c'est certainement un oubli. Non, je pense que c'est un oubli.

Monsieur le Maire :

Par rapport au budget, la dotation de la Ville au CCAS ?

Madame PRIM :

Non, ce sont les subventions du Département pour tout ce qui est activité, etc.

Monsieur le Maire :

D'accord. Il faut prendre le point s'il y a une erreur ou préciser le point.

Madame PRIM :

Oui. Donc ça, on le refera. Pour le CCAS, effectivement, cela est dû à l'arrêt du service soin infirmier à domicile et on s'est aperçu également qu'il y avait beaucoup de non-réalisés ; enfin, le réalisé, en fait, ces dernières années n'était pas si conséquent que cela, donc cela ne justifiait pas d'augmenter de manière plus substantielle que cela. Voilà. Vous aviez d'autres questions sur la résidence autonomie, je crois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je me permets de revenir sur une question qui n'a pas été répondue à Madame BELALA concernant le choix de baisser les subventions aux associations.

Monsieur HÉRAUD :

Vous avez répondu ? Ah bon ! Ah bon ! D'accord. Bah alors, j'écouterai le compte rendu. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Juste une question qui s'adresse à Monsieur BATTISTINI : tout à l'heure, il a furtivement évoqué un montant de 200 000 à 300 000 € de manque de recettes de stationnement. Monsieur BATTISTINI, vous confirmez ce montant-là ou c'est sur 10 ans ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Oui parce que je suis ambitieux, j'ai des objectifs élevés pour la Ville et je pense que si jamais on optimise ce travail, cela pourrait représenter 200 000 à 300 000 € de gains.

Monsieur CADIOU :

Par an ?

Monsieur BATTISTINI :

Par an sur le stationnement. Je pense que si on fait un bon travail là-dessus, on pourrait augmenter cela de 200 000 à 300 000 €. Alors, vous allez me dire que c'est beaucoup mais je suis ambitieux et je pense qu'il faut vraiment tirer le maximum sur des recettes.

Monsieur CADIOU :

Excusez-moi, c'est le carnet à souche que vous allez sortir ou ?

Monsieur BATTISTINI :

Non. Bah, je pense que l'on pourra en reparler dans un an. On verra si je suis à côté de la plaque ou pas.

Monsieur CADIOU :

Bien, on prend rendez-vous dans un an, donc objectif 200 000 à 300 000 € de recettes de stationnement supplémentaires. C'est bien noté, Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

Pour le ROB 2024. Pas de souci. Même lieu, même heure.

Monsieur le Maire :

Sur cet aspect-là, vous l'avez noté, cette année, on a lancé le plan local des mobilités qui doit justement s'interroger sur comment on circule, comment on stationne et cela permet vraiment d'avoir une stratégie sur à la fois comment on maintient une attractivité dans le centre-ville et comment est-ce que l'on peut, dans les zones pavillonnaires par exemple, circuler plus facilement. Donc ce gros travail de remise à plat de la circulation à Houilles intégrera aussi la stratégie sur le stationnement payant parce que quand un stationnement en centre-ville, par exemple, n'est pas assez payant, ce sont les clients qui en pâtissent, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas se garer facilement. On peut croire, bien sûr, que cela va pénaliser mais, en fait, il faut trouver l'équilibre du tarif. Vous imaginez bien. D'ailleurs, on a rapidement, dans ce mandat, passé le stationnement gratuit de 15 minutes à 30 minutes. On considère que 30 minutes, on peut tout à fait stationner, aller chercher sa baguette, il n'y a pas de préjudice sur la rotation des places. Mais on voit bien, on a un enjeu très fort dans notre centre-ville et on réinterrogera du coup cette problématique dans le cadre du plan local des mobilités mais aussi de la rénovation de la place Michelet sur comment on fait en sorte pour qu'en hypercentre une place soit utile à 7, 8, 10 clients dans la même journée et ne soit pas forcément utilisée trop longtemps. Et donc, oui, la politique tarifaire en matière de stationnement peut être un outil pour permettre la rotation – bah, c'est assez évident, toutes les Villes utilisent cet outil-là – peut être un outil pour faire – comment dire ? – tourner les véhicules sur une même place. Après, j'attire votre attention sur le fait que l'on a des solutions de stationnement qui ne sont pas très loin du centre-ville et qui sont

économiques : on a le parking d'intérêt régional qui permet aussi d'avoir, pour les résidents ou quelqu'un qui viendrait consommer en centre-ville, de quoi garer sa voiture en sécurité sans payer très cher et d'ailleurs on a mis en place – cela a été évoqué tout à l'heure – qu'est-ce qu'on fait des véhicules des commerçants, des salariés qui travaillent dans la ville qui forcément, eux, ont besoin de garer leur véhicule et donc c'est pour cela que l'on a mis en place des forfaits horaires extrêmement avantageux au parking de la gare pour qu'ils puissent garer leur véhicule et puis se rendre à pied en centre-ville ou en hypercentre de Houilles. C'est donc une vraie problématique que l'on souhaite adresser. Je ne blâmerai pas les ambitions budgétaires de l'Adjoint aux finances mais c'est plus que ça : l'enjeu, c'est vraiment comment on circule bien et comment dans notre centre-ville on fait en sorte que la place soit utile aux clients potentiels des commerces.

Du coup, cela appelle à réactions, je vois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

J'entends vos remarques et elles sont fondées mais on parle de 200 000 à 300 000 € de recettes ! Permettez-moi, Monsieur le Maire, de devoir corriger votre Adjoint. J'ai bien noté que l'année prochaine, il nous livrerait son plan avec 200 000 ou 300 000 € de recettes supplémentaires. Non. Je pense que là, il se trompe un peu.

Monsieur le Maire :

Il y a aussi les forfaits post-stationnement (les FPS) et les stationnements gênants qui sont aussi intégrés donc ça pour le coup...

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

C'est un petit peu différent. Voilà. Cela rentre un petit peu dans le budget municipal et notamment dans le budget d'investissement de voirie. Cela nous permet d'abonder aussi le budget d'investissement voirie. Donc, le stationnement gênant, une partie de l'amende, bien sûr, abonde le budget d'investissement de la commune, donc là-dessus il y a aussi une attente très forte des habitants pour que le stationnement même dans les zones périphériques de la ville soit plus pacifié. Donc on assume complètement, quelque fois, une politique plus dure en termes de contrôles. C'est pour cela que l'on s'est doté d'une police municipale avec plus d'effectifs. On assume totalement qu'en effet, le stationnement à Houilles mérite d'être parfaitement contrôlé. Il en va du quotidien et de la facilité à circuler.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Du coup, je rebondis sur le sujet parce que le chiffre me faisait beaucoup penser justement au parc régional de la gare que vous avez d'ailleurs évoqué à l'instant, Monsieur le Maire. Et du coup, je rebondis sur le sujet parce que les dernières fois où on a parlé de ce parc – cela fait un peu plus d'un an et demi en commission – en fait, c'était sur les scénarios sur le pôle de la gare et j'avais posé des questions là-dessus. Cela m'interrogeait beaucoup parce que les hypothèses qui étaient principalement sur la table étaient de ne pas maintenir ce parc – en tout cas très, très peu probablement voire quasi sûr de ne pas l'étendre – et il y avait un gros doute sur le fait de le maintenir. Je n'ai pas eu de nouvelles depuis mais j'en ai reparlé à la commission de décembre justement parce que cela m'interroge vraiment ; il y a besoin de cet espace de stationnement, que ce soit pour les résidents ou les non-résidents mais au moins pour libérer ailleurs. Donc est-ce que cela veut dire que les hypothèses ont avancé et qu'effectivement on reste sur l'hypothèse de conserver ce parc ? Premièrement. Et deuxièmement, puisque l'on parlait de recettes à l'instant, est-ce que cela veut dire que l'on avance aussi dans les négociations qui permettraient à la Ville de le conserver parce que pour le moment, si on n'avance pas sur le dossier, c'est plutôt 200 000 de moins si on le perd que 200 000 de plus, donc il y a tout intérêt à conserver cette ressource pour la Ville, d'autant plus que c'est quand même la Ville avec ses partenaires qui en a assuré la maintenance et l'entretien pendant des années comme nous allons le voir d'ailleurs à la fin du Conseil sur une des décisions que j'avais prévu de questionner.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de charger Monsieur HAUDRECHY de prendre le point. Vous avez évoqué les deux problématiques : à la fois la maîtrise de la propriété de la parcelle avec le bail emphytéotique avec la SNCF qui nécessite une stratégie propre et ensuite la stratégie long terme, l'aménagement du pôle gare. Bien sûr, c'est lié. Donc je charge Monsieur HAUDRECHY de vous adresser un point d'info sur ce sujet-là pour une prochaine commission ou si vous voulez le formaliser dans un mail ou une question écrite, aucun problème.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Concernant les recettes, puisqu'il s'agit de cela, liées à la voirie. Moi, ma vision, c'est qu'une Ville n'est pas là pour prélever des impôts ou faire des recettes, elle est là pour produire des services publics. À ce titre-là, il y a le service public de la voirie, effectivement. Je pense qu'il peut être de plusieurs ordres mais notamment il doit être libéré : il faut que la voirie soit accessible à tous et il faut qu'elle soit propre. Et sur la partie propriété comme liberté de circulation, il me semble que d'appliquer le principe un peu général de pollueur-payeur me paraît tout à fait justifié et donc j'ai vu avec satisfaction des affiches arriver en disant que les personnes qui ne ramasseraient pas les déjections de leur chien pourraient être sanctionnées à hauteur de 150 €. Moi, je souscris tout à fait à des mesures fortes comme ça, pas forcément pour prélever un impôt parce que je dirais que le mal est fait à ce moment-là, mais pour au contraire ne plus avoir besoin de le faire puisque les gens ensuite respecteraient la voirie au même titre que les jets de mégots et autres détritiques. Je ne sais pas si on atteindra chiffre-là – je dirais que ce serait un échec d'une certaine manière – mais en tout cas, il me semble que de renforcer les agents à même de pouvoir faire respecter cela, sachant qu'en France on part avec quand même un retard culturel très fort... Mais en tout cas, voilà, j'aimerais effectivement donc je soutiendrai toutes les mesures qui vont dans ce sens-là.

Et s'agissant de la circulation sur la voirie, les voitures stationnées en vrac, les voitures ventouses, etc. sont à la fois une occupation de l'espace public, une privatisation de l'espace public et par ailleurs sources de risques puisque des voitures mal garées, ce sont des zigzags, ce sont des vélos, etc. donc je pense que c'est bien pour la sécurité.

Et puis enfin, très honnêtement, si on veut permettre des mobilités douces et qu'on ne peut pas agrandir le gabarit des routes, il faut bien que les voitures trouvent à se garer ailleurs voire diminuent. Donc voilà. Je souscris à toute politique de ce type-là mais simplement je voulais réinverser quand même les choses en disant que l'objectif, c'est de fournir des services publics et que l'argent pourrait éventuellement être un moyen d'y parvenir.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres observations sur le ROB, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Monsieur LECLERC :

Juste pour ceux qui nous écoutent, on vote sur le fait que le ROB a eu lieu. On ne vote pas sur...

Monsieur le Maire :

Qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire, tout à fait.

Monsieur LECLERC :

Que les gens qui nous écoutent ne soient pas surpris, nous allons voter favorablement parce que le débat a eu lieu. Ce n'est pas un vote d'agrément sur le contenu des orientations budgétaires.

Monsieur le Maire :

Non, je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïtés. On vote donc bien sur le fait qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire, donc qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc à l'unanimité, nous constatons le débat d'orientation budgétaire. Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Considérant que l'examen du budget doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientation budgétaire,

Après avoir procédé au débat d'orientation budgétaire et en avoir délibéré,

Article Unique : **PREND ACTE, à l'unanimité,** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023.

DCM 23-002 et 23-003 – FINANCES – URBANISME – Opération 9-11 Boulevard H. Barbusse/2 rue de l'Amiral Courbet – Garantie communale d'emprunts relative à l'acquisition en VEFA de 32 logements locatifs sociaux par 1 001 Vies Habitat & Convention de réservation de logements

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

C'est une mécanique qu'on a déjà abordée au sein du Conseil municipal. Il s'agit en l'occurrence de l'opération au 9 boulevard Barbusse et à l'angle de la rue de l'Amiral-Courbet à la fois pour une garantie communale d'emprunt relative à l'acquisition VEFA de 32 logements locatifs sociaux pour le bailleur 1 001 Vies Habitat et également la convention de réservation de logements.

La société Houilles place Schœlcher, portée par le promoteur EDELIS, a obtenu en 2020 un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 74 logements collectifs sur des terrains situés à l'angle du boulevard Barbusse et de l'Amiral-Courbet. EDELIS a proposé à la SA HLM 1 001 Vies Habitat d'acquiescer en VEFA 32 logements destinés à la location sociale, répartis en 16 PLAI, 10 PLUS et 6 PLS, ainsi que 32 places de stationnement sur le site. Les travaux sont en cours. Les logements seront livrés en avril 2024.

Dans le cadre de cette opération, 1 001 Vies Habitat sollicite la commune afin de garantir un contrat de prêt d'un montant total de 3 513 551 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le biais de la Banque des territoires. Cette garantie d'emprunt permettra la commune de bénéficier de sept droits de réservation (3 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS). Je précise que ce nombre de sept équivaut à 40 %, pardon 20 % du nombre de logements sociaux ; pourcentage qui est déterminé par le Code de la construction et de l'habitation.

Ces réservations seront maintenues pendant toute la durée d'amortissement des prêts contractés auprès de la Banque des territoires, soit sur une période de 60 ans majorée d'une période de 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt du bailleur.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante :

1. D'accorder la garantie communale pour ce contrat de prêt d'un montant total de 3 513 551 euros souscrit par 1 001 Vies Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
2. D'approuver la convention de réservation des sept logements répartis comme suit :
 - 1 T1, 1 T2 et 1 T3 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
 - 2 T2 en Prêt Locatif à Usage Social (les PLUS) ;
 - 2 T3 en Prêt Locatif Social (PLS).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci Monsieur le Maire. Quelques questions qui ne surprendront pas Monsieur MIQUEL puisque ce sont des sujets que nous avons évoqués en commission. Une question – j'imagine du coup que vous avez la réponse – qui est de savoir si c'est une opération sur laquelle la Ville participe par la surcharge foncière ou pas. Et une question un petit peu plus large : dans ces typologies de logement et de financement que vous évoquez, le rapport de présentation évoque – vous ne l'avez pas dit – qu'un certain nombre de ces logements – la majorité, d'ailleurs – sont des financements NPNRU, c'est-à-dire de fléchage en reconstitution de l'offre de Sartrouville, la cité des Indes. Ma question, en fait, est de savoir si vous pouvez nous évoquer votre stratégie sur ce sujet-là, c'est-à-dire est-ce que c'est un choix

récurrent de la Ville ? Est-ce que c'est occasionnel ? Est-ce que la Ville compte en tirer quelque chose ? Cela s'est déjà fait d'accorder ce genre de financement par le passé assez rarement et en général il y avait, quand on faisait cela, un gagnant-gagnant. C'était sur des opérations où la Ville participait financièrement et du coup elle avait un avoir via l'Agglomération, etc. qui se retrouvait dans les finances de la Ville. Cela permettait un échange de bons procédés, de favoriser l'opération de Sartrouville tout en apportant quelque chose financièrement aux Ovillois. Est-ce que c'est le cas sur cette opération ? Et, du coup, quelle est votre stratégie par rapport au coup de pouce à donner à Sartrouville pour la reconstitution de l'offre via le dispositif NPNRU ?

Monsieur MIQUEL :

Sur le sujet de la surcharge foncière : eh bien non, il n'y a pas eu de demande de surcharge foncière auprès de la commune.

Deuxièmement, sur le nouveau programme national de renouvellement urbain, le NPNRU : effectivement, c'est une action qui permet aux bailleurs d'avoir des subventions supplémentaires et de permettre de construire des logements sociaux sur la commune. Je pense qu'il est souhaitable compte tenu du fait que nous sommes carencés sur le nombre de logements sociaux ; je crois que tout le monde le sait.

Après, sur la stratégie : cela rentre dans la stratégie aussi sur la commune de participer à la solidarité intercommunale avec l'Agglomération puisque maintenant, désormais, toutes les communes participent à hauteur de leur population et de leur quantité de logements à construire. Donc, voilà, cela permet simplement de participer au financement de logements sociaux par le biais de ce dispositif qui est appréciable, notamment pour les bailleurs.

Monsieur le Maire :

Juste peut-être pour préciser. Quand le bailleur sollicite cette reconstitution de l'offre, cela veut dire qu'en gros, dans un quartier en renouvellement urbain – vous l'avez cité – quand on détruit un logement dans l'Agglomération, le bailleur doit prouver qu'il l'a reconstitué ailleurs. C'est la règle. Donc reconstituer, cela veut dire qu'il sait qu'il a détruit un logement là et il le compense par la création d'un logement ailleurs, ce qui n'a rien à voir avec le relogement des personnes qui vivent dans le quartier parce que soit quand le logement est détruit, les gens sont partis depuis un petit moment ; forcément, on ne détruit pas un immeuble quand les gens sont là. Et puis, globalement, les gens veulent vivre dans le quartier où ils sont, même quand il est en renouvellement. Donc voilà. Ce sont en tout cas deux choses très différentes : la reconstitution, c'est le parc : quand je détruis d'un côté, est-ce qu'à l'échelle de l'agglomération, je suis capable de dire que j'ai l'équivalent qui a été reconstruit. Après, bien sûr, il y a une autre phase qui est les familles où est-ce qu'elles vont vivre qui, du coup, n'a rien à voir avec ce processus-là et là, pour le coup, c'est assuré à l'échelle de l'Agglomération qui s'occupe du relogement des familles et dans la grande majorité des cas souvent elles sont relogées sur la ville où elles vivaient voire, quand il y a des opérations un peu en décalage de temporalité, elles peuvent être relogées dans le quartier s'il y a eu un nouveau bâtiment qui a été livré entre-temps. Donc en tout cas, cela apporte sur l'équilibre financier des promoteurs et des bailleurs. Là, en l'occurrence, c'est 10 000 € par logement, ce qui est très conséquent quand on a des villes où le foncier est très cher.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci pour l'explication. Effectivement, vous avez raison de dissocier. La question n'était pas polémique mais je voulais savoir justement quelle était votre stratégie, d'expliquer donc à ceux qui nous écoutent la différence entre reconstruire et reloger, ce qui est effectivement différent. C'est vrai que par le passé, comme c'est quelque chose qui inquiétait les Ovillois, les fléchages, on les avait accordés à un autre bailleur, ce qui éloigne un petit peu la question par rapport au relogement. Monsieur MIQUEL a dit que désormais toutes les communes de l'Agglomération participent, donc est-ce que ça veut dire qu'il y a un nouveau dispositif, en fait, au sein de l'Agglomération qui fait que toutes les Villes sont plus ou moins contraintes de participer à ce fléchage de l'offre ou pas ? Parce que cela n'était pas le cas par le passé. On a eu un échange là-dessus, donc je voudrais savoir s'il y a quelque chose de nouveau.

Deuxièmement, puisque vous avez la vice-présidence de la commission habitat à l'Agglomération, est-il envisagé de remettre en place dans le futur au niveau de l'Agglomération un coup de pouce financier

justement aux communes qui font du logement social et qui pour cela auraient besoin de verser des surcharges foncières ? Il me semble que ce dispositif dont nous avons bénéficié... On avait optimisé les financements par rapport à cela, d'ailleurs. Il me semble que ce dispositif n'existe plus dans le budget annuel de l'Agglomération. Est-ce qu'il est envisagé de le remettre en œuvre ou pas ?

Monsieur le Maire :

Comment dire ? Les communes peuvent ne pas autoriser la reconstitution si elles considèrent qu'elles ne veulent pas le flécher mais je pense que pendant quelques années, il y a eu la confusion que vous évoquez, reconstitution/relogement, et donc peut-être qu'il y avait une crainte de voir une population qui n'était pas de la ville, de la commune, d'accueillir une autre population d'une autre commune. Donc je pense qu'il y a eu un travail de pédagogie qui a été fait et puis globalement, quand on reconstitue, du coup que l'on participe à ce programme-là, on le voit bien, il y a un apport conséquent de financements. Cela évite aussi de solliciter les acteurs publics pour qu'ils mettent de l'argent public dans les opérations. Cela passe par d'autres fonds, bien sûr. C'est le renouvellement urbain, donc cela reste de l'argent public mais ce n'est pas le budget communal, par exemple, qui va abonder l'opération, donc globalement voilà. Le projet surtout de renouvellement urbain de Sartrouville a plusieurs phases. Cela fait déjà plus de 10 ans que cela dure. On rentre dans une nouvelle phase et là il y a besoin, il y a des objectifs de reconstitution, donc il y avait besoin bien sûr de le reconstituer. Ce sont des obligations de l'Agglomération qui conditionnent aussi l'opération de renouvellement urbain de Sartrouville, donc voilà. Je pense qu'il y a une bonne intelligence sur les Maires des communes sur cette reconstitution. Concernant l'intervention de l'Agglomération, il n'est pas à l'ordre du jour qu'elle redevienne financeuse et subventionneuse des projets de construction de logements sociaux pour la simple et bonne raison qu'il y a des dispositifs de financement robustes et conséquents au niveau du Département des Yvelines, qui est un des seuls de France à avoir une telle capacité à accompagner les Villes pour à la fois faire face à leurs obligations SRU alors qu'elles ont des territoires où il est très compliqué de faire des projets de logement sociaux en termes financiers. Donc il n'y a pas besoin que l'Agglomération, à ce jour-là, rajoute un échelon d'intervention publique ; le Département des Yvelines le fait de façon très conséquente.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Excusez-moi, si j'ai bien compris, juste sur cette opération-là, au total sur l'Agglomération – je parle bien sur l'Agglomération – cela n'augmente pas l'offre de logements sociaux ? Cela l'augmente sur Houilles mais cela ne l'augmente pas sur l'Agglomération ?

Monsieur le Maire :

Non, cela veut dire que... Par exemple, le NPNRU de Sartrouville doit supprimer peut-être 300 logements. Ils font tomber de grands ensembles. Vous savez, c'est sur le plateau des Indes. Il faut prouver, quand le bailleur social – en l'occurrence, c'est 1 001 Vies qui est propriétaire du patrimoine – fait tomber 300 logements d'un côté, il faut qu'il dise qu'à l'échelle de l'Agglomération, il a reconstitué 300 logements.

Monsieur MÉGRET :

Ce n'est qu'une reconstitution alors que pourtant on le sait, y compris dans les Yvelines qui est pourtant un Département riche, une majorité de citoyens pourrait bénéficier du logement social et il y a pas mal de gens – on le voit à Houilles – qui ont des loyers assez élevés ou qui sont obligés de s'éloigner. Donc, si vous voulez, c'est très bien sans doute de diminuer, de faire tomber des grandes barres d'immeubles, etc. mais ne faire que reconstituer sans augmenter l'offre de logement social sur l'Agglomération, cela pose problème, même si Houilles il va profiter de cette augmentation. C'est un commentaire.

Monsieur le Maire :

Oui, bon, après, je ne me prononcerai pas sur le quartier de Sartrouville ; je n'ai pas l'honneur et le plaisir d'en être le Maire. En revanche, cela n'est pas exhaustif. Les Villes, de façon souveraine, peuvent construire plus de logements que ce qu'il y a de reconstitution. La reconstitution, cela vous permet d'avoir un financement supplémentaire, donc cela ne veut pas du tout dire que c'est exclusivement ça

qui est fabriqué en logement social. Sur Sartrouville, ce sont de grands ensembles dont on a vu que d'un point de vue urbain, je pense, que cela ne correspondait plus au mode de vie que l'on souhaitait. Mais bon, on n'a pas de NPNRU, sur Houilles en tout cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je suis désolé, en fait, mais c'est par rapport à quelque chose que vous avez dit, qui m'intéresse vivement. Ce sont de nouveaux dispositifs, les dispositifs départementaux, qui font que c'est encore bonifié par rapport à ce que l'on a connu quand on a conventionné avec le Département il y a trois ans et où la Ville devait verser 30 à 40 % de la part en surcharge foncière ? Désormais, le Département va plus loin et peut couvrir la part communale lorsqu'il y a une opération – on va dire – au bon prix ?

Monsieur le Maire :

Cela veut dire que le Département est capable d'accompagner toujours et encore plus, en effet, les collectivités. Je n'ai pas les chiffres ce soir, je ne pourrai pas vous en faire un exposé exhaustif – j'en suis navré – mais cela veut dire que, aujourd'hui, une collectivité qui est face à des obligations de construction, dont on sait que c'est la situation ovilleoise, mais qui est face tout simplement à une réalité de sa ville, c'est-à-dire que le foncier est très cher et donc boucler une opération de logements sociaux, c'est parfois économiquement très difficile. Cela veut dire que, oui, le Département a des dispositifs dans lesquels la Ville peut s'inscrire. Elle inscrit un projet de construction ou un projet urbain et il va être capable de dire s'il y a un déficit sur cette opération, je le couvre. Alors, il y a des ratios, bien sûr. On va avoir cela aussi sur des dispositifs de logements sociaux très spécifiques : sur les logements sociaux, par exemple, pour les personnes victimes de violences conjugales, pour l'aide au vieillissement, donc des résidences seniors spécialisées avec un accompagnement, sur les pensions de famille. C'est donc du logement très social avec toujours un accueil social au sein du logement. Là, c'est encore un autre dispositif du Département qui peut aider, en effet, la Commune, le porteur de projet à boucler l'équilibre financier de son projet. Donc ce sont vraiment des dispositifs qui sont assez uniques en France, c'est vrai. C'est une des spécificités du Département. Après, on peut vous envoyer les informations si cela vous intéresse. Elles ont été beaucoup renouvelées à l'occasion du nouveau mandat départemental, en début de mandat. C'est vraiment une aide vitale pour les communes parce qu'on ne peut pas dire aux communes construisez du logement social alors que fondamentalement, il n'est pas financé. Donc les budgets communaux ne peuvent pas servir à équilibrer les opérations ; c'est tout simplement impossible. Donc, heureusement, le Département est capable d'apporter ce surcroît de soutien aux collectivités dans les Yvelines.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Justement concernant les logements d'urgence, comme on parlait de zéro sur l'Agglo, je voulais savoir où est-ce qu'on en était depuis le début de ce nouveau mandat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

On prend le point et on fera un point dessus si vous le souhaitez à cette occasion.

Madame BELALA :

Je suis quand même désolée qu'en tant que président de la commission habitat de l'Agglo, vous ne puissiez pas me répondre précisément sur ce point. Je pense savoir d'avance la réponse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je pense que ce n'est pas le débat de ce point mais cela nous intéresse de pouvoir vous apporter l'information. On a d'ailleurs édité... J'ai impulsé en tant que vice-président au logement et à l'habitat d'ailleurs un observatoire de l'habitat et donc vous avez énormément d'indicateurs qui ont été consolidés de la part de l'Agglomération, à l'échelle de l'Agglo et des Villes. Ce sont des informations qui seront publiques sur l'Agglomération parce que, au final, c'est important de... Il peut y avoir une bataille de chiffres en la matière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

J'ai entendu Monsieur MIQUEL dire que la Ville allait faire l'objet d'un arrêté de carence de la part du préfet. C'est bien ça ? Du coup, je voulais savoir à quel pourcentage de logements sociaux on se trouvait aujourd'hui.

Monsieur le Maire :

On vous prendra un point, comme c'est la même question que Madame BELALA. Il est évident – et vous le savez – que notre action politique a été d'empêcher de nombreuses constructions anarchiques dans les zones pavillonnaires de la ville. Donc forcément moins de logements, moins de constructions, moins de logements sociaux. On doit, en effet, pouvoir faire le bilan de ce travail avec les services de l'État, comme il se doit. On vous tiendra informé. Monsieur MIQUEL ou Madame PRIM, sur ces sujets-là, vous tiendront informés.

Est-ce que c'est bon pour vous ? Alors, on a deux votes. Le premier, on doit voter si on accorde la garantie communale d'emprunt en vue de l'acquisition des fameux logements en VEFA des 32 logements collectifs à Houilles.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/002 – FINANCES - URBANISME – Opération 9-11 Boulevard H. Barbusse / 2 rue de l'Amiral Courbet – Garantie communale d'emprunts relative à l'acquisition en VEFA de 32 logements locatifs sociaux par 1001 Vies Habitat

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 302-5 et suivants,

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298,

Vu le contrat de prêt n° 135802 en annexe, signé entre 1001 Vies Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande formulée par 1001 Vies Habitat tendant à garantir un contrat de prêt que cet organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que l'octroi de cette garantie d'emprunt permettra à la Commune de Houilles de bénéficier de 7 droits de réservation comprenant 2 logements PLUS, 3 logements PLAI et 2 logements PLS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 135802 d'un montant total de 3 513 551,00 euros souscrit par 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 7 lignes de prêt.

Article 2 : **PRÉCISE** que le prêt est destiné à financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 32 logements collectifs sis 9-11 Boulevard H. Barbusse / 2 rue de l'Amiral Courbet à Houilles. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : **PRÉCISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : **PRÉCISE** que la Commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 6 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Ensuite, on doit voter le fait d'approuver la convention de réservation de sept logements. C'est donc la Ville qui devient en capacité d'attribuer les logements sociaux, toujours dans l'optique d'une politique de favoriser l'accès au logement social des Ovillois. Donc sept logements réservataires.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/003 – FINANCES - URBANISME – Opération 9-11 Boulevard H. Barbusse / 2 rue de l'Amiral Courbet – Convention de réservation de logements entre la SA d'HLM 1001 Vies Habitat et la Ville de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération DCM 23/002 en date du 9 mars 2023 par laquelle la Commune a accordé sa garantie pour l'emprunt contracté par la SA d'HLM 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 32 logements sociaux sis 9-11 Boulevard H. Barbusse / 2 rue de l'Amiral Courbet à Houilles,

Vu la convention de réservation de logements à intervenir entre la Commune de Houilles et la SA d'HLM 1001 Vies Habitat telle qu'annexée,

Considérant que la Commune est réservataire de 7 logements dans cette opération,

Considérant qu'il convient d'établir, par convention, les conditions de réservation de ces logements,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention de réservation entre la Commune de Houilles et la SA d'HLM 1001 Vies Habitat qui identifie les 7 logements du contingent communal en contrepartie de la garantie apportée par la Commune, annexée à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye. Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

DCM 23/004 – DIRECTION DES SOLIDARITÉS – Avenant au règlement de fonctionnement de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Le règlement de fonctionnement s'adresse aux résidents et aux acteurs de l'établissement. Il définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement de la résidence dans le respect des droits et des libertés de chacun. Il précise également les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement.

La résidence a modifié les prestations suivantes :

- la restauration en raison de son externalisation au 2 janvier 2023 ;
- la prestation fax qui est devenue fax/scan.

Par conséquent, l'article 19 « Les services annexes » du titre VI du règlement de fonctionnement sur les services proposés aux résidents est modifié. Plus précisément, trois modifications ont été réalisées au sein de cet article.

La première modification est relative à la prestation du restaurant. Il s'agit d'intégrer les nouvelles prestations comme les menus spéciaux, les plateaux soir et week-end et de préciser les modalités de réservation et de facturation de ces nouvelles prestations.

La seconde modification est relative à la prestation « Une photocopie et un fax payants ». Là, il s'agit d'ajouter la prestation de scan puisque cela ne se faisait pas jusqu'à maintenant.

Il y a une troisième modification, comme vous pouvez le constater sur les documents qui vous ont été fournis. C'est la modification qui concerne la suppression de la prestation « des plateaux-repas payants » qui n'a plus lieu d'être puisqu'aujourd'hui c'est disponible soir et week-end et pas seulement le midi pour les personnes qui étaient, par exemple, souffrantes.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter le projet d'avenant au règlement de fonctionnement de la résidence autonomie « Les Belles Vues ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Nous n'avions pas voté, si je me souviens bien, l'externalisation de la restauration, donc nous nous abstiendrons sur ce point.

Monsieur le Maire :

Je propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/004 – DIRECTION DES SOLIDARITÉS – Avenant au règlement de fonctionnement de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 311-7 et suivants,

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la Loi n° 2002 du 02 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale,

Vu le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Vu la délibération n° 20/415 du Conseil Municipal en date du 03 novembre 2020 portant approbation du règlement de fonctionnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 22/119 du 13 décembre 2022 portant création de tarifs pour les nouvelles prestations de la restauration de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »,

Vu la décision n° 22-137 du 13 avril 2022 portant revalorisation des tarifs municipaux de la résidence autonomie « Les Belles Vues » pour l'année 2022 notamment en matière de prestation de photocopie, de fax et de scan,

Vu le projet d'avenant au règlement de fonctionnement de la résidence autonomie « Les Belles Vues »,

Vu l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale du 11 janvier 2023,

Considérant que le changement de prestation de la restauration dû à l'externalisation ainsi que l'évolution de la prestation payante « photocopie, fax et scan » rendent nécessaires une modification du Titre 6 du règlement intérieur de fonctionnement,

Considérant que cette modification indiquera, d'une part, les nouvelles prestations de la restauration (les repas à emporter, les menus adaptés aux seniors, les modalités de réservation et de récupération des repas...), et d'autre part, les nouvelles modalités de la prestation copie et fax/scan.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. Héraud ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** l'avenant au règlement de fonctionnement annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer avec chaque résident.

Article 2 : **PRÉCISE** que l'avenant au règlement entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

DCM 23/005 – DIRECTION DES SOLIDARITÉS – Contrat de restauration pour les seniors ovilleois autonomes de plus de 60 ans (hors résidents) de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

La résidence autonomie « Les Belles Vues » ayant externalisé sa restauration, les seniors ovilleois autonomes de plus de 60 ans hors résidents pourront profiter, à compter du 13 mars 2023, de prestations de restauration comme :

- des repas classiques, sans sel, sans sucre ajouté ou sans porc ;
- des repas à thème et de Noël ;
- des boissons et apéritifs non alcoolisés.

Les seniors autonomes de 60 ans et plus hors résidents qui souhaitent en bénéficier devront signer un contrat de restauration, lequel définit les modalités de réservation, de paiement, de résiliation, les repas et la durée du contrat.

Le projet de contrat de restauration pour les hors résidents a été présenté au Conseil de la vie sociale de la résidence le 11 janvier 2023. Ce dernier a émis un avis favorable à la majorité.

Chaque hors-résident doit respecter les dispositions du règlement et le signer.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter le projet de contrat de restauration pour les hors résidents plus de la résidence autonomie « Les Belles Vues »

Je précise que la signature de ce contrat sera également l'occasion pour les hors résidents de venir à la résidence. Ce sera un premier contact aussi avec le personnel et la direction de la résidence.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je voudrais juste dire que je trouve cela très intéressant à la fin de votre intervention de signaler cette opportunité de mise en rapport et que c'est bien d'avoir profité de cette délibération pour le dire.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/005 – DIRECTION DES SOLIDARITÉS – Contrat de restauration pour les seniors Ovillois autonomes de plus de 60 ans (hors résidents) de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 311-7 et suivants,

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la Loi n° 2002 du 02 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale,

Vu le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Vu le projet de contrat de restauration pour les hors résidents de la résidence « Les Belles Vues »,

Vu l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale du 11 janvier 2023,

Considérant qu'en raison de l'externalisation de la prestation de restauration, il est nécessaire de prévoir un contrat de restauration s'adressant aux seniors Ovillois autonomes de plus de 60 ans hors résidents de la résidence autonomie « Les Belles Vues »,

Considérant que ce contrat indiquera les nouvelles prestations de la restauration (les repas, les menus adaptés aux seniors, les modalités de réservation, le paiement...), les conditions d'admission et de résiliation, la durée du contrat...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. Héraud ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** le contrat de restauration annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer avec chaque hors-résident.

Article 2 : **PRÉCISE** que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 13 mars 2023.

DCM 23-006 – DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES – Aide exceptionnelle de la Ville de Houilles au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie

Monsieur le Maire :

Comme vous le savez, à cette date-là, de terribles séismes ont frappé la Turquie et la Syrie. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir : près de 40 000 personnes ont perdu la vie, plus de 80 000 ont été blessées et des milliers ont disparu. Au-delà du terrible bilan humain des deux côtés de la frontière, les craintes sur les conséquences de l'après-séisme sont très vives : les réseaux d'eau et d'électricité sont détruits et, selon l'ONU, on parle de 23 millions de personnes qui sont exposées à des « *risques majeurs* ».

Cette urgence sanitaire, amplifiée par la rigueur de l'hiver, appelle de façon urgente, une aide médicale, alimentaire, des solutions d'hébergement et la reconstruction de bâtiments dévastés.

L'Association des Maires de France a pu conseiller aux collectivités de faire appel au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) ou bien à la Sécurité civile, considérant leur expertise pour les situations d'urgence. D'ailleurs, suite à ce double séisme ayant frappé la Turquie et la Syrie le

6 février, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé ce fameux FACECO, afin de fédérer les initiatives de solidarités des collectivités avec les populations victimes.

Il faut préciser que le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes environnementales) ou durables (en cas de conflit).

La Ville de Houilles entend participer à hauteur de 10 000 € à l'aide humanitaire nationale qui s'organise afin de soutenir les victimes du séisme terrible du 6 février 2023.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Merci Monsieur le Maire. Le séisme, comme vous l'avez dit, a eu lieu le 6 février. Je vous avais fait un mail le 9 février pour vous suggérer de faire une aide exceptionnelle de la commune et aussi d'organiser la collecte de vêtements, etc., sur la commune – cela a été fait par la Croix-Rouge et d'autres – et je n'ai jamais reçu de réponse. Alors, ce n'est pas heureux, effectivement. Ça aurait été sympa de me passer un petit mail pour me dire que les choses étaient en route.

Monsieur le Maire :

C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/006 – DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES – Aide exceptionnelle de la Ville de Houilles au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie

Le Conseil Municipal,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu le communiqué du ministère des Affaires Etrangères en date du 9 février 2023,

Considérant que le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Considérant que le FACECO est l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités territoriales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence,

Considérant que la Ville de Houilles entend ainsi participer, à hauteur de 10 000€, à l'aide humanitaire nationale qui s'organise afin de soutenir les victimes du séisme du 6 février 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **OCTROIE** une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 10 000 euros au profit du FACECO afin de soutenir les victimes du séisme du 6 février 2023.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal : nature 6745, fonction 524, service 10.

DCM 23/007 – DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION – Participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1^{er} degré de l'Institut Sainte-Thérèse – Année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

Les Communes de résidence ont l'obligation d'assumer, pour les classes élémentaires et préélémentaires privées et pour les élèves domiciliés sur leur territoire, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

L'article L. 442-5 du Code de l'éducation précise que « *les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles correspondantes à l'enseignement public* ».

La délibération du 15 février 2022 fixait le montant de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- une participation de 488 € par élève élémentaire ;
- une participation de 973 € par élève de préélémentaire.

Sur l'année scolaire 2021-2022, le montant versé a été de 218 146,34 €.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé de maintenir cette participation selon les montants définis par l'association des maires adjoints délégués à l'enseignement, l'AME78, et de les appliquer à l'ensemble des élèves du primaire de manière identique, c'est-à-dire :

- une participation de 488 € par élève d'élémentaire ;
- une participation de 973 € par élève de préélémentaire.

Sur la base des effectifs actuels, soit 238 élèves élémentaires et 105 élèves préélémentaires, et du montant précité ci-dessus, la dépense estimée pour la Ville, pour l'année scolaire 2022-2023, pourrait s'élever à 218 309 €.

La participation est versée trimestriellement, à terme échu, à réception d'un état stipulant le nombre d'élèves oivillois accueillis sur la période, étant donné que le nombre d'élèves peut évoluer sur l'ensemble de l'année scolaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*)

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/007 –Participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1^{er} degré de l'Institut Sainte-Thérèse – Année scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.131-1, L.442-5, R.442-44 et R.442-47,

Vu la délibération DCM 22/024 en date du 15 février 2022 fixant le montant de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2021-2022 à un montant annuel de 488 euros par élève en élémentaire et 973 € en préélémentaire,

Considérant que les communes de résidence ont l'obligation d'assumer, pour les classes élémentaires et préélémentaires privées et pour les élèves domiciliés sur leur territoire, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat,

Considérant que le nombre d'enfants scolarisés peut évoluer sur l'ensemble de l'année scolaire, la participation de la Ville est versée trimestriellement, à terme échu, à réception d'un état stipulant le nombre d'élèves oivillois accueillis sur la période,

Considérant la proposition de maintenir pour l'année scolaire 2022-2023 cette participation selon le montant défini par l'association des maires adjoints délégués à l'enseignement, AME78, pour les élèves d'élémentaire et de préélémentaire, portant son montant à 488 € par enfant d'élémentaire et 973 € par enfant de préélémentaire oivillois scolarisé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. Héraud ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).

Article 1^{er} : **FIXE** le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Institut Sainte-Thérèse, pour l'année 2022-2023, à 488 euros par élève d'élémentaire et à 973 euros par élève de préélémentaire, domiciliés à Houilles.

Article 2 : **VERSE** la participation trimestriellement, à terme échu, à réception d'un état stipulant le nombre d'élèves oivillois accueillis sur la période.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal à l'imputation suivante : Fonctions : 2118 et 2127 ; Nature : 6558 ; Service : 40.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Bonsoir. La charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements ont vocation à susciter et accueillir les « *partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions* » et notamment « *les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité* ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

En ce sens, le conservatoire de Houilles, le conservatoire à rayonnement départemental d'Argenteuil, le conservatoire à rayonnement communal de Colombes et le conservatoire d'Asnières-sur-Seine souhaitent proposer une formation artistique plus complète à leurs élèves respectifs. Ceci doit inclure des mises en situation professionnelle : concerts, représentations, ballets, manifestations, etc. Pour cela, les parties veulent développer entre elles une entente permettant la réalisation de projets pédagogiques et culturels. Cela nécessite la mise en commun de ressources humaines et matérielles entre les conservatoires.

Ainsi, les professeurs des classes de piano des établissements d'enseignement artistique d'Argenteuil, de Colombes, d'Asnières et de Houilles ont initié un projet collaboratif autour de la thématique de « *l'âme romantique* » puisée dans le répertoire foisonnant de la période romantique qui met particulièrement en valeur le piano.

Une cinquantaine de jeunes élèves dont vingt Ovillois interpréteront devant un large public ces œuvres qui laissent libre cours aux courants de l'âme et aux sentiments. Ce sera aussi l'opportunité pour nos élèves pianistes de se produire sur différentes scènes, contribuant ainsi au rayonnement hors les murs du conservatoire de la Ville : le samedi 25 mars 2023 à 17 heures à Argenteuil, le vendredi 31 mars 2023 à 20 heures à Colombes, le samedi 1^{er} avril 2023 à 17 heures à Houilles, le samedi 3 juin 2023 à Asnières-sur-Seine.

L'entente proposée est établie entre les parties pour régler la mise en commun de ressources. Ceci vaut en premier lieu pour la mise à disposition d'élèves des conservatoires et, en second lieu, de ressources matérielles.

Ainsi, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'approuver les termes de l'Entente telle qu'annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Juste quelque chose qui m'avait échappé durant la commission. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle la Ville d'Asnières en tant que telle n'est pas associée à la convention ? Vous avez bien vu que parmi les protagonistes, on a à chaque fois la Ville et le conservatoire sauf pour Asnières qui par rapport au dispositif, qui était identique l'année dernière, est une nouvelle partie entrante mais il n'y a pas la Ville d'Asnières. Je n'ai pas relevé ce point-là en commission.

Monsieur le Maire :

En effet, c'est le directeur du conservatoire. Peut-être qu'il a délégation du Maire pour signer ce genre de choses.

Monsieur CADIOU :

Pour quelle raison ? Ce n'est pas précisé puisqu'à chaque fois, on précise le Maire d'Argenteuil – d'ailleurs, c'est Georges MOTHRON qui signe – le Maire de Colombes. D'ailleurs, le titre de Maire de Houilles serait à corriger parce qu'il est mal orthographié ou mal écrit dans la convention et pas heureux, on va dire. Je ne me permettrai pas...

Monsieur le Maire :

Non mais on a appris à articuler.

Monsieur CADIOU :

Mais voilà, pourquoi cette différence ? Voilà. Ce n'est pas...

Monsieur le Maire :

OK. On le note pour voir s'il y a une conséquence particulière d'un point de vue juridique mais peut-être qu'ils ont une spécificité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voulais savoir si les représentations étaient ouvertes au public.

Monsieur le Maire :

Bon, il faut avouer que notre Adjointe à la culture n'est pas là ce soir. Je ne voulais pas la dénoncer mais du coup, elle saura beaucoup mieux vous répondre mais j'imagine tout à fait que les spectacles seront à diffusion. Je lui propose de prendre votre point et elle vous apportera ses réponses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/008 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Approbation du projet d'Entente entre les Villes d'Argenteuil, Colombes, Asnières-sur-Seine et Houilles Concert Âmes romantiques

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le projet d'Entente ci-annexé,

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Argenteuil, le Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes, le Conservatoire d'Asnières-sur-Seine et le Conservatoire de Houilles développent ainsi des liens avec des partenaires pédagogiques et culturels, dans le but de proposer à leurs élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle, et de participer à la vie culturelle locale,

Considérant que les quatre Villes ont décidé de mettre en œuvre ensemble un projet musical sur la musique romantique composée pour le piano, réunissant les élèves avancés de la discipline,

Considérant que ce projet sera restitué par les élèves des quatre conservatoires des Villes, le samedi 25 mars 2023 à 17h00 à Argenteuil, le vendredi 31 mars 2023 à 20h00 à Colombes, le samedi 1^{er} avril 2023 à 17h00 à Houilles et le samedi 3 juin 2023 à Asnières-sur-Seine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de l'Entente pour un partenariat entre les Villes d'Argenteuil, de Houilles, de Colombes et d'Asnières-sur-Seine.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Entente telle qu'annexée.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

DCM 23/009 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la maison sise 26 avenue Victor Schœlcher à Houilles, dite « maison Schœlcher »

Monsieur le Maire :

J'aurais bien donné la parole à Madame DUBOIS-LOYA qui aurait été ravie de la porter, mais du coup je donne la parole à Monsieur BATTISTINI qui est tout aussi content.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine francilien, la Région Ile-de-France a mis en place un label « Patrimoine d'intérêt régional » pour identifier, d'une part, des éléments et des ensembles architecturaux d'intérêt patrimonial qui constituent, au plan régional, des témoignages emblématiques et irremplaçables de son histoire, pour sensibiliser, d'autre part, les propriétaires et les élus à l'intérêt historique et architectural de ces patrimoines et de les valoriser à travers des outils de diffusion et de rayonnement à l'échelle locale, régionale, nationale.

Le label est délivré par la Région Ile-de-France aux édifices ou ensembles bâtis qui pourraient faire l'objet d'un projet de restauration et de valorisation. Le nombre de labels attribué est limité à 80 par an. Pour être éligibles, les biens ne doivent pas faire l'objet d'une protection par l'État au titre des monuments historiques et doivent avoir au moins une façade visible de la voie publique.

Pour être labélisé, le patrimoine doit répondre au minimum à un des critères suivants :

- Un caractère patrimonial démontré ou une force particulière de témoignage ;
- Une qualité architecturale et une relative homogénéité du bâti (ce qui exclut une dénaturation trop importante ou une transformation majeure du caractère de l'édifice) ;
- Un réel caractère d'exemplarité ou de représentativité, notamment pour le patrimoine vernaculaire ou le patrimoine du XX^{ème} siècle ;
- La qualité de l'insertion dans le site et la qualité environnementale du bâtiment.

L'obtention du label ouvre la possibilité de déposer par la suite un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif régional « Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional ».

La Ville souhaitant conduire un projet de rénovation de la maison Schœlcher, une réunion s'est tenue fin novembre avec le service patrimoine de la Région Ile-de-France. À cette occasion, ce dernier a encouragé la Ville à déposer une demande de classement au titre de la labélisation « Patrimoine d'intérêt régional » pour faire reconnaître la valeur historique de l'édifice et sa force de témoignage pour faire vivre la mémoire de Victor SCHŒLCHER et de ses engagements humanistes.

Les dossiers doivent être transmis à la Région avant le 28 février 2023, pour un passage en commission en juillet 2023.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de valider le dépôt du dossier de candidature à la labélisation de la maison sise 26 avenue Victor-Schœlcher à Houilles au titre du dispositif « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Alors, ça tombe bien que ce soit vous qui présentez, Monsieur BATTISTINI, parce que j'avais une question pour vous, qui n'est pas justement sur ce projet-là – le projet de la maison Schœlcher – mais qui est sur le label Patrimoine d'intérêt régional. Je ne sais pas si vous vous rappelez il y a un petit peu plus d'un an quand on sortait de la réunion sur l'audit du patrimoine, vous m'aviez questionné sur les orientations ou ce à quoi on pensait pour l'église et je vous avais suggéré peut-être la piste de la demande de classement Patrimoine d'intérêt régional pour favoriser le financement des travaux sur l'église et du coup, accélérer les choses puisque c'est toujours plus facile quand c'est financé. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elle a un intérêt patrimonial particulier, notamment à travers sa voûte qui est plutôt originale par rapport à d'autres, qui a une valeur historique remarquable. Donc ma question, c'est : est-ce que vous envisagez la même chose et une candidature également pour l'église, ce qui ne pourrait que favoriser son entretien dont on parle depuis si longtemps ? Même si je sais que vous avez prévu de nous annoncer des bonnes nouvelles au budget, tous les financements, je crois, sont bons à prendre.

Telle était ma question et c'est assez amusant que ce sujet du Patrimoine d'intérêt régional revienne sur la table un an plus tard pour le sujet de la maison Schœlcher.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Monsieur LECLERC. Effectivement, je me rappelle très bien notre discussion mais du coup, on le positionne sur la maison Schœlcher et on ne le positionnera pas sur l'église pour deux raisons. La première, c'est que sur l'église, on va se positionner plus sur une subvention, le CAR, qui est également régionale. Et en se positionnant sur le CAR, du coup, on ne peut pas également se positionner sur ce label car c'est une autre aide de la Région et on ne peut pas avoir deux aides de la Région sur le même bien. Pourquoi avoir choisi le CAR plutôt que cette aide due au label ? Tout simplement parce que l'aide sur le CAR peut aller jusqu'à 50 % alors que cette aide est d'environ 30 %. Donc on a pris le choix le plus judicieux pour la Commune d'un point de vue financier et en plus – après, ce sont des

estimations – j’estimais peut-être que le fait d’en demander deux, cela nous donnait peut-être une incertitude sur l’un ou sur l’autre. Imaginons qu’on ne l’ait pas eu sur Schoelcher, cela aurait quand même été malheureux parce qu’il n’y a pas forcément d’autres subventions alors que, par exemple, sur l’église, on était en point de vue process bien en phase pour avoir le CAR et donc une aide de 50 % qui est plus haute que celle-ci qui sera aux alentours de 30 %. Donc on a fait le choix qui était assez simple et plus judicieux pour la Ville. En tout cas, merci du conseil il y a un an. On voit qu’on s’en sert pour autre chose mais cela sert à la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Très bien. Merci pour la réponse et puis s’il y a un autre dispositif et qui finance encore mieux, vous avez bien fait. Tant mieux. Alors, je ne le connais pas mais il est peut-être nouveau ce dispositif, le CAR ; je ne l’avais pas en tête. Du coup, quand vous dites 50 %, c’est 50 % du global des travaux ou du coût résiduel de la Ville ? Comme vous savez qu’il y a eu « un apport » à travers la procédure qu’a gagné la Mairie, c’est 50 % du coût total ou du coût après déduction de cette charge-là, de cette recette-là, pardon ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

On parle du coût global hors taxes.

Monsieur le Maire :

Le CAR, le contrat d’aménagement régional, existait quand vous étiez élu ; la Ville en avait bénéficié.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

A la lecture de la délibération, je comprends que le dossier a déjà été transmis puisque c’était le 28 février. Du coup, en conséquence, je voulais savoir si – et comme vous l’avez promis tout à l’heure – je pouvais avoir quelques éléments sur, j’imagine, le budget et sur le planning de rénovation et voilà ; à moins que vous vouliez m’envoyer directement le projet qui a été envoyé à la Région. Merci.

Monsieur le Maire :

En termes de fabrication du projet, je pense que Madame DUBOIS-LOYA a, je crois, déjà reçu certains d’entre vous à la maison pour exposer un petit peu la vision de la Commune sur ce projet, il y aura plutôt une stabilisation du projet plutôt avril-mai. Pour la Région, on a prévenu la Région qu’il y aura un petit décalage entre la délibération du Conseil et le dépôt de dossier, donc le dossier a été déposé avec une lettre d’intention et elle sera régularisée avec la délibération de ce soir.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

En fait, j’avais les mêmes remarques que Monsieur HÉRAUD. Juste, j’ai demandé à Madame DUBOIS-LOYA – cela arrive un peu tard par rapport au Conseil de ce soir, c’était cette semaine – d’avoir le dossier de demande de subvention parce que c’est quand même assez complet, assez précis, ce qui est demandé et je pense qu’au-delà de la lettre d’intention, il y a bien un projet qui doit être décrit. Et moi n’ayant pas ces éléments – et je voudrais quand même déplorer que vous ayez vraiment pris l’habitude depuis le début de ce mandat de ne nous transmettre que les pièces qui sont strictement obligatoires – je pense que cela aurait été bien d’avoir en annexe a minima le projet qui a été envoyé à la Région. C’est pour cela que moi, je ne souhaite pas voter cette subvention parce que même si Madame DUBOIS-LOYA a effectivement pris du temps pour nous présenter le projet, c’était de façon orale et il a peut-être changé depuis. Il a peut-être été modifié depuis, puisqu’il a été amendé depuis. Donc, à ce titre, je m’abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Maire :

Je précise juste que, en fait, ce soir, on délibère pour labelliser la maison. Ensuite, il y aura un deuxième dossier qui, lui, sera le dossier de subvention du projet qui s’appuiera sur le projet que j’évoquais tout à l’heure à Monsieur HÉRAUD et qui vous sera certainement présenté par Madame DUBOIS-LOYA comme elle a su le faire avec brio. Donc là, en fait, ce soir, on délibère juste sur le fait de candidater à la labellisation et ensuite on fera le dépôt de dossier qui est encore un processus différent. Donc ce soir, on délibère pour que la Région nous donne le statut de Patrimoine d’intérêt régional et ensuite

on enverra un dossier dans un processus de subvention auquel on n'était pas éligible si on n'avait pas labellisé la maison au préalable. Je ne sais pas si cela peut vous rassurer mais en tout cas voilà comment cela se passe concrètement et l'enjeu de ce soir, c'est vraiment la labellisation qui est un prérequis à l'obtention d'une subvention régionale pour les bâtiments labellisés Patrimoine d'intérêt régional. Il y a donc deux temps.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je comprends les contraintes, je dirais, techniques et calendaires. On parle quand même d'un nouvel équipement public qui serait ouvert et donc c'est vrai que d'avoir, le moment venu et je dirais avant d'engager les travaux, une vision claire des travaux en question mais également des coûts et du fonctionnement de ce nouvel équipement public qui pèsera forcément sur les finances de la Commune pour de nombreuses années après, ce serait quand même utile et afin d'éviter effectivement des processus de projets qui sont validés par petites tranches, ce qui fait que l'on se retrouve un peu pris dans quelque chose alors qu'en fait, on n'a jamais vraiment de vision sur l'objet final.

Monsieur le Maire :

Du coup, je vous le dis, ce n'est pas encore ce moment-là ; on n'en est pas encore à cette étape-là. Mais je suis sûr qu'au moment de l'étape de validation du projet qui soutiendra les demandes de subvention de travaux, qui sont des choses encore différentes aussi parce que dans un projet il y a le bâtiment, il y a le fonctionnement, donc en tout cas à ce moment-là, comme l'a déjà fait Madame DUBOIS-LOYA, elle aura, je pense, à cœur de vous en reparler. Donc on y arrivera. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Là, on est dans le temps de la labellisation et ensuite on aura le temps de la présentation du projet et le temps de l'obtention de subventions pour le projet bâtementaire en investissement notamment.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai sous les yeux le dossier de demande de labellisation et cela va vraiment bien loin. Il demande bien une description du projet, il demande des modalités d'ouverture au public. Non, non, c'est voilà... Voilà. Date prévisionnelle des travaux, enveloppe financière prévisionnelle. Non, non, c'est quelque chose d'assez avancé quand même ce qui est demandé.

Monsieur le Maire :

Mais ce n'est pas ce temps-là. On n'en est pas encore à ce stade-là donc là, on labellise et après on fait la demande de subvention.

Madame BELALA :

Ah donc vous n'avez pas répondu à toutes les demandes ! Vous n'avez pas transmis toutes les pièces demandées, alors ! C'est ce que je comprends.

Monsieur le Maire :

J'ai dit à Monsieur HÉRAUD que le temps de travail et de fabrication du projet est en cours. Donc c'est d'abord un temps de labellisation – on postule, on candidate pour être labellisé – et ensuite on fera le dossier de demande de subvention en investissement.

Monsieur GOUT :

Il y a un calendrier, Monsieur le Maire, pour cette labellisation et donc il y a des éléments que vous avez dû fournir. Là, vous nous demandez de voter sans qu'on ait connaissance de ces éléments. Vous comprenez le souci ?

Monsieur le Maire :

Ce soir, on vous demande de voter le principe qu'on candidate pour labelliser la maison et ensuite on finalisera le projet. La labellisation ne nécessite pas d'avoir un projet avancé à ce stade.

Monsieur GOUT :

Non, vous avez décrit le projet quand vous avez fait la demande de labellisation. On demande donc à avoir ces documents sur la délibération. C'est normal.

Monsieur le Maire :

Les intentions et la lettre qui accompagnent le dossier vous ont été transmises dans son fond par Madame DUBOIS-LOYA lorsqu'elle a échangé avec vous lors de sa visite. Et bien sûr, la lettre officielle de dépôt du dossier...

Monsieur GOUT :

C'est une blague ! C'est une blague !

Monsieur le Maire :

On pourra vous...

Madame BELALA :

Attendez puisque l'on met ça sur la table...

Monsieur le Maire :

Attendez, Madame BELALA, parce que, là, franchement, je pense que c'est une tempête dans un verre d'eau. On pourra vous transmettre bien sûr les éléments de motivation d'obtention du label ; il n'y a pas de souci.

Monsieur MÉGRET :

Excusez-nous, si vous me le permettez, nous n'avons eu qu'un échange oral avec Madame DUBOIS-LOYA et on n'a eu aucun autre formulaire papier qui indique cela. Il n'y a eu qu'un échange oral.

Monsieur le Maire :

Tout à fait mais Madame DUBOIS-LOYA vous a présentés, je pense, l'esprit et la vision dans lesquels on souhaitait travailler pour ce projet-là.

Monsieur GOUT :

Oralement.

Monsieur le Maire :

Donc, du coup, aujourd'hui, s'enclenche une formalisation du projet. Il y a bien sûr un travail qui est en cours. Je vous invite à attendre la période d'à peu près avril-mai lorsqu'il sera finalisé ou peut-être que Madame DUBOIS-LOYA même souhaitera vous rencontrer en amont. Mais, en tout cas, on n'en est pas ce niveau-là de détails pour la demande de labellisation auprès de la Région. Mais je crois vraiment que l'ambition de la Ville concernant ce projet de la maison est portée avec beaucoup de pugnacité par Madame DUBOIS-LOYA parce que c'est quand même une maison qui est dans le patrimoine communal depuis de nombreuses années et pour lequel il est aussi urgent d'un point de vue bâtementaire de la rénover. Je pense que l'esprit de cette maison – elle vous en a parlé avec beaucoup de ferveur, si je puis dire – c'est vraiment comment on arrive à faire de ce lieu de mémoire, certes, un espace utile aussi pour les enjeux d'aujourd'hui et pour nos habitants, donc comment cela peut nous être utile à transmettre aux jeunes, à accueillir, à ouvrir la maison. Donc, vous voyez, l'état d'esprit du projet forcément qu'il existe puisque sinon on n'aurait pas fait appel à quelqu'un pour nous accompagner pour le rédiger. C'est un processus long et donc cette rédaction est en cours. Encore une fois, je suis désolé mais je pense que Madame DUBOIS-LOYA a eu à cœur de vous présenter le projet. Si vous considérez que la méthode ne vous convient pas, vous pouvez aussi le lui dire et elle verra s'il y a des ajustements à faire. Mais je pense que vraiment c'est un projet qui doit justement rassembler, donc je pense qu'il ne faut pas faire un procès d'intention à Madame DUBOIS-LOYA sur la méthode. Elle aura à cœur de vous associer.

Intervention hors micro de Monsieur GOUT.

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur GOUT, ce n'est pas du baratin. Aujourd'hui, on se donne les moyens de réaliser quelque chose. Cela fait plus de 10 ans que cette maison est dans le patrimoine communal et elle pourrait sur pied, donc on fait appel à des dispositifs...

Monsieur GOUT :

Et ça, ce n'est pas du baratin !

Monsieur le Maire :

Cela fait depuis 2011. Quelle année, l'achat de la maison ? 2011.

Monsieur GOUT :

C'est minable ! C'est minable !

Monsieur le Maire :

Là franchement, je ne vois pas l'objectif. Maintenant, vous ne voulez pas voter pour que l'on obtienne le label d'intérêt régional, je trouve que c'est un petit peu dommage parce que cela privera la collectivité de ressources pour rénover ce bien spécifique et pour porter un projet ambitieux pour cette maison. Mais bon, moi, je pense que c'est une polémique stérile.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Ce n'est pas stérile parce que cela pointe vraiment un point fondamental que j'ai rappelé tout à l'heure : vous ne nous transmettez que les documents qui sont strictement obligatoires ; tout le reste on ne l'a jamais. D'ailleurs c'est quand même intéressant de savoir que vous pensez que Madame DUBOIS-LOYA nous aurait transmis quelque chose. Non, pas du tout. Et personne ne remet en cause ni son engagement ni sa ferveur ni sa passion ; il n'y a aucun sujet, ce n'est pas le problème. Mais on a déjà commencé à avoir des débats structurants avec Madame DUBOIS-LOYA sur les usages de cette maison rénovée. Déjà, on n'est pas forcément d'accord sur les usages et aussi on avait une inquiétude sur la destination du fonds Schœlcher puisque comme la maison ne pourra pas l'accueillir, que va-t-il devenir ? Est-ce qu'il va être transféré au Département – ils n'ont absolument pas les moyens de le conserver dans de bonnes conditions et encore moins de l'exposer – ou alors aux Archives nationales ? Et pardon de mettre ça sur le tapis mais quand on pense aux récentes affaires Grignon où il y a quand même des gens au plus haut sommet de l'État qui ont laissé partir des objets d'une valeur inestimable, on s'inquiète du devenir du fonds Schœlcher constitué depuis des années par la Ville de Houilles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Eh ben, vous êtes deux avec Madame DUBOIS-LOYA. Elle aura à cœur d'échanger avec vous, de continuer comme elle l'a toujours fait. Je trouve cela hallucinant que l'on puisse remettre en cause ses intentions et sa méthode, mais bon... Visiblement... On n'en est pas à cette étape-là, en fait. C'est ça que je voulais vous dire. On n'en est pas à cette étape-là. Aujourd'hui, on vote, on délibère pour que la Région labellise cette maison, ensuite il y aura l'étape du projet, de sa finalisation, de sa présentation, de son financement. C'est juste ça que je dis. Tout simplement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je reviens sur le terme de polémique. Les intentions de vote ou justement le pourquoi on vote, on l'explique. Ne pas toujours voter pour n'est pas forcément quelque chose de polémique ; il y a des raisons. On a eu un échange tout à l'heure sur les financements. Cet échange, il montre bien que le principe d'aller chercher des fonds là où ils existent, on n'est pas contre. En revanche, le fait aussi de vouloir voter en connaissance de cause, de vouloir connaître les projets que vous portez quand il existe des esquisses ou des documents, je ne pense pas que vous puissiez affirmer que cela soit polémique ou à tort de demander à avoir ces éléments-là et c'est la raison pour laquelle on a du mal à voter absolument pour, donc on est plutôt sur une posture d'abstention parce qu'on aurait aimé avoir le dossier complet tel que vous le déposez avec toutes les intentions. Voilà. En revanche – vous le dites

– si l'intention de la délibération, elle est d'aller chercher un financement – on l'a dit dans les interventions –, on suit l'intention mais la délibération complète, celle qui fait que l'on n'a pas les documents que vous déposez fait qu'on ne la vote pas des deux bras levés et que l'on se contente d'une abstention. Voilà. Et non, vous ne pouvez pas traduire le fait qu'on s'abstienne par le fait que l'on soit contre le financement. On l'a dit : on est d'accord avec ça. D'ailleurs, il y a des verbatims qui permettent de tracer la manière dont on vote. Donc, oui, nous sommes d'accord avec cette intention. Par contre pas avec ce manque de document. Cela a été expliqué. Ce n'est pas une posture dogmatique. C'est la raison pour laquelle on s'abstient en tout cas en ce qui nous concerne.

Monsieur le Maire :

C'est noté.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Exactement pour les raisons que vient de dire Monsieur LECLERC, vous verrez que le vote ACES ne sera pas unanime.

Monsieur le Maire :

Très bien. Je vous propose de passer au vote après ces explications de vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/009 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Candidature pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la maison sise 26 avenue Victor Schœlcher à Houilles, dite « maison Schœlcher »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de solliciter le label « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France,

Considérant que ce label poursuit une triple finalité : identifier les éléments et ensembles architecturaux d'intérêt patrimonial régional, sensibiliser les propriétaires et élus à l'intérêt historique et architectural de ces patrimoines, valoriser ces derniers à travers des outils de diffusion et de rayonnement à l'échelle locale, régionale et nationale,

Considérant l'intérêt de valoriser le patrimoine ovoillois et la « maison Schœlcher » à l'échelle locale et régionale, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime et 1 de M. Mégret du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire ; 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. Héraud, 1 de M^{me} Belala et 1 de M^{me} Dupla du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).**

Article 1^{er} : DÉCIDE de déposer sa candidature à la labélisation de la maison sise 26 avenue Victor Schoelcher à Houilles au titre du dispositif « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France,

Article 2 : DÉCIDE de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 23/010 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Transfert de la compétence en matière de mobilité propre au bénéfice du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HERREBRECHT :

Bonsoir. L'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales octroie aux Communes une compétence dite de « mobilité propre » qui recouvre :

- La création, l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage notamment de véhicules électriques ainsi que des points de ravitaillement ;
- La mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement.

Cet article permet par ailleurs aux communes de transférer cette compétence au profit, entre autres, d'autorités organisatrices d'un réseau public d'électricité.

Doté de cette qualité, le Syndicat d'énergie des Yvelines peut exercer la compétence « mobilité propre » pour le compte des membres qui lui transfèrent, comme le prévoient ses statuts. Il réalise ainsi les missions suivantes :

- élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes

au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables. Ce schéma répertorie les installations existantes et définit les nouvelles installations afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les besoins du territoire en matière d'infrastructures de recharge ;

- acquisition d'équipements ainsi que la réalisation des travaux requis pour la mise en œuvre de la compétence et plus largement l'ensemble des investissements nécessaires au titre des infrastructures de charge et points de ravitaillement ;
- la maintenance, l'exploitation, la gestion du patrimoine, l'achat d'électricité, de gaz et d'hydrogène si besoin et la gestion de la consommation de ces énergies, la supervision et l'interopérabilité, la commercialisation des services et, plus largement, l'ensemble du fonctionnement du service.

Le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition, à titre gratuit, au Syndicat d'énergie des Yvelines, le patrimoine communal existant tel que les stations de recharge. Le Syndicat assume l'ensemble des obligations du propriétaire mais le bien mis à disposition demeure la propriété de la Commune.

Par ailleurs, le Syndicat d'énergie des Yvelines perçoit les recettes liées à l'utilisation des équipements par les usagers. Les tarifs du service sont fixés par le Syndicat. Celui-ci prend en charge le financement des investissements des équipements qui sont identifiés dans ce schéma directeur. Je voulais préciser, comme on l'avait vu en commission, que schéma directeur qui a été établi prévoit pour Houilles dans le cadre de ce transfert de compétences, s'il est opéré, l'installation de sept bornes entre 2024 et 2026. Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante de transférer la compétence « mobilité propre » de la commune au profit du Syndicat d'énergie des Yvelines.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci pour cette présentation. Mon intervention ne va pas vous surprendre puisque je m'interrogeais la semaine dernière en commission mais on y a réfléchi depuis. Vous avez précisé en plus que le schéma départemental du syndicat prévoyait d'ici deux à trois ans, je crois, sept bornes supplémentaires, donc pas d'objection sur la compétence. D'ailleurs, c'est pour cela que l'on avait souscrit à ce syndicat en son temps. En revanche, vous choisissez de le faire ou vous nous proposez de le faire par le biais d'un transfert de compétences. Alors c'est une période assez particulière. Ces dernières années, les élus locaux sur le plan national se plaignent de plus en plus d'avoir les contraintes financières en étant petit à petit dépossédés de leur pouvoir de décision. Et ce que vous nous proposez ce soir, c'est un schéma par lequel on choisit de se déposséder d'un pouvoir de décision. Le transfert de compétences ne nous prive pas du service public mais on sera votant au sein d'un syndicat sur ce qui se passe sur le territoire municipal. Potentiellement, on perd à terme le droit de maîtriser les tarifs appliqués en ville. Potentiellement, on peut, à terme, être amené à subir une harmonisation des tarifs sur le plan départemental. Est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? On ne le sait pas encore. On ne le sait pas encore mais en décidant de transférer la compétence, on perd le pouvoir d'être seul décisionnaire sur le territoire communal.

Jusqu'à présent, la compétence s'exerçait par le biais de ce syndicat mais à travers un groupement de commandes, c'est-à-dire que cela permettait de bénéficier, moyennant finances, de ses appels d'offres à prix groupés négociés, de même pour les prestations d'installation sur le territoire communal et de même pour les prestations d'ingénierie technique. Je pense qu'il aurait été préférable de rester sur ce schéma dans lequel on n'est pas dépossédé de la décision et nous sommes défavorables au principe du transfert de la compétence au syndicat tout en précisant – c'est comme pour la délibération précédente ; Monsieur le Maire, on explique pourquoi on vote – que l'on n'est pas défavorable au principe des bornes électriques, on n'est pas défavorable à l'installation à venir de sept bornes supplémentaires, c'est le choix de gestion que vous nous proposez à travers un transfert de compétences qui nous paraît peut-être dangereux ; en tout cas, il est trop tôt pour le savoir. Mais on aurait probablement pu faire autrement tout simplement par le biais du groupement de commandes que sait proposer ce syndicat et c'est pourquoi nous voterons contre le transfert.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HERREBRECHT :

Bah c'est ce qu'on avait vu. Effectivement, on en a parlé déjà en commission. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a un résultat qui est positif. On l'avait évoqué, il y a un petit résultat d'exploitation sur la gestion des bornes existantes qui est relativement faible, qui permettrait sans investissements complémentaires de notre part d'avoir à financer... Enfin qui ne couvre pas les achats complémentaires qu'on pourrait avoir pour nous assurer ces sept bornes... Enfin sept ou 8 ou plus... Enfin si on en voulait... Si on en veut plus, on les financera totalement. Mais là, aujourd'hui, il y a une prise en charge totale. Et effectivement ce qui faisait réfléchir aussi, c'est que le coût de l'énergie augmentant cela devenait de plus en plus fragile le résultat qu'on avait pu obtenir. Donc c'est vrai que le prix, on le vote au bureau du SEY. Il est validé après en comité. Il n'a pas augmenté ; le prix qui était celui de l'année dernière a été reconduit au 1^{er} janvier 2023 dans exactement les mêmes chiffres. Après, voilà, ce n'est pas un engagement sur les 6 ans ou 10 ans à venir mais... Voilà.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Je n'ai pas bien compris le fonctionnement. En fait, qui installe ? Qui récupère les sommes sur les bornes aujourd'hui ?

Madame HERREBRECHT :

Aujourd'hui, on fait des demandes au SEY et selon le budget, il attribue à telle ou telle commune qui en fait la demande, chacune à leur tour. Donc cet organisme fait une commande groupée et on paye. Il en subventionne 70 % et on en paye 30 % plus le raccordement qui est à notre charge. Par contre, effectivement, on a différents frais d'exploitation et puis la commune récupère à ce moment-là les recettes déduction faite des frais d'exploitation des titres de paiement et des choses comme ça et c'est ce résultat... Quand je vous dis que le résultat aujourd'hui... On a à peu près 2 400 € de résultat positif sur l'année pour la totalité de l'activité borne, sans compter malgré tout le personnel administratif qui suit et qui gère cela.

Madame DUPLA :

Qu'est-ce qu'apportera le transfert de différent ?

Madame HERREBRECHT :

Le transfert, c'est que le SEY paye à 100 %. Il récupère les subventions puisque, effectivement, il peut prétendre aux subventions mais il paye la totalité. On n'a plus que ces 30 % à prendre en charge.

Madame DUPLA :

Et ils prennent les recettes ?

Madame HERREBRECHT :

Ils tiennent les recettes. Ils prennent les raccordements. Ils assurent le raccordement, la maîtrise d'œuvre et ils assurent l'entretien, les réparations, la maintenance et ils achètent l'énergie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Pour illustrer la question. Je comprends que vous vous posiez la question. Il y a des risques notamment sur le problème des fluides ; on en a parlé pendant tout le rapport d'orientation budgétaire. Avec un transfert de compétences, en théorie – si ça s'applique tel que sur le papier – cela soulève une question qu'on a connue l'année dernière à l'échelle de l'État : le fameux bouclier tarifaire. Quand on a perdu la compétence, on ne peut pas... Je ne dis pas que la commune aurait les moyens d'assurer un bouclier tarifaire pour les gens qui voudraient se recharger. Imaginons que la commune décide d'appliquer un bouclier, tant qu'elle a la compétence, elle peut décider de financer cela. Quand elle ne l'a pas, elle va suivre ce que va décider le syndicat qui va fixer les tarifs. Voilà, c'est ce choix de se dessaisir du choix que... En tout cas, c'est cette décision-là à laquelle nous ne sommes pas favorables, encore une fois sans être contre – bien au contraire, d'ailleurs – le déploiement et la poursuite du système de bornes de recharge électrique.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HERREBRECHT :

Juste un dernier point sur justement le coût des fluides et de l'énergie : c'est vrai que le SEY cette année a fait ses achats de gaz et d'électricité à peu près à 30 % en dessous du marché. Donc bon. Je dirais qu'ils sont dans une position qui leur permet d'avoir des prix qu'aujourd'hui on n'a pas forcément.

Monsieur LECLERC :

En groupement de commandes, on y aurait accès aussi en tant que membre du... Peut-être que la Ville aura un meilleur appel d'offres, d'ailleurs ; c'est possible. Mais j'imagine qu'on peut bénéficier de ces tarifs à travers le groupement de commandes. Il demeure toujours pour les membres.

Madame HERREBRECHT :

Oui, oui. Sauf que je pense qu'on avait encore un délai sur nos achats.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/010 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Transfert de la compétence en matière de mobilité propre au bénéfice du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-37,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 sur l'orientation des mobilités,

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie des Yvelines n°2022-02 du 10 février 2022 portant modification des statuts du Syndicat,

Considérant les enjeux actuels en matière de transition écologique et la volonté du Syndicat d'Énergie des Yvelines de participer à la diminution de l'impact environnemental des activités polluantes en matière d'énergie,

Considérant qu'en tant qu'autorité organisatrice d'un réseau public d'électricité, le Syndicat d'Énergie des Yvelines peut exercer la compétence « mobilité propre » pour le compte des membres qui lui transfère,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'Aime et 1 de M. Héraud ; 10 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **TRANSFÈRE** la compétence dite de « mobilité propre » prévue à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales au profit du Syndicat d'Énergie des Yvelines, dans les conditions prévues dans le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence ci-annexé.

Article 2 : **PRÉCISE** que le transfert de compétence porte sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des équipements.

Article 3 : **CHARGE** le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 23/011 – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour l'acquisition et la pose d'arceaux destinés au stationnement vélo en ville

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

La Ville souhaite poursuivre le déploiement de stationnements pour les vélos. Nous faisons donc appel à la Communauté d'agglomération qui, à travers son budget mobilité, finance justement l'achat et l'installation de stationnements vélo à hauteur de 50 %. Là, la délibération vise à proposer un appel au fonds de concours de l'Agglomération pour 42 arceaux vélo pour une somme totale de 11 228 €. Donc un financement pour moitié de l'Agglomération. Les stationnements vélo seraient donc installés dans plusieurs lieux de la ville : aux abords des écoles, stades, piscine et puis quelques endroits en centre-ville, à la Main-de-Fer et aux Belles-Vues.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération l'attribution du fonds de concours pour l'achat et la pose d'arceaux vélos.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Monsieur le Maire et Monsieur HAUDRECHY, j'ai vu le dossier avec vos propositions : il n'y a pas de contexte sur ces points-là. En revanche, quelque chose m'interroge, en fait, sur ces arceaux : il manque à mon avis une chose, c'est le marquage qui précise que c'est exclusivement réservé aux deux-roues non motorisés. Et là, effectivement, aujourd'hui, cela peut porter à confusion. J'en parle pour des scooters, j'en parle pour des trottinettes électriques. Ces arceaux-là doivent être réservés aux vélos et, aujourd'hui, le marquage n'est pas prévu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Oui, effectivement. Non seulement il y a un manque, par exemple, de stationnements scooter dans la ville, c'est-à-dire qu'en fait ils se mettent un peu partout sur les trottoirs, les places, etc. donc cela fera partie de notre plan mobilité stationnement justement pour accroître le nombre de stationnements officiels pour les scooters. Et effectivement les trottinettes aussi s'installent quelquefois sur les stations de vélo. Il faudrait qu'on arrive à faire une petite signalétique au sol un peu partout dans la ville à chaque fois que l'on met un stationnement vélo.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

La Ville de Paris le fait très bien et donc, moi, je vous invite, effectivement, sur tous ces ancrages-là à prévoir le marquage et que la règle soit établie et claire pour tout le monde.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Excusez-moi d'intervenir dans cette discussion mais pourquoi interdire aux trottinettes électriques de s'accrocher à ce genre d'arceau ? Je trouve que les trottinettes électriques, c'est de la mobilité douce et on pourrait les accepter sur ce genre d'arceau. Je le dis en tant que cycliste pourtant.

Monsieur HAUDRECHY :

Non mais en fait vous avez raison, cela peut être toléré. C'est juste qu'il y a d'autres types de stationnement spécifiques pour les trottinettes, donc on pourrait aussi, à l'occasion d'un renouvellement de marché de mobilier urbain envisager des stations spécifiques pour les trottinettes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Est-ce que le quartier du Réveil-Matin est concerné ?

Intervention hors micro.

Madame DUPLA :

Oui. D'accord.

Monsieur le Maire :

Piscine, stade Baquet. Vous avez une petite carte dans le dossier normalement.

Monsieur CADIOU :

Excusez-moi d'insister : demain, je me gare avec un scooter sur un arceau, est-ce que je suis verbalisable ?

Monsieur le Maire :

On prend le point. Peut-être qu'il faut un affichage spécifique pour pouvoir verbaliser.

Monsieur CADIOU :

C'est pour cela que je pose la question. Pour que ce soit verbalisé, il faut le marquer. Donc si la délibération porte effectivement sur des ancrages pour des vélos, ce ne sont pas des ancrages pour des trottinettes. Je pinaille mais quelque part il faut que les choses soient claires.

Monsieur le Maire :

Je note votre contribution à notre ambition sur la verbalisation.

Monsieur CADIOU :

Enfin pour arriver à 300 000 € de recettes, vous comptez sur Monsieur BATTISTINI, pas sur moi !

Monsieur le Maire :

Il ne faut pas que l'on oublie de voter, s'il n'y a plus de question. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur CADIOU :

Je vote pour – là on ne va pinailler – mais c'est un point qu'il ne faut pas laisser en suspens.

Monsieur le Maire :

On l'a bien noté, Monsieur CADIOU.

Monsieur CADIOU :

Il faut que les choses soient claires. On est d'accord ?

Monsieur le Maire :

On l'a vraiment bien noté ; il n'y a pas de souci.

Monsieur CADIOU :

Et sur ce point, moi, je vote pour mais...

Monsieur le Maire :

C'est noté.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/011 – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour l'acquisition et la pose d'arceaux destinés au stationnement vélo en ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI,

Vu la délibération n° 19-190 du Conseil communautaire du 19 septembre 2019 définissant les conditions du fonds de concours aux communes membres pour l'achat et la pose d'arceaux vélos en Ville,

Vu le dossier de demande d'attribution de fonds de concours,

Considérant que la Ville de Houilles souhaite adopter une politique en faveur du développement des circulations douces en facilitant la pratique du vélo au quotidien sur son territoire en augmentant de façon importante l'offre de places de stationnement vélos aux abords des pôles de vie de la commune,

Considérant que la Ville de Houilles a la possibilité de bénéficier d'un financement auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Considérant que le coût total de l'acquisition et de la pose des 42 arceaux vélos projetés dans le dossier de demande d'attribution de fonds de concours est de 11 228,98 euros,

Considérant que la commune pourrait bénéficier au titre du fonds de concours d'une aide financière de 5 614,49 euros,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) l'attribution du fonds de concours pour l'achat et la pose d'arceaux vélos.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS)

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 23/012 – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT – Dénomination d'un espace public situé à l'angle des rues Condorcet et Koenig

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

C'est une délibération purement technique, plutôt administrative même. Nous avons mis en place un square au sein du quartier de la Main-de-Fer à l'angle des rues Condorcet et Koenig, donc à proximité des grandes copropriétés qui se trouvent à cet endroit. Le site a été aménagé sous forme d'un parc qui n'est pas clos et qu'il convient de nommer pour pouvoir notamment lui attribuer un règlement intérieur et faciliter son repérage au sein de la commune. Comme cela quand on regardera sur quelques outils de recherche de cartographie bien connus, on aura aussi le nom. Il est ainsi proposé la dénomination « square aux mésanges », cet oiseau étant particulièrement présent dans notre Ville, et en continuité avec le « square aux moineaux » qui est localisé en centre-ville.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de valider cette proposition.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Monsieur HAUDRECHY, la mésange, c'est un de mes oiseaux préférés, donc je suis très contente que vous ayez choisi ce nom mais ce qui me ferait vraiment, vraiment beaucoup, beaucoup plus plaisir c'est que vous m'annonciez que la Ville va devenir une ville refuge pour la LPO ; on en avait déjà discuté. Vous avez bien fait tout à l'heure de rappeler tout ce que la Ville fait en matière d'écologie. Excusez-moi, moi, je ne suis pas membre des conseils de quartier auxquels vous réservez la primeur de ces annonces : le jour où vous concrétisez la demande pour devenir ville refuge LPO, j'espère que vous penserez à me prévenir aussi. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA. La question c'est : quelle est la mésange que vous préférez ? Il y a de nombreuses espèces de mésanges. Mésange bleue ? Mésange charbonnière ? La locale. Il y en a plusieurs, bien sûr. C'est une espèce de passereau, donc il a beaucoup de diversité d'espèces. Nous sommes donc deux fans de mésanges.

Je vous propose de nous recentrer sur l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/012 – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT – Dénomination d'un espace public situé à l'angle des rues Condorcet et Koenig

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le plan annexé délimitant l'espace à dénommer,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné aux voies publiques et espaces publics,

Considérant la nécessité d'officialiser la dénomination du square dit « Condorcet » afin de faciliter le repérage de cet espace au sein de la Commune et de lui attribuer un règlement intérieur,

Considérant que l'aménagement de cet espace a été motivé par la présence d'immeubles de grande importance générant le besoin pour de nombreuses familles de bénéficier d'un espace de détente ludique et verdoyant,

Considérant qu'il est ainsi proposé la dénomination : « **Square aux mésanges** », cet oiseau étant particulièrement présent dans notre Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : DÉCIDE de donner à l'espace délimité sur le plan ci-annexé sis 96 Rue Condorcet, 78800 Houilles, la dénomination suivante : **Square aux mésanges**

Article 2 : DÉCIDE de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Je ne vais évidemment pas vous présenter toutes les données du rapport qui vous a été transmis. Le bilan 2021 nous a été présenté au SITRU en décembre dernier et évidemment c'est assez difficile, deux ans après, de se rappeler un peu les données de 2021 mais on peut peut-être juste accentuer sur quelques points importants qui sont donc le fait que deux nouvelles Villes se sont jointes au SITRU : Port-Marly et Maisons-Laffitte. Ce sont deux nouvelles Villes qui apportent leurs déchets au SITRU. On a eu aussi un changement au niveau du centre de tri puisque, avant, le SITRU passait par le SYCTOM et désormais depuis septembre 2021, il passe par l'entreprise Paprec, ce qui n'augmente pas – comme on en a échangé – la distance pour emmener les déchets des bacs jaunes dans un centre de tri. Ça, c'était les deux changements importants.

En termes de comparaison sur les volumes de déchets, il faut savoir que quand on compare par rapport à 2020, c'est toujours comme étant une année un peu particulière : c'est très difficile d'interpréter les données. Mais il y a eu quand même une augmentation importante sur – comment dire ? – le taux de TGAP, la taxe liée au volume de déchets incinérés, qui est passée de 9 € à 14 € la tonne parce que, justement, on est un peu en retard sur l'atteinte d'un objectif de performance énergétique au niveau du syndicat SITRU mais cela se présente mieux dans les années qui viennent – et Christine pourra peut-être en parler un petit peu – grâce au déploiement du réseau de chaleur et d'un certain nombre de travaux qui ont été menés sur l'incinérateur pour améliorer sa performance.

Que dire d'autre ? Rien qui ne me vienne à l'esprit, en tout cas sur les faits marquants, on va dire, de 2021. À votre disposition et peut-être que Madame HERREBRECHT peut continuer sur le réseau de chaleur.

Madame HERREBRECHT :

Pareil sur le réseau de chaleur, je ne reviendrai pas sur les éléments techniques. Juste pour vous dire qu'on continue le développement du réseau de chaleur même si on est un peu en retard. Sur Houilles essentiellement, c'est le fait du refus de certaines grosses copropriétés, donc bon... Cela semblait plutôt bien parti pour l'année 2023 puisque ces personnes-là ont vu quand même les augmentations assez conséquentes de leur facture gaz, donc c'est assez porteur. Cela va nous servir pour déployer des résidences qui jusqu'à maintenant freinaient des quatre fers. Les chiffres de 2021 étaient déjà en progression par rapport à 2020, mais bon... Cela continue effectivement à progresser. Il y a toute une liste qui est énumérée de bâtiments publics qui sont raccordés aux réseaux de chaleur. En gros, le réseau de chaleur, aujourd'hui, c'est 73 % de logements qui sont raccordés pas que Houilles, sur la partie Chatou, Montesson, Carrières et 27 %... Enfin, c'était en 2021 les chiffres de ce rapport et donc voilà. Par contre, il y a eu effectivement, vous le constaterez, même en 2021 déjà une hausse d'environ 17 % de la facturation à cause déjà des augmentations gaz sur la centrale secours et d'appoint, donc les contrats ont été un peu changés pour arriver à avoir une plus grande stabilité sur le prix.

Là, ce qu'il faut constater sur la situation actuelle, c'est l'allongement du réseau sur Sartrouville puisque le centre nautique sera raccordé. Ce sont les travaux qui ont été faits rue de la Paix... Maintenant, effectivement, cela va au moins jusqu'à ce côté-là de Sartrouville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Juste un point puisque c'est un endroit très connu : la déchetterie. Il y a eu le lancement de travaux à la déchetterie du SITRU en 2021. Cela fait donc partie aussi des éléments du bilan. Les travaux ont beaucoup, beaucoup dérivés puisque l'ouverture de la nouvelle déchetterie sera plutôt au printemps. Cela devait être l'année dernière. Il y a donc eu pas mal de dérives de calendrier pour diverses raisons. Voilà. Mais en tout cas la nouvelle déchetterie du SITRU sera ouverte normalement au printemps.

Madame DUPLA :

Où ?

Monsieur HAUDRECHY :

Toujours au même endroit.

Madame DUPLA :

Bah, elle est ouverte.

Monsieur HAUDRECHY :

Non mais en fait la nouvelle déchetterie. La nouvelle. Il y a des travaux qui ont été engagés. Une grosse extension.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Je voulais juste faire quelques remarques. Une remarque de forme avant tout. Même remarque que l'année dernière : présenter le rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le traitement des déchets, le SITRU, près de 15 mois après la fin de l'exercice, c'est effectivement – et vous l'avez souligné – un peu compliqué. Ce n'est pas propice à la réflexion. Ce n'est pas propice aux mesures de correction éventuelles, très clairement. Bon, il n'est pas question de vous porter – je dirais – cette critique puisque vous avez reçu le rapport que début janvier mais vraisemblablement on peut effectivement en appeler à un vœu pieux auprès du SITRU en demandant que le rapport, tous les ans, nous soit livré dans les six mois après la fin d'exercice ; cela aurait quand même un petit peu plus de sens. Voilà. Donc je compte sur tous les élus du Conseil municipal pour porter cela auprès du SITRU.

Sur le fond, il est utile de rappeler les prérogatives dudit SITRU : une gestion et traitement des déchets, d'une part, et la fourniture d'un réseau de chaleur à travers une délégation de service public (une DSP) confiée à une filiale d'Engie. Sur le premier point, la gestion des déchets. Bien que la compétence collecte appartienne à la Communauté d'agglomération, il demeure un point qui mérite davantage d'attention à mon sens : celui du refus de tri. Les chiffres donnés dans ce rapport montrent une amélioration du tri puisque les déchets recyclables sortants sont en hausse mais cachent une autre réalité puisque l'on constate une moyenne nationale entre 15 et 25 % ; nos refus de tri incinérés sont de l'ordre de 21 % en 2021, donc ce qui est plutôt sur la partie haute sur un plan national. Aujourd'hui, l'ensemble des camions qui collectent ces déchets dits recyclés – poubelles jaunes pour simplifier pour tout le monde – sont tracés très précisément. À mon sens, il conviendrait de mieux analyser les villes et les secteurs où le tri semble déficient pour sensibiliser et prévenir. L'objectif, on l'a tous bien compris, c'est d'améliorer ces collectes de recyclage parce que c'est un élément de valorisation et là bon... On est un petit peu entre les deux. La CASGBS se penche sur ce point. Je l'ai vu au travers d'un des derniers rapports de la commission hygiène où, effectivement, là, il y a un problème mais le problème est-ce qu'il est côté collecte ? Est-ce qu'il est côté traitement ? Je pense qu'il y a quand même suffisamment de gens intelligents qui, en plus, siègent généralement dans ces mêmes assemblées pour forcer un petit peu la réflexion. Je vous avouerai que j'ai été élu du SITRU et cette réflexion-là, on l'avait déjà. Bon, on ne l'a pas portée au bout mais très clairement il y a un vrai problème, à savoir que si on considère que le SITRU, c'est un exutoire ce n'est pas suffisant. Il est très clair que l'on doit mieux trier nos déchets. Face à ces modifications des usages en matière de traitement des déchets se pose la question sur la nécessité de maintenir une seconde collecte de déchets classiques face à une seule collecte de déchets recyclés. Et là, on est encore entre les deux : est-ce que c'est une compétence CA ? Est-ce que c'est une compétence SITRU ?

Sur l'aspect financier, je note une augmentation non neutre des coûts à la tonne (+ 6,9%) ou par habitant (+ 8,1%) liée principalement à une méthode de calcul plus juste qu'en 2020 par la réfection de frais non neutres. Donc, là, il y avait quelque chose qui était mal calculé apparemment dans ce qui nous est présenté. Nous attendons vivement, dès les semaines à venir, le fameux rapport 2022 avec cette fois les mêmes modes de calcul. Là, on aura un comparatif plus précis.

Sur le second point, c'est sur le réseau de chaleur, on peut noter les bons indicateurs en matière d'indice d'efficacité énergétique (entre 90 et 100 %) et cette opportunité – vous l'avez soulignée – pour les administrés d'opter pour une solution alternative, celle au gaz ou autre mais bien souvent elle remplace les chaudières gaz des collectivités ou des habitats collectifs bien plus onéreuses aujourd'hui. Donc réjouissons-nous, d'une part, d'avoir fait ce choix il y a près de 10 ans en raccordant la piscine de Houilles. Là, vous m'apprenez – je ne le savais pas – que la piscine de Sartrouville est raccordée. Je

peux vous assurer qu'on nous prenait pour des fous il y a 15 ans quand on est parti sur ce projet-là. Donc raccordement de la piscine de Houilles, des bâtiments publics, de la cuisine centrale, des gymnases, les mairies, des écoles qui ont été mises dans la foulée, de permettre aujourd'hui – et vous l'avez dit – aux bâtiments privés d'être accordés et de voir d'autres Villes aux alentours prendre cette voie. Il y a Montesson qui rentre effectivement dans cette partie alors que ce n'était pas le cas et Carrières qui développe ; là, c'est très surprenant puisque je peux vous assurer que pour avoir siégé au SITRU il y a quelques années, il a fallu se battre pour développer ce réseau de transport de chaleur et les investissements qu'il fallait faire pour simplement acheminer des gros tuyaux à la piscine de Houilles. Je voulais juste souligner et rendre hommage à la ténacité de deux personnes sur ce dossier-là : le président de l'époque qui y a cru – c'est Monsieur GOURNAC – et le Maire de Houilles, Alexandre JOLY.

Monsieur le Maire :

Merci pour ces éclairages et ces informations. Est-ce que Monsieur HAUDRECHY, vous souhaitez réagir ?

Monsieur HAUDRECHY :

Deux petits points. En fait, le retard sur la production du rapport est lié à des soucis d'organisation interne au SITRU parce qu'il y a eu un changement de direction. Il y a eu un changement de direction, donc la nouvelle directrice du SITRU est arrivée. Tous les conseillers délégués ont émis évidemment l'envie d'avoir un rapport plutôt à l'automne déjà, en septembre en tout cas après l'été pour pouvoir avoir quelque chose déjà d'un peu plus proche de la date d'exécution.

Le deuxième point, ce sont les marchés de collecte. Les marchés de collecte, cela se traite au niveau de l'Agglomération effectivement. Petit à petit, les marchés de collecte visent à une homogénéisation des rythmes de collecte dans toutes les villes de l'Agglomération. Là, on part de très, très loin puisqu'on a, par exemple, sur les ordures ménagères deux fois par semaine et il y a des villes où cela va jusqu'à trois fois dans certaines zones. Sur les bacs jaunes, effectivement, on vise à avoir uniquement une fois par semaine. Moi, il y a un point sur lequel je travaille : c'est la réduction du passage des camions de collecte pour les ordures ménagères dans certains quartiers une fois par semaine au lieu de deux, dans les quartiers qui sont essentiellement pavillonnaires. J'ai demandé à l'Agglo d'y travailler. Elle y travaille parce que, après, il faut que l'on sache quel est l'impact positif sur la taxe d'ordures ménagères de la Ville concernée qui lance ce genre d'initiative. Ça, je n'ai pas encore le retour. En tout cas, sachez que donc j'ai activé l'Agglomération et il y a un conseil de quartier du Tonkin aussi qui souhaite travailler sur ce sujet avec nous.

Monsieur CADIOU :

Même s'il n'y a pas un impact direct au porte-monnaie – vous en conviendrez, on sera d'accord – c'est quand même bon pour notre planète.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup de ces échanges.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste une petite question. Je voulais rebondir sur un chiffre que j'ai entendu tout à l'heure : les 73 % de logements, quand vous parliez du réseau de chaleur. Cela me paraît énorme. On est d'accord. Vous parlez de logements raccordables avec le réseau existant. Ce n'est pas possible, on n'a pas 73 % des logements qui sont raccordés au réseau de chaleur.

Monsieur le Maire :

Au sein des personnes desservies, cela représente 73 % de logements qui sont les clients du réseau, en fait. 73 % de ce réseau, c'est...

Monsieur LECLERC :

73 % des clients sont des logements. Oui. J'avais compris 73... Je me disais, ce n'est pas possible, le réseau ne peut pas fournir 73 % de logements.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Je n'avais pas levé la main assez haut, pardon. Juste sur les incinérateurs. Aujourd'hui, il y a deux fours, je crois, de mémoire, et il y en a un qui arrive un peu en fin de vie. On peut faire le pari que le tonnage baisse dans les années à venir et que ce four tienne assez longtemps pour qu'effectivement, on puisse encore bénéficier du réseau de chaleur et de l'incinération rapide de nos déchets. La question c'est de savoir après l'incinération des déchets. J'avais déjà posé la question quand Monsieur LARCHER, président du Sénat, était venu le 4 novembre dernier. Est-ce que le SITRU a déjà fait des études sur l'après incinération des déchets, à savoir par exemple est-ce que l'on pourra passer au biogaz ou à la géothermie ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY

À ce stade, il y a un four qui est plus récent et il y a un second four qui est plus ancien, effectivement. Sa durée de vie est encore jusqu'à 2028-2030 ; je crois que c'est 2030, de mémoire. Mais effectivement, la priorité a été l'année dernière de travailler sur un nouveau contrat pour l'exploitation de l'incinérateur. Cela a été le grand changement l'année dernière. Il y a donc eu un appel d'offres et avec l'écriture d'un nouveau contrat avec beaucoup plus d'engagements, des pénalités aussi en cas de non-atteinte d'indicateurs de performance. Donc ce nouveau contrat fait que le SITRU paye moins cher l'exploitant de l'incinérateur qu'il le payait avant avec aussi des engagements plus ambitieux ; engagements plus ambitieux grâce à des travaux aussi qui ont été financés précédemment d'ailleurs et qui limitent le taux de panne, par exemple. Cela a été la priorité l'année dernière ; c'était vraiment changer de contrat, avoir un contrat vraiment non plus à l'ancienne avec des engagements uniquement de moyens pratiquement mais des engagements beaucoup plus forts sur l'atteinte de niveaux de performance. L'année prochaine, je crois, 2024 ou 2025, on va commencer à travailler au SITRU sur le four le plus ancien. Pour le moment, à ce stade, on n'a pas d'éléments à vous donner sur ça. Ce seront plutôt des travaux de l'année prochaine ou 2025 au plus tard.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote de ce point n 12. Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire :

Oui, on acte. Dans la mise en page de mon document, il y a marqué « vote », c'est pour ça que je dis cela. Donc on prend acte de la lecture et de la présentation du rapport d'activité du SITRU. On est donc tous d'accord que l'on a pris acte.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/013 – SUPPORT TECHNIQUE – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) et du rapport du délégué Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain – Année 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport annuel 2 021 du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) réceptionné le 16 janvier 2023,

Vu le rapport 2 021 du délégué Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain réceptionné le 6 janvier 2023,

Considérant que le Président du Syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation, d'une part, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU), d'autre part, du rapport du délégué Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain, pour l'année 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) et du rapport du délégué Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain pour l'année 2021 tels qu'annexés.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OROSCO :

Bonsoir à tous. Comme mon collègue Monsieur HAUDRECHY, je ne vais pas rentrer dans le détail du rapport. Là aussi, pas mieux en termes d'année de référence : on est sur l'année 2021 or il y a des choses qui sont passées quand même au niveau du SIVOM avec l'inauguration de la nouvelle fourrière en juin 2022. Mais voilà, on est sur le rapport 2021. Comme vous le savez, sinon je vais faire quelques rappels, ce syndicat contient quatre filières – on va dire ça comme ça – :

- la section fourrière : à la fois pour le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement et qui concerne aussi le recueil des animaux. C'est la première section. Donc on est, nous, adhérents sur cet axe-là ;
- un deuxième porte sur les vignes et la production de vin. Il faut savoir qu'autour de nous, il y a 580 bouteilles qui sont produites grâce à l'exploitation de pieds de vigne mais nous, on n'est pas adhérents sur cet axe-là ;
- le troisième porte sur la section centre de soins, accompagnement prévention en addictologie (la CSAPA). Là aussi, on n'est pas membre à ce niveau-là. Cependant, on a fait un petit point avec les services pour savoir si entre une offre de service propre à la Ville et l'adhésion à ce centre, cela serait intéressant. On ne va pas en parler maintenant mais c'est un point que l'on a à l'esprit et que les bons services creuseront ;
- la section service départemental de secours et d'incendie. Là, on est adhérent et à ce titre-là, la Ville paye 1 130 000 € annuellement au titre de l'année 2021. Je ne sais pas encore si les chiffres augmenteront en 2022.

Questions budgétaires : sur la partie section fourrière, l'adhésion est calculée sur une base de 65 centimes par habitant. Donc dans ce cadre-là, au titre de l'année 2021, la Ville va engager environ 20 000 € pour financer son adhésion sur cette taxe-là, ce qui sera un peu plus que ce qui a été remonté pour l'année 2020. Je crois qu'en 2020 – il faudra que je précise peut-être les choses – on était plutôt autour de 13 000 ou 15 000 €. Voilà ce que je pouvais dire.

Ce qui est peut-être intéressant à noter, c'est le nombre d'enlèvements fourrière qu'on a eu et qui se situe un peu en deçà de 200 mises en fourrière pour l'année 2021 et ce chiffre augmentera sans doute pour l'année 2022 compte tenu des taux d'activité que nous avons remontés ce matin en CLSPD.

Dernier point : comme je disais, nous avons une nouvelle fourrière depuis fin 2021 avec une inauguration en juin 2022 et je proposais en commission que nous soyons peut-être plusieurs élus à visiter cette nouvelle fourrière et les services associés. Cette invitation est toujours valable. Merci à vous.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai juste une question sur la fourrière animale pour Mesdames PRIM et CHATELLET. Je voulais savoir si vous aviez pu la visiter.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Non, non, j'avais demandé aux services de se renseigner. Donc non, je ne l'ai pas visitée. Je n'ai plus la délégation cause animale – je vous le rappelle –, c'est Madame CHATELLET qui l'a. Je vous avais effectivement dit que si vous étiez intéressée pour qu'on la visite ensemble, il n'y avait pas de souci, vous vous rapprochiez de moi et on organisait cela.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/014 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) - Année 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) réceptionné le 16 janvier 2023,

Considérant que le Président du Syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) pour l'année 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) pour l'année 2021 tel qu'annexé.

Monsieur le Maire :

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous avons néanmoins le relevé de décisions. Si vous avez des questions concernant le relevé des décisions prises entre le 6 décembre 2022 et le 21 février 2023, je vous en prie.

III- Communication des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

22-422 du 6/12/2022 - COMMUNICATION - Signature de l'avenant n°2 au marché n°2019.41 à la distribution des publications municipales avec la société CHAMPAR

Il a été décidé de signer l'avenant n°2 avec la société CHAMPAR afin d'intégrer un numéro supplémentaire de 16 pages « spécial été » du journal d'information municipale et de nouveaux formats. Ces modifications n'ont pas d'incidence financière au regard du montant minimum et maximum annuel du marché.

22-423 du 6/12/2022 - CULTURE – Signature d'un contrat de cession avec la société « Espace Gerson » pour une représentation du spectacle « Giroud et Stotz » le 10 mars 2023 à la Salle Cassin

Il a été décidé de signer un contrat avec la société « Espace Gerson » pour une représentation du spectacle « Giroud et Stotz » le 10 mars 2023 pour la somme de 4 993,31€ TTC.

22-424 du 6/12/2022 - JEUNESSE & SPORTS – Achat d'un défuteur pour l'entretien des pelouses des terrains d'honneur Football et Rugby

Il a été décidé de signer un bon de commande pour l'achat d'un défuteur pour l'entretien des pelouses des terrains d'honneur des stades Baquet et Barran pour la somme de 5 660€ HT.

22-425 du 6/12/2022 - VOIRIE – Signature d'un bon de commande complémentaire avec la société ANIXI – Mission de maîtrise d'œuvre travaux d'enfouissement et de réaménagement de la rue Émile Combes

Il a été décidé de signer un bon de commande complémentaire au profit de la société ANIXI suite aux travaux d'enfouissement et de réaménagement de la rue Émile Combes puisque des solutions d'infiltration des eaux pluviales ont été ajoutées aux travaux initialement prévus. Le bon de commande s'élève à 8 150 € HT.

22-426 du 6/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE – Achat de matériel évènementiel incluant des tentes pliantes, des poids de lestage, des dalles de protection de sol et un chariot pour dalles

Il a été décidé de signer un bon de commande relatif à l'acquisition d'équipements évènementiels pour le service logistique en vue d'évènements organisés par la Ville pour un budget total de 8 307.80€ HT.

22-427 du 6/12/2022 - VOIRIE – STATIONNEMENT – Prestation pour la réparation des pièces détachées des machines du parc horodateur de la Ville

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société CITEPARK portant sur la réparation des pièces détachées des machines du parc horodateur pour la somme de 4 894€ HT.

22-428 du 6/12/2022 - URBANISME – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Il a été décidé de signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SASU URBANITÉ afin d'assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme pour la somme de 14 400€ HT.

22-429 du 6/12/2022 – ADMINISTRATION – Signature d'un marché avec la société LBA Conseil et Progiciel visant à étendre l'utilisation de la plateforme collaborative « Klapoti » à l'ensemble de l'administration communale

Il a été décidé de signer un marché avec la société LBA Conseil et Progiciel afin d'étendre la plateforme collaborative « Klapoti » utilisée par les élus à l'ensemble de l'administration communale pour la somme globale de 45 803€ HT. En permettant la mise en place d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques au sein de l'administration, le dispositif « Klapoti » est considéré comme innovant au sens de l'article R. 2122-9-1 du Code de la Commande Publique.

22-430 du 6/12/2022 - VOIRIE – Fourniture de mobilier urbain – Société SERI

Il a été décidé de signer un bon de commande avec la société SERI afin d'acquérir des barrières et potelets pour un montant de 12 948€ HT.

22-431 du 07/12/2022 - ENVIRONNEMENT – Signature du marché n°2022.28 relatif à la formation au tri et à des prestations de collecte de valorisation des biodéchets issus de la restauration

Il a été décidé de signer le marché n°2022.28 relatif à la collecte et à la valorisation des biodéchets issus de la restauration collective et prestation de formation du personnel et des enfants au tri avec la société Les Alchimistes pour un montant forfaitaire annuel de 29 766,45€ HT.

22-432 du 07/12/2022 - SOCIAL – Signature du marché n°2022.34 relatif à la fourniture et à la livraison en liaison froide de repas aux résidents et hors résidents de la résidence autonomie « Les Belles Vues »

Il a été décidé de conclure le marché n°2022.34 relatif à la fourniture et à la livraison en liaison froide de repas aux résidents et hors résidents de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société SOREST pour un montant maximum annuel fixé à 60 000€ HT.

22-433 du 9/12/2022 – EVENEMENTIEL – Signature d'une convention relative à l'organisation de la manifestation « Mérite Sportif Ovillois 2022 » avec l'association Office Municipal des Sports de Houilles

Il a été décidé de signer une convention d'organisation de la manifestation « Mérite Sportif Ovillois 2022 » avec l'Office Municipal des Sports.

22-434 du 12/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE – Signature d'un bon de commande pour des travaux de réfection de faux-plafonds et de l'éclairage du foyer des tennis couverts – société JFD BAT

Il a été décidé de signer un bon de commande relatif à la réalisation des travaux sur les cours de tennis couverts avec la société JFD BAT pour un montant global de 19 390€ HT.

22-435 du 12/12/2022 - CULTURE – Signature d'un contrat de cession avec l'association « L'Annexe » pour trois représentations du spectacle « Jamais dormir » du 13 au 14 janvier 2023 à la salle Cassin

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association « L'Annexe » afin d'accueillir trois représentations du spectacle « Jamais dormir » pour un montant de 4 587,77€ TTC.

22-436 du 12/12/2022 - BATIMENT – Signature de l'avenant n°2 au marché n°2021.36 relatif à rénovation des toitures de la médiathèque avec la société OUEST COUVERTURE

Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au marché relatif à la rénovation des toitures de la Médiathèque avec la société OUEST COUVERTURE. Ces modifications s'élèvent à 10 955,25 euros HT.

22-437 du 12/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE - Réalisation de travaux de remplacement du SSI dans le parc de stationnement couvert de la Gare de Houilles

Il a été décidé de signer le contrat relatif aux travaux de remplacement du SSI avec la société SAVPRO – sise 26, rue du Château d'Eau – 78360 MONTESSON, pour un montant ferme 37 121,45 € HT.

22-438 du 12/12/2022 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Signature d'une convention d'occupation d'un emplacement au sein du marché couvert municipal – KEOLIS

Il a été décidé de signer la convention d'occupation d'emplacement au sein du marché couvert municipal avec la société KEOLIS, sise 34 avenue Léonard De Vinci à Courbevoie 92400. Cette occupation est consentie à titre gracieux pour la tenue d'un stand, le samedi 14 décembre 2022..

22-439 du 15/12/2022 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Signature du marché n° 2022.33 relatif à l'étude urbaine et de programmation – Quartier de la Gare

Il a été décidé de signer le marché n° 2022.33 relatif à l'étude urbaine et de programmation – Quartier de la Gare avec le groupement conjoint dont le mandataire est la société LE STUDIO SANNA BALDE, sise 15 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011) pour un montant de 86 075,00 euros HT.

22-440 du 15/12/2022 - INFORMATIQUE - Signature d'un bon de commande avec la société AS-TECH SOLUTIONS

Il a été décidé de signer un bon de commande pour l'acquisition du logiciel AS-TECH avec la société AS-TECH SOLUTIONS, pour un montant de 15 000 euros HT.

22-441 du 15/12/2022 - INFORMATIQUE - Signature d'un bon de commande avec la société ECOSOFT pour l'infogérance de l'informatique pour la Médiathèque

Il a été décidé de signer un bon de commande avec la société ECOSOFT pour un montant total de 10 856 € TTC pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

22-442 du 15/12/2022 - INFORMATIQUE - Signature d'un bon de commande avec la société Orange Business Services pour le renouvellement des licences Microsoft Office 365

Il a été décidé de signer le bon de commande avec la société Orange Business Services pour un montant annuel de 53 710,80 € HT.

22-443 du 21/12/2022 - INFORMATIQUE - Signature d'un bon de commande avec la société ECOSOFT pour l'accompagnement dans l'administration du système d'information et la mise en place de nouveaux serveurs

Il a été décidé de signer un bon de commande pour l'administration du système d'informatique de la Ville avec la société ECOSOFT pour un montant de 14 400 € TTC.

22-444 du 21/12/2022 - VOIRIE - Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoyage des espaces publics communaux

Il a été décidé de signer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoyage de la ville de Houilles avec la sté ELCIMAÍ sise 5-7 rue de l'Amiral Courbet, 94160 ST MANDE, pour un montant forfaitaire 17 190 € TTC.

22-445 du 23/12/2022 - ESPACE PUBLIC - Fourniture de sel de déneigement

Il a été décidé de signer le marché de « Fourniture de sel de déneigement en vrac et/ou en big-bags de 500kg » avec la société ROCK, 11 rue Gustave Hirn – 68055 Mulhouse, pour une durée ferme de trois ans et pour un montant maximum de 39 000 euros HT.

22-446 du 23/12/2022 - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature du marché n° 2022.57 relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la ville de Houilles pour la préfiguration de la « Politique de la ville & animation de la vie sociale locale

Il a été décidé de signer le marché n° 2022.57 relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration de la « Politique de la ville & animation de la vie sociale locale » avec la société FK Conseil, sise 62 rue Buzenval à Houilles (78800) pour un montant de 25 000 € HT.

22-447 du 23/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE - Travaux de câblage électrique pour le réseau informatique et Wifi de l'école maternelle Piaget – Société JP ELEC

Il a été décidé de signer un bon de commande relatif aux travaux de câblage électrique pour le réseau informatique et Wifi de l'école maternelle Piaget avec la société JP ELEC sise 18, rue des Fleurs – 95870 BEZONS, pour un montant ferme de 9 275,00 € HT.

22-448 du 23/12/2022 - AMÉNAGEMENT URBAIN - Délégation du droit de préemption à l'EPFIF pour un bien situé 14 Avenue Charles de Gaulle

Il a été décidé de déléguer le droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Ile-de-France pour l'acquisition des biens situés 14 avenue Charles de Gaulle, sis sur les parcelles cadastrées AR 526-AR 527-AR 571, propriétés de Mme Nadine LEBAR, objet de la DIA n° IA 078 311 22-0644 reçue en Mairie le 8 novembre 2022 et notifiée par la SAS SIMON-CATROU-DEMITRAS, Notaires Associés, sise 13 Avenue Foch à 78800 HOUILLES.

22-449 du 23/12/2022 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Signature d'une convention d'occupation d'un emplacement au sein du marché couvert municipal – SEPUR

Il a été décidé de signer la convention d'occupation d'emplacement au sein du marché couvert municipal avec SEPUR, à titre gracieux, pour la tenue d'un stand le samedi 07 janvier 2023, le mercredi 9 février 2023 et le samedi 11 mars 2023.

22-450 du 23/12/2022 - BATIMENT - Signature de l'avenant n° 1 du lot n° 1 « Travaux des façades – Serrurerie » relatif au marché n° 2021.37 concernant les travaux de menuiseries extérieures et traitement des façades de la Médiathèque conclu avec la société DNF

Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 du lot n° 1 « Travaux des façades – Serrurerie » relatif au marché n° 2021.37 concernant les travaux de menuiseries extérieures et traitement des façades de la Médiathèque avec la société DNF sise 42 rue des Cormiers à CHATOU (78400). Ces modifications, dont le montant cumulé est de 6 998,50 euros HT représentent une augmentation du montant initial du marché de 1,17 %. Le montant forfaitaire du marché s'élève désormais à 602 573,10 euros HT.

22-451 du 23/12/2022 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association EMERGY

Il a été décidé de signer la convention d'occupation gracieuse entre la Ville de Houilles et l'association EMERGY pour la salle Michelet, le 3ème lundi de chaque mois, de 12h00 à 14h00.

22-452 du 27/12/2022 - JEUNESSE & SPORTS - Convention de mise à disposition du stade Maurice Baquet au Service de recrutement de la Marine

Il a été décidé de signer la convention d'occupation entre la Ville de Houilles et le Service de recrutement de la Marine pour l'équipement sportif « Stade Maurice Baquet » et pour la période du 20 décembre 2022 au 20 décembre 2023.

22-453 du 27/12/2022 - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature d'une convention avec l'association Vélocité 92 pour la mise en œuvre d'Ateliers pédagogiques « Plan Mercredi » d'apprentissage du vélo

Il a été décidé de signer la convention de mise en œuvre d'ateliers pédagogiques « Plan Mercredi » d'apprentissage du vélo avec l'Association Vélocité 92 – 18 B rue de l'aigle – 92250 LA GARENNE COLOMBES. Des ateliers seront programmés du 4 janvier au 28 juin 2023 à raison de 10 séances de deux heures d'apprentissage, s'élevant à 2 000 € TTC ; 8 séances de deux heures d'initiation BMX, s'élevant à 2 080 € TTC ; 3 séances de deux heures d'initiation VTT, s'élevant à 690 € TTC ; 1 sortie VTT s'élevant à 330 € TTC. Le montant total s'élève à 5 100 € TTC.

22-454 du 27/12/2022 - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature d'une convention avec l'association FM MEDIA SAS pour la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques « Plan Mercredi » de Construction, Robot et Escape Game

Il a été décidé de signer la convention de mise en œuvre d'ateliers pédagogiques « Plan Mercredi » de Construction, Robot et Escape Game avec l'Association FM MEDIA SAS – 12 bis rue Pelletier – 91320 WISSOUS. Des ateliers seront programmés entre le 04 janvier et le 28 juin 2023 à raison de 60 séances d'une heure, pour un montant total de 9 074,88 € TTC.

22-455 du 27/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE - Signature des marchés n° 2022.12 relatifs à la fourniture d'articles chaussants et d'articles de sécurité (2 lots)

Il a été décidé de signer le marché n° 2022.12 relatif à la fourniture d'articles chaussants et d'articles de sécurité avec :

- La société CREATOP, sise 15 rue Alphonse Beau de Rochas à CORMEILLES EN PARISIS (95240) pour un montant minimum annuel de 2 000 euros HT et un montant maximum annuel de 10 000 euros HT pour le lot n° 1 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle chaussants ;
- La société CREATOP, sise 15 rue Alphonse Beau de Rochas à CORMEILLES EN PARISIS (95240) pour un montant minimum annuel de 3 000 euros HT et un montant maximum annuel de 18 000 euros HT pour le lot n°2 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle (hors protection des pieds).

22-456 du 27/12/2022 - BATIMENT - Signature du marché n°2022.56 relatif à des prestations de mise en sécurité pour les travaux sur la passerelle Solférino en gare de Houilles – Carrières-sur-Seine

Il a été décidé de signer le marché n°2022.56 relatif à des prestations de mise en sécurité pour les travaux sur la passerelle Solférino en gare de Houilles – Carrières-sur-Seine avec la société SNCF RESEAU, sise 15 rue Jean-Philippe Rameau à SAINT-DENIS (93200) pour un montant de 53 169 € ht.

22-457 du 27/12/2022 - COMMUNICATION - Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2020.27 relatif à l'impression du journal d'information municipale et prestations complémentaires avec la société RAS

Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2020.27 relatif à l'impression du journal d'information municipale et prestations complémentaires avec la société RAS, sise 6 avenue des Tissonvilliers à VILLIERS LE BEL (95400). L'avenant a pour objet la mise en place d'une revalorisation temporaire et exceptionnelle des prix du marché et ce, face à un contexte de hausse de prix qu'un acheteur diligent n'aurait pas pu prévoir conformément à la théorie de l'imprévision prévue à l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique. Cette période exceptionnelle court pour une durée de six mois à compter de la date de notification de l'avenant.

22-458 : doublon avec la 22-450

22-459 du 27/12/2022 – NOUVELLES TECHNOLOGIES D’INFORMATION - Signature d’un contrat de maintenance avec la société LOGITUD

Il a été décidé de signer le contrat de maintenance avec la société LOGITUD, sise Zac du parc des collines 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE, pour un montant annuel de 6 189 € HT soit 7 426.80 € TTC. Pour la première période, allant du 25 mars 2022 au 31 décembre 2022, le montant est calculé au prorata temporis de 4 781.64 € HT soit 5 737.96 € TTC pour une période de 9 mois.

22-460 : doublon avec la 22-415

22-461 du 27/12/2022 – NOUVELLES TECHNOLOGIES D’INFORMATION - Acquisition du logiciel CEDI’ACTE avec la société CERIG

Il a été décidé de signer un bon de commande pour l’acquisition du logiciel CEDI’ACTE avec la société CERIG, 12 rue des Capucines 87260 PIERRE BUFFIERE, pour un montant de 4 150 € HT.

22-462 du 27/12/2022 - SUPPORT TECHNIQUE - Signature d’un bon de commande pour la réalisation de deux dalles béton sur les sites des écoles Casanova et Kergomard - société CET BAT

Il a été décidé de signer un bon de commande relatif aux travaux de réalisation de deux dalles béton sur les sites des écoles de Casanova et de Kergomard avec la société CET BAT sise 53, rue Desaix – 78800 HOUILLES, pour un montant ferme de 6 833,75 € HT.

22-463 du 27/12/2022 - CABINET - Signature d’une convention de mise à disposition gracieuse de locaux communaux avec La NUPES

Il a été décidé de signer la convention d’occupation gracieuse entre la Ville de Houilles et le groupe La NUPES pour la salle Michelet le mardi 17 janvier 2023 de 19h00 à 23h00.

22-464 du 27/12/2022 - JEUNESSE & SPORTS - Signature d’une convention avec l’association le Gant d’or de Houilles pour la mise en place d’ateliers d’initiation à l’escrime pour des élèves de CE2 de la Ville de Houilles

Il a été décidé de signer la convention de prestation sportive avec l’association Le Gant d’or de Houilles pour l’organisation de 30h de séance de découverte et d’initiation à la pratique de l’escrime pour les élèves de CE2 et d’un tournoi pour un montant de 2 500 euros TTC.

22-465 du 27/12/2022 - JEUNESSE & SPORTS - Signature d’une convention avec l’association Houilles le Vésinet Carrières Hand Ball pour la mise en place d’ateliers d’initiation au Hand Ball pour des élèves de CM2

Il a été décidé de signer la convention de prestation sportive avec l’association Houilles le Vésinet Carrières Hand Ball, pour l’organisation de 30h de séance de découverte et d’initiation à la pratique du Hand Ball pour les élèves de CM2 et d’un tournoi pour un montant de 2 500 euros TTC.

23-001 du 16/01/23 - DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE – Signature d’une convention d’occupation du domaine public avec la société JCDecaux pour l’installation et l’exploitation d’un kiosque sis Place André Malraux

Il a été décidé de signer une convention relative à l’occupation du domaine public sise Place André Malraux et l’exploitation d’un kiosque avec la société JCDecaux pour une durée de 5 ans soumise à une redevance annuelle de 1 403.91€ révisable annuellement.

23-002 du 19/01/23 - DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE – Signature d’une convention d’occupation d’un emplacement au sein du marché couvert municipal – Association du Collège Lamartine

Il a été décidé de signer une convention relative à l’occupation gracieuse d’un emplacement au sein du marché couvert municipal au profit de l’Association du Collège Lamartine le samedi 28 janvier 2023.

23-003 du 19/01/23 - CABINET – Signature d’une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le groupe ID COMMUNE

Il a été décidé de signer une convention relative à l’occupation gracieuse de la salle Marceau le mercredi 25 janvier 2023 pour une durée de 4 heures au profit du groupe ID COMMUNE.

23-004 du 19/01/23 - URBANISME – Signature du marché n°2022.39 relatif à une étude de définition d’une stratégie en matière d’habitat avec la société EOHS

Il a été décidé de signer le marché n°2022.39 avec la société EOHS afin de réaliser une prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’élaboration de la stratégie habitat de la commune pour un montant de 70 540€ HT pour une durée de 12 mois.

23-005 du 27/01/23 - DÉVELOPPEMENT URBAIN – Décision d’ester en justice et désignation d’un avocat (Mr M. c/Commune de Houilles

Il a été décidé de défendre la commune dans l’instance engagée par Monsieur M. devant le Tribunal Administratif de Versailles et de désigner Maître Jean-Louis DESPRES afin de représenter et de défendre les intérêts de la commune.

23-006 du 02/02/23 -ESPACES PUBLICS – Signature du marché n°2022.30 relatif à l’entretien et le renouvellement des appareils publics de lutte contre l’incendie avec la société TEAM MECA

Il a été décidé de signer le marché n°2022.30 avec la société TEAM MECA ayant pour but la vérification périodique, l’entretien, le renouvellement et l’installation de bouches et poteaux d’incendie ainsi que la fourniture et la pose de nouveaux hydratants sur la commune pour un montant annuel maximum fixé à 50 000€ HT pour une durée d’1 an et ne pouvant excéder 4 ans.

23-007 du 06/02/23 - JEUNESSE & SPORTS – Demande d’attribution d’une subvention au titre de REAAPY auprès de la Caisse d’Allocations Familiales des Yvelines pour la mise en œuvre des conférences de soutien à la parentalité

Il a été décidé de solliciter auprès de la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines au titre du dispositif « REAAPY » une subvention d’un montant de 2 000€ pour le financement de l’action « Mercredi des Parents ».

23-008 du 10/02/23 - DÉVELOPPEMENT URBAIN – Secteur Gare de Houilles – Demande d’attribution d’une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif Aide à la Définition de Projets d’Aménagements

Il a été décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines au travers du programme d’Aide à la Définition de Projets d’Aménagement d’un montant de 60 252,50€ représentant 70% du montant HT de l’étude urbaine et de programmation.

23-009 du 16/02/23 -SERVICES TECHNIQUES – Signature du marché n°2022.58 relatif à une mission de maîtrise d’œuvre pour la rénovation de l’école maternelle Allende

Il a été décidé de signer le marché n°2022.58 avec la société CAZENOVE ARCHITECTES ET ASSOCIÉS dans le but d’effectuer une mission de maîtrise d’œuvre pour la rénovation de l’école maternelle Allende située au 44 rue Hoche pour un montant de 193 860€ HT.

23-010 du 21/02/23 - SERVICES TECHNIQUES – Signature d’un contrat relatif au relevé topographique du parc Charles de Gaulle, de la place et du parking Michelet et de l’intérieur de l’école Salvador Allende – société PCM INFRA & GEODATA

Il a été décidé de signer un bon de commande avec la société PCM INFRA & GEODATA d’un montant de 30 000€ HT afin de réaliser des relevés topographiques sur différents sites de la Ville.

23-011 du 21/02/23 – SERVICES TECHNIQUES – Signature du marché n°2022.37 relatif à la réfection des appareils d’appui de la passerelle Solférino – Société FREYSSINET FRANCE

Il a été décidé de signer le marché n°2022.37 avec la société FREYSSINET FRANCE afin de réaliser une réfection des appareils d’appui de la passerelle Solférino permettant le franchissement des voies ferrées pour un montant global de 308 000€ HT.

23-012 du 21/02/23 -SERVICES TECHNIQUES – Remplacement en urgence d’un ballon d’eau chaude de 1 000 litres Charot à la cuisine centrale

Il a été décidé de signer un bon de commande avec la société FONBONNE afin de procéder au remplacement du ballon d’eau chaude pour un montant de 26 487.07€ HT.

23-013 du 21/02/23 – SERVICES TECHNIQUES – Signature de l’avenant n°1 au lot 1 « Tous corps d’état » au marché n°2022.14 relatif à la création de la nouvelle crèche Charles de Gaulle avec la société OBM CONSTRUCTION

Il a été décidé de signer l’avenant n°1 au lot 1 « Tous corps d’état » dans le cadre du marché n°2022.14 précédemment conclu pour un montant de 16 099,38€ HT afin d’excaver les anciennes fondations présentes et ainsi pouvoir mettre en place les fondations du nouvel équipement.

23-014 du 21/02/23 –SERVICES TECHNIQUES – Signature de l’avenant n°1 au lot 2 « Travaux de voirie et réseaux divers » au marché n°2022.14 relatif à la création de la nouvelle crèche Charles de Gaulle avec la société CHAMPION JR

Il a été décidé de signer l’avenant n°1 au lot 2 « Travaux de voirie et réseaux divers » dans le cadre du marché n°2022.14 précédemment conclu pour un montant de 3 636,90€ HT afin d’installer une clôture pour délimiter l’espace extérieur de l’actuelle Crèche Charles de Gaulle où jouent les enfants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. J’ai des questions sur huit décisions.

La première, la 22-437, c’est un sujet que l’on a furtivement abordé tout à l’heure : le remplacement pour 37 000 € du système de sécurité incendie du parking de la gare. C’est justement l’occasion de creuser la question qu’on a évoquée tout à l’heure sur le devenir de ce parc. Évidemment, ce sont des obligations, ce genre d’investissement, mais on parle aussi de 37 000 € sur un parc dont il serait bon de savoir si on envisage bien de le récupérer ou si c’est un investissement qui d’ici très, très peu va bénéficier à un autre propriétaire.

La 22-428, c’est l’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme. Ce n’est pas la première fois que l’on vote ce point. Les fois précédentes, j’avais soulevé la question du retour sur expérience avec les contrats précédents, donc est-ce que vous avez fait un bilan de l’expérience précédente et est-ce qu’on peut aussi rassurer les administrés ? J’ai eu des retours d’administrés qui étaient inquiets par cette procédure parce qu’ils avaient comme retour que l’on pouvait difficilement leur répondre sur l’avancement de leur dossier ou sur la future décision, tout simplement parce que l’instruction était à l’extérieur et que donc on pouvait difficilement leur répondre. Comment cela se passe ? Qu’est-ce qui est en mis en place pour qu’on soit quand même en mesure d’informer les administrés au cours de l’instruction ? Quel est le processus prévu pour que, bien qu’on se fasse aider par l’extérieur, on conserve ce lien avec les administrés et qu’on soit capable de leur répondre ?

Troisième décision : la 22-426. On en avait déjà discuté lors du Conseil précédent. Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la politique de la ville pour 25 000 €. Ma question a finalement un objet assez proche de la fois précédente, c’est-à-dire quel est l’objet de ce marché ? Pourquoi cette assistance ? Est-ce que vous pourriez nous transmettre le cahier des charges et l’offre pour qu’on sache quel est le contenu finalement de cette assistance ? Qu’est-ce qui est demandé et attendu pour cet accompagnement ?

Décision 23-005 : c’est un contentieux d’urbanisme pour lequel la Ville se défend. Quel est l’objet du contentieux ? Qu’est-ce qui est contesté, en fait, dans cette procédure ? Évidemment la question n’est pas sur quel est le nom de la personne – on ne se permettrait pas de le demander – mais quel est l’objet clairement du contentieux.

Décision 23-004 : une étude sur pour la stratégie de l’habitat sur le territoire communal pour 70 000 € hors taxes. Ma question c’est : quel est l’objet en fait de cette étude ? Quelles sont les attentes ? Est-ce que vous pourriez nous transmettre le cahier des charges et l’offre de cette étude pour que l’on sache un peu les contours de ce qui a été demandé par la collectivité et ce à quoi le bureau d’études doit répondre ? Est-ce qu’il est prévu la complémentarité avec le PLU qui est pourtant a priori très avancé mais j’imagine que cela va alimenter certaines réflexions ? Est-ce que cela doit répondre à la problématique SRU vis-à-vis de l’État ? Est-ce qu’on peut en savoir plus et avoir notamment le dossier d’offre et le cahier des charges de cette étude ?

Et puis quatre autres décisions que je vais regrouper parce qu’elles sont toutes... Elles ne parlent pas la même chose mais elles sont toutes sur le secteur dit de la gare. Décision 22-439 qui est libellée en compétence développement économique : étude pour la programmation urbaine sur le secteur de la gare pour 86 000 € hors taxes. L’autre décision qui va avec c’est la 23-008 : c’est la demande de subvention au Département pour 70 % du montant apparemment. Comme pour les décisions précédentes, quel est l’objet, le cahier des charges de cette étude ? Quel lien comptez-vous faire entre ce bureau d’études que vous missionnez et la grande concertation que vous aviez annoncé sur ce

secteur ? Vous aviez annoncé cela, je crois, à la restitution de Houilles à voix haute en fin d'année dernière. Prévoyez-vous dans le cahier des charges que le bureau d'études en question puisse intervenir dans les commissions d'urbanisme – enfin la commission n° 2 qui traite les sujets d'urbanisme – pour pas seulement nous le présenter mais pour que l'on puisse travailler avec vous, contribuer s'il y a lieu, aux orientations sur ce secteur ?

Décision 22-448 : délégation à l'établissement public foncier d'Ile-de-France du droit de préemption pour le 14 Charles de Gaulle. Vu le montant indiqué et vu qu'il y a un seul propriétaire, le 14 Charles de Gaulle a priori, c'est la copropriété de l'Intermarché et les logements qui sont au-dessus, donc je déduis de l'adresse qu'il s'agit probablement de la préemption d'un logement. Cela pose la question de quelle est la stratégie que vous avez probablement déjà arrêtée sur cet immeuble. Si on commence à acheter des appartements, on a probablement une stratégie parce que sinon il faut en faire quelque chose. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ce qui est prévu sur cette copropriété, du fait qu'apparemment on fait intervenir l'établissement public foncier d'Ile-de-France en préemption et que, lui, il ne gardera pas ce logement pour lui, donc s'il l'a préempté, c'est pour en faire quelque chose pour la Ville. Je profite de cette décision sur les logements limitrophes pour quelque chose qui n'est pas lié aux décisions mais au secteur : est-ce que vous pouvez nous donner des informations sur les démarches conduites par la ville – j'imagine qu'il y en a eu – par rapport à l'occupation qui se fait depuis quelque temps de la friche justement derrière. Cela soulève pas mal de questions d'Ovillois. Est-ce qu'on peut en savoir plus sur ce qu'a engagé la Ville par rapport à cette situation ?

Et enfin dernière décision, 23-001, qui est aussi sur le secteur de la gare ; c'est pour cela que j'ai regroupé les dernières décisions : convention d'occupation du domaine public pour le kiosque place Malraux avec l'entreprise JCDecaux. Il y a un petit loyer d'occupation – enfin, j'ai dit petit, ce n'est pas une grande surface – pour Decaux, est-ce que vous avez connaissance du loyer de l'occupant à JCDecaux en comparaison avec celui de la Ville ? Est-ce qu'il y a une stratégie définie sur le secteur ? Par exemple, est-ce que les quelques commerces voisins qui ont des activités du même type – je parle notamment des boulangeries voisines – ont été approchés ou avaient connaissance de ce projet ? Parce qu'il reste effectivement assez peu de commerces dans le secteur du Réveil-Matin, ils ont besoin de se maintenir et c'est surprenant de voir des commerces exactement de la même nature se développer sur les nouveaux espaces au niveau de la gare. Je n'ai rien contre le nouveau ou les nouveaux commerçants mais la question qui se pose c'est l'équilibre et le maintien des commerces préexistants qui sont sur le même secteur d'activité.

J'en ai fini avec mes questions sur les décisions. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

Merci Monsieur le Maire. En effet, lors de son dernier passage, la commission communale de sécurité a demandé l'installation d'un équipement d'alarme incendie répondant aux normes par rapport au classement d'établissement recevant du public. Ces travaux consistent à un remplacement de l'équipement d'alarme existant qui était obsolète par un SSI de catégorie E avec un équipement d'alarme de type 3 permettant en plus de sa fonction d'évacuation l'asservissement des portes et des barrières du parking. Dans ce cadre, la Ville a procédé à une mise en concurrence de trois sociétés dans ce type de prestation dans les bâtiments communaux : la société SAVPRO a fait une offre d'un montant de 37 121,45€ hors taxes, la société STYL'ELEC a fait une offre de 37 785 hors taxes et la société Dubernard n'a remis aucune offre. Après analyse, l'offre proposée par la société SAVPRO était donc plus économiquement avantageuse et répond aux besoins de la Ville. La prise d'effet de ce contrat a été fixée à la date de signature du bon de commande jusqu'à l'entière réception des travaux par la commission communale de sécurité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

On va commencer par l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme... Comment ?

Madame BELALA :

Je voulais savoir pourquoi est-ce qu'on ne demandait pas toutes les questions parce que des fois, il y a des questions mutuelles ?

Monsieur le Maire :

Ce que je vous propose c'est que comme on a été saisi sur un certain nombre important, quand on donne une réponse, éliminez votre question.

Madame BELALA :

Bah oui mais s'il y a des questions supplémentaires.

Monsieur le Maire :

Et si cela ne vous convient pas, vous avez le droit de la reposer. Je vous propose ça.

Madame BELALA :

Il y a des questions supplémentaires.

Monsieur le Maire :

Bah, vous aurez le loisir de reposer des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL

Merci Monsieur le Maire. Donc, effectivement, il a été décidé de signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SASU Urbanité afin d'assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour une somme de 14 400 € hors taxes. Par délibération du 28 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'autoriser l'externalisation ponctuelle et partielle de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme en ayant recours à un prestataire. Il y a eu quatre prestataires qui ont été consultés et donc c'est la société SASU Urbanité qui répond le mieux aux besoins identifiés de la commune (expérience de l'instruction, bonnes références, utilisation du logiciel métier de la Ville, rapports d'instruction détaillés pour chaque dossier, etc.). Alors je précise que ce marché est en train de se terminer puisque la prestation va être terminée à la fin de ce mois, d'autant plus que – ça, c'est une bonne nouvelle pour nous – nous avons accueilli depuis le 1^{er} mars un nouvel instructeur. Donc le marché sera terminé et nous allons reprendre l'instruction au sein de la Direction du développement urbain de la Mairie.

Là, on parle de l'étude urbaine et de programmation du quartier de la gare. Il a été décidé de signer le marché relatif à l'étude urbaine de programmation quartier de la gare avec un groupement conjoint dont le mandataire est un cabinet d'architectes-urbanistes qui s'appelle le Studio Sanna Baldé qui est situé à Paris. En effet, la commune souhaite relancer le projet d'aménagement du secteur de la gare dont certains terrains sont en friche depuis plusieurs décennies. Elle a donc lancé en 2022 une mission d'études urbaines et de programmation sur le secteur gare dont l'objectif est de définir un projet d'aménagement. La mission doit permettre de définir et de valider un programme de construction d'espaces publics, d'équipements publics ; deuxièmement, un plan de financement de l'opération avec le détail des coûts et recettes prévisionnelles ; troisièmement, les modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet (choix d'un montage et les procédures associées, modalités de financement du projet, phasage et calendrier). Une assistance à la concertation avec les habitants est également demandée au prestataire retenu. Donc au terme de la consultation, c'est le groupement Studio Sanna Baldé mandataire, le bureau d'études Belvédère pour la programmation, INGETEC pour le bureau d'études techniques et Paris Sud Aménagement pour le montage opérationnel qui ont été retenus pour un montant de 86 075 €. Le marché a été notifié en décembre pour une durée de 7 mois.

On enchaîne, c'est ça ?

Monsieur LECLERC :

Et par rapport au lien avec la commission d'urbanisme, par exemple, qui faisait partie de la question ?

Monsieur MIQUEL :

La commission d'urbanisme, on verra. On va voir avec le bureau d'études. Pour l'instant l'étude démarre seulement.

Alors la 005, il s'agit d'ester en justice et désignation d'un avocat pour un recours d'un particulier, Monsieur M, qui a déposé une demande de permis de construire d'une transformation comportant une surélévation d'un ensemble de deux constructions. La commune a refusé le permis de construire

au motif que le projet contrevient aux dispositions de plusieurs articles du PLU et donc Monsieur M, avec un conseil, a formé auprès du Maire un recours gracieux qui a été rejeté. Et ensuite, par une requête, Monsieur M. a demandé l'annulation de l'arrêté de refus du permis ainsi que la décision de rejet de son recours gracieux. Il est donc décidé de défendre la Ville de Houilles dans l'instance engagée par Monsieur M devant le tribunal administratif. Voilà, c'est un recours tout à fait banal.

22-448 : délégation du droit de préemption à l'EPFIF. Je pense qu'on a déjà passé cela en délibération. Le 29 août 2022, une convention d'intervention foncière a été conclue entre la commune et l'EPF afin de conduire une mission de portage foncier dans le vaste périmètre dit cœur de ville incluant le secteur du projet de la gare. La convention précise des modalités d'intervention foncière de l'établissement public foncier. Comme la commune est titulaire du droit de préemption urbain, la convention prévoit que la commune délègue au cas par cas son droit de préemption par une DIA.

Madame L, par l'intermédiaire de son notaire, a fait connaître son intention d'aliéner un appartement, une cave et un emplacement de parking avenue Charles-de-Gaulle sur les parcelles cadastrées, etc. Les biens, objets de la DIA positionnés dans notre périmètre de la veille foncière, s'avèrent stratégiques au sein du secteur du projet de la gare. À cette fin, il a été décidé de déléguer le droit de préemption urbain pour l'acquisition des biens et le bien donc a été préempté. La stratégie, puisque vous parlez de stratégie, c'est si possible de voir si on peut acquérir ces logements à l'amiable.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Merci. Effectivement, Monsieur LECLERC, ce kiosque appartient à JC Decaux. C'est JC Decaux qui a piloté l'appel à projets, on va dire. Ce que l'on a fait nous, c'est que l'on a poussé différents projets qui nous avaient été soumis par des acteurs économiques parce que ce kiosque étant fermé depuis maintenant quelque temps, on voulait voir comment on pouvait essayer de le dynamiser. C'est donc comme cela qu'on a repris la relation avec JC Decaux. Aujourd'hui, je n'ai pas la connaissance du montant du loyer. C'est un acte qui est privé entre JC Decaux et directement le porteur de projet. Ce sur quoi on a travaillé plutôt, c'était le montant de la redevance pour essayer de l'augmenter un peu puisqu'on l'avait trouvé assez faible, donc on avait une phase de négociation avec JC Decaux pour l'augmenter un petit peu. Et après, on a surtout travaillé sur la qualité des projets – et en l'occurrence, de ce projet-là parce que c'est le seul qui est allé à terme – le montant des investissements. Concernant toute la partie offre, on s'est quand même assuré qu'on n'avait pas une offre qui était directement concurrente et aujourd'hui on a quand même une offre qui est assez complémentaire dans le sens où des macarons, du chocolat, il n'y en a pas vraiment dans les autres boutiques. On a aussi... Alors là, cela s'est fait directement par l'intermédiaire du nouveau commerçant qui a engagé lui aussi une visite de l'ensemble des commerçants de la place et qui est allé voir l'ensemble des commerçants de la place pour présenter avant le lancement de l'activité son offre, voir s'il pouvait y avoir effectivement des points d'échauffement ou des choses comme cela. Pour citer un exemple, sur le café, ils ont échangé avec le bar qui était juste à côté et en fait, les deux ont convenu que ce n'était pas la même population qui allait prendre son café un au comptoir et l'autre à emporter, par exemple. Donc, aujourd'hui, de ce que nous ont dit quelques commerçants de la place et le porteur de projet, les relations sont plutôt bonnes entre ce commerçant-là et puis les autres commerçants. Après, je sais qu'avec la nouvelle boulangerie, le dialogue a été un peu plus viril, on va dire, dit le porteur de projet mais a priori très cordial parce qu'aujourd'hui, les relations sont bonnes et quand on est allé le voir, il y a encore deux ou trois semaines, le boulanger, par exemple, ne nous en a pas du tout parlé et ce n'est pas un sujet qu'il a évoqué dans le cadre de la discussion.

Après sur la partie de la zone, je vous rejoins quand vous dites que l'on n'a pas assez de commerces ou en tout cas que ce n'est peut-être pas assez dynamique. C'est pour cela qu'on essaye vraiment de travailler aussi pour que ce soit plus dynamique. C'est pour cela que, par exemple, on a mis les 30 minutes gratuites aussi sur le PIR et que prochainement on devrait avoir même des bâches qui permettent de montrer à tout le monde qu'on peut avoir 30 minutes gratuites ou c'est aussi pour cela qu'on a travaillé avec l'ensemble des commerçants de la zone pour voir qu'est-ce qu'il y avait comme stationnement à améliorer, donc avec du stationnement minute, avec de la place de livraison et qu'on a travaillé cela de manière vraiment concertée avec l'ensemble des acteurs parce que, effectivement, l'idée c'est de se dire que plus on aura de commerces qualitatifs sur cette zone, plus on aura de raison d'aller chez le boucher à côté ou dans les boulangeries. Et on a effectivement les 30 minutes offertes au niveau du PIR, ce sur quoi on va communiquer plus largement pour que tout le monde prenne

l'habitude que c'est facile de se garer et d'aller consommer dans cette zone même si on ne sort pas de la gare.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGA :

Bonsoir. Monsieur LECLERC, excusez-moi, dans un premier temps, est-ce que vous pouvez me reformuler votre question pour que je puisse vous répondre au mieux ? Excusez-moi.

Monsieur LECLERC :

Quel est l'objet du marché ? Qu'est-ce qu'il y a dedans ? Est-ce qu'on peut avoir le cahier des charges et l'offre qui a été fournie pour cette étude ou cet accompagnement à 25 000 € ? Quelles sont les prestations incluses ? Quelle est l'attente de la Ville ? Que contient cet accompagnement pour la politique de la ville ?

Monsieur MAGA :

D'accord. Bon, je vais essayer de pas me répéter par rapport à la dernière fois parce que c'est plus ou moins, je pense, la même question sur le marché. Précisément, comme je vous l'ai dit la dernière fois, on souhaite avoir un dossier qui puisse nous permettre de défendre une cartographie que l'on souhaiterait mettre en quartier prioritaire de la ville, notamment sur le centre-ville. L'AMO choisie nous accompagne sur cette mission-là. Ils nous donnent des éléments chiffrés et à la fin ils doivent constituer en faisant le tour des différents intervenants, tels que les bailleurs ou prendre les informations avec les habitants, au niveau de la préfecture, pour essayer de voir si on a la possibilité de rentrer dans cette cartographie-là. C'est plus ou moins ça. Pardon ?

Monsieur LECLERC :

Les 25 000 €, c'est juste pour cartographier le secteur de la ville que l'on souhaiterait... ?

Monsieur MAGA :

Quand je dis cartographier, c'est en fait... Le quartier prioritaire, c'est dans une zone définie, donc aujourd'hui, quand on leur demande de cartographier, par exemple, on va en tant que Ville... Ils nous ont proposé de mettre une partie de la rue de Metz. Nous, on leur a dit pourquoi la rue de Metz ? En fait, ils nous ont expliqué que, par exemple, dans la rue de Metz par des éléments chiffrés qu'ils ont réussi à obtenir, il y avait beaucoup de familles en difficulté et beaucoup de loyers impayés, par exemple. En fait, la cartographie, c'est nous dire dans cette partie de la ville, vous avez une certaine fragilité. C'est vraiment ça. C'est pour cela que je dis que c'est principalement cartographier. Après, il y a plusieurs éléments qui vont venir au fur et à mesure. Là, on n'est qu'au début de l'étude.

Monsieur LECLERC :

Vous pourrez envoyer le cahier des charges de consultation et l'offre pour que l'on voit un petit peu les contours de ce qui a été défini avec l'AMO ?

Monsieur MAGA :

D'accord. Ok. Bah, je vais regarder si c'est possible de vous l'envoyer.

Monsieur le Maire :

Merci. Je crois qu'il y avait un point qui n'avait pas été évoqué par Monsieur MIQUEL ; je crois que c'était sur l'étude habitat.

Monsieur MIQUEL :

Oui, effectivement. La commune a lancé en 2022 une mission d'étude afin de se doter d'une stratégie en matière d'habitat qui, sur la base d'un diagnostic approfondi, permettra de définir la programmation des secteurs pertinents et les outils adéquats pour produire une offre de logements répondant à la fois aux objectifs SRU, aux ambitions de la Ville et aux besoins de la commune. Au terme de la consultation – il y a eu cinq équipes qui ont répondu – c'est l'équipe EOHS spécialisée en stratégie d'habitat et le bureau d'études Adéquation qui ont été retenus pour un montant de 70 540 € hors taxe. Le marché a été notifié en janvier pour une durée de 12 mois hors délais de validation. La mission

s'articulera autour de trois phases successives : une phase de diagnostic pour objectiver les enjeux de l'habitat à Houilles ; deuxièmement, une phase de définition de la stratégie au regard des enjeux préalablement identifiés et enfin une phase de déclinaison opérationnelle afin de définir un plan d'action ciblé. Je vous remercie.

Monsieur LECLERC :

Le bureau d'études de PLU ne le fait pas ça, de définir les secteurs compatibles pour faire le logement ?

Monsieur MIQUEL :

Là, c'est plus approfondi. Une étude propre au sujet de l'habitat, étudier la vacance, des choses comme ça ; des thèmes comme ça qui, dans le cadre du PLU, ne sont pas étudiés. On ne rentre pas, si vous voulez, dans ce degré de précision là dans le cadre du PLU.

Monsieur le Maire :

Merci. Et une étude à point nommée puisqu'elle vient en même temps avec la fabrication du PLHI de l'Agglomération, donc cela permettra de faire résonner les stratégies communales et intercommunales. Je crois que l'on avait épuisé les questions...

Monsieur LECLERC :

Il reste l'occupation de la friche.

Monsieur le Maire :

Oui, l'occupation sur la friche. On a donc une occupation illicite sur des terrains privés. La Ville est bien sûr en contact avec les responsables de ces terrains pour qu'ils puissent organiser l'expulsion des personnes qui occupent le site, donc on vous tiendra informés s'il y a des éléments plus précis. Voilà globalement l'action de la Ville à l'heure actuelle.

Monsieur LECLERC :

Donc il y a des procédures en cours ?

Monsieur le Maire :

On attend bien sûr que les procédures suivent leur cours mais il y aura – comment dire ? – des procédures pour pouvoir expulser, bien sûr ; on n'expulse pas en France les gens sans décision de justice, donc l'action est en cours et la Ville est aux côtés du responsable de ces terrains pour pouvoir faire valoir ses droits sur le terrain.

J'ai l'impression que l'on a répondu à tout.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, du coup, vous avez des informations sur le nombre de personnes, si ce sont des familles, si c'est voué à durer et à s'agrandir ou pas. Enfin, vous avez un suivi de la situation.

Monsieur le Maire :

Si j'avais la réponse sur l'agrandissement... C'est un peu compliqué. Bien sûr, il y a différents profils sur ce terrain, donc on va avoir des familles, on va avoir des installations de familles, donc c'est une population diverse.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Alors, désolé, comme je l'ai signalé tout à l'heure, il y a pas mal de points sur lesquels je vais revenir.

Le 22-408 : je veux juste poser une question. C'est donc la délibération assistance à maîtrise d'ouvrage urbanisme qu'a évoqué Monsieur LECLERC. Je crois que c'est en lien avec la délibération du 28 septembre 2022. Je voulais juste que vous me confirmiez cela. Et je voulais aussi rappeler qu'on avait une décision avec le cabinet ADS assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations pour le droit du sol en 2020 pour un montant de 35 000 € hors taxes. Je pense que ce qui

serait intéressant, c'est de savoir les ETP que cela représente derrière. Excusez-moi de poser la question mais en fait cela correspond à quoi ces missions ? Ils doivent traiter un certain nombre de demandes ou il y a « X » ETP qui sont mis à disposition ? C'est ma question sur ce point-là.

Après, il y avait une question que j'avais posée en décembre mais je n'avais pas eu la réponse : c'était par rapport à la contractualisation avec LBA conseil concernant l'utilisation de Klapoti. Parce que depuis 2021, j'ai vu passer pour plus de 80 000 € d'argent public de marchés et je voulais savoir comment ce prestataire avait été choisi, s'il y avait eu une mise en concurrence. Voilà. Je m'interroge. C'est un outil qui sert à tout. Klapoti, ça sert à faire de la collaboration d'équipes municipales, ça sert à travailler avec les agents, ça sert à faire un observatoire, donc je n'ai pas très bien compris.

Ensuite, j'avais une question sur la 22-444, sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoyage avec la société ELCIMAÏ. Je m'étonne que l'on ait besoin de recourir à un prestataire extérieur. Je crois savoir que les conseils de quartier ont été sollicités pour travailler avec cette société. Je pense que ce serait aussi intéressant de demander aux élus d'opposition leur point de vue sur ce sujet.

Sur la politique de la ville, Monsieur LECLERC a déjà posé la question, donc je ne vais pas la reposer.

Sur la 22-448 et la délégation du droit de préemption, on m'a soufflé qu'il y aurait peut-être une coquille sur une parcelle. Apparemment, ce ne serait pas la 571 mais la 671. Je fais la remarque.

Ensuite, la 22-457 sur un renouvellement de l'impression du journal municipal avec la société RAS. Je voulais savoir si vous aviez profité de cet avenant pour leur demander de changer leurs modalités d'impression parce que même quand on n'a pas de mauvais yeux, franchement, c'est très compliqué de lire le journal et il y a beaucoup de gens qui se plaignent de devoir lire avec une loupe ou d'avoir... Voilà. Bon bref. Surtout sur fond coloré, en fait. Quand c'est un texte noir sur fond coloré, c'est quasiment illisible. C'est dommage pour le PCAET ; franchement, cela ne donne pas envie de le lire. Et je ne suis pas la seule à le dire.

Sur le kiosque, vous en avez parlé. Ce n'est pas Monsieur MÉGRET qui dira le contraire, il faut penser aux yeux des personnes.

Monsieur GOUT :

Et de ses patients.

Madame BELALA :

Oui. 23-008 : c'est une subvention. Alors, je ne savais pas que le Département subventionnait les études que vous pouvez faire dans le cadre de projets d'aménagement. C'est étonnant. Donc le Département subventionnerait l'étude que vous avez évoquée tout à l'heure sur le projet d'aménagement de la gare pour 60 000 € quand même ; 70 % du montant de l'étude urbaine et de programmation. Je n'avais jamais vu passer ce genre de subventions. C'est très, très généreux.

Après, il y a des questions sur les travaux de la crèche de-Gaulle. Tout à l'heure, je n'ai pas entendu vos réponses à Monsieur HÉRAUD sur le calendrier de fin de travaux. Je suis désolée, je n'ai pas entendu ou je n'ai pas retenu. Parce que 23-013 et 23-014, on apprend notamment qu'on a dû payer un supplément pour excaver les anciennes fondations. Comment cela se fait qu'on n'avait pas identifié ce besoin au moment de conclure le premier marché de travaux ?

Et je crois que j'en ai terminé. Excusez-moi, je vérifie. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

J'ai des informations sur le coût. Après, sur le pourquoi cela n'a pas été vu avant, je ne pourrai pas vous le dire. En effet, on a fait un avenant pour intégrer des travaux supplémentaires car il y avait des fondations d'un ancien bâtiment présentes dans l'espace. Après, je ne saurais pas vous dire si on savait qu'il y avait ces fondations-là d'un ancien bâtiment ou pas mais en tout cas, on n'allait pas les laisser et on a voulu mettre en place des fondations pour ce nouvel équipement.

Monsieur le Maire :

Des fois, j'ai compris des opinions mais pas des questions, donc je vous les laisserai. Sur les subventions départementales, vous apprenez que le Département peut soutenir les communes pour aménager leur ville, donc je pense que c'est une bonne nouvelle pour les finances communales.

Madame BELALA :

Non, sur des études, je crois que c'est du jamais vu.

Monsieur le Maire :

Écoutez, il y a une première à tout. Il faut croire que la Ville travaille bien avec le Département. Ensuite, on a Klapoti. Il y aura une annulation de cette décision et en l'occurrence, sur cette entreprise, elle était considérée comme une entreprise innovante, donc elle n'était pas soumise au même seuil de déclenchement des marchés. Mais bon, en l'occurrence, cette décision sera annulée.

Recours au prestataire urbanisme : je crois que Monsieur MIQUEL a déjà répondu. Lorsqu'on a une activité forte, vous le savez, en matière d'urbanisme, on a un délai de réponse, donc quand les services sont en incapacité d'instruire les dossiers en respectant les délais, il est de notre responsabilité de trouver d'autres moyens de le faire, donc on fait appel à des prestataires. Vous l'avez vu dernièrement, le prestataire, sa mission s'est terminée parce qu'on a réussi à recruter un instructeur d'urbanisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

Je peux juste ajouter un détail. Vous demandez combien d'ETP il y avait. Il n'y a qu'une personne. C'est une personne qui fait le travail d'un instructeur. Quand on n'a pas d'instructeur, on essaie de sous-traiter et maintenant avec la voie de la dématérialisation – ce n'est pas facile à dire – le travail est facilité, donc tout se passe bien.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Effectivement, on se fait accompagner sur ce nouveau marché de nettoyage puisque le contrat actuel va bientôt donc arriver à sa fin. Un des enjeux... Enfin bon, chacun le sait bien, le nettoyage actuel n'est pas satisfaisant même si on a apporté quelques améliorations le samedi et le dimanche avec quelques prestations menées par des agents que vous voyez d'ailleurs quand vous passez en centre-ville mais quand même. Il y a quand même nettement des améliorations à apporter, donc on a souhaité se faire assister pour essayer de tirer parti des expériences dans d'autres Villes qui ont réussi à améliorer leur prestation de nettoyage. On a donc lancé un appel d'offres, évidemment. Quatre sociétés spécialisées ont été consultées. Là, je vois que trois offres ont été réceptionnées. Il y a eu ARTELIA qui a répondu, OPTAE et ELCIMAÏ. Nous avons donc retenu ELCIMAÏ pour 17 190 €. La prestation sur le nettoyage, je le rappelle, c'est le balayage, le lavage, le ramassage des feuilles à certaines saisons évidemment, le vidage des corbeilles de rue, le désherbage des voiries, le nettoyage lors de manifestations ou cérémonies et concernant le marché forain. La prestation de ELCIMAÏ va d'identifier les attentes – et effectivement, nous avons eu un échange avec les conseillers de quartier pour avoir leur perception sur le nettoyage dans chacun des quartiers de Houilles – à rédiger l'ensemble des documents sur l'appel d'offres qui va être lancé, analyser les offres et aller jusqu'au passage en CAO. Il faut savoir que le contrat actuel – je le disais un petit peu tout à l'heure au niveau du SITRU – était plus un engagement de moyens que de résultats avec pas assez de – comment dire ? – d'outils de contrôle, à la fois d'encadrement du prestataire au niveau de ses agents mais aussi du reporting et une capacité à améliorer et ajuster les prestations en fonction des besoins. Donc là, nous allons lancer un appel d'offres qui ira beaucoup plus loin sur justement le contrôle des prestations réalisées et c'était vraiment le point principal issu des échanges avec les conseillers de quartier d'ailleurs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

J'aurais des questions sur la 22-429. C'est la signature du marché avec LBA Conseil. La question va un peu plus en profondeur que celle qui a été posée tout à l'heure. Il y a eu dans un premier temps... Est-ce que vous pouvez nous donner plus d'éléments sur l'usage de cette prestation de près de 55 000 € qui s'ajoute à la première commande passée il y a 4 mois à hauteur de 15 000 € pour ce produit Klapoti.

La 22-441 et la 22-443 concernent l'informatique et la signature de deux bons de commande avec la société Ecosoft. Pour le premier bon de commande relatif à l'infogérance des systèmes d'information de la médiathèque, il est quand même surprenant que ce bon de commande de 11 000 € ait été signé le 15 décembre 2022 pour une prestation couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Donc ma question est de savoir comment le prestataire a-t-il pu être payé du 1^{er} janvier au 15 décembre 2022 ? Pour le second bon de commande relatif, celui-ci, à l'accompagnement dans l'administration des systèmes d'information et la mise en place des nouveaux serveurs pour près de 15 000 € avec la même société, ma question est de savoir où en est le recrutement du directeur des systèmes d'information.

Et puis pour finir une remarque qui concerne le point 23-009 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maternelle Allende. Pour rappel, la CAO devait choisir le prestataire mais également décider de lever ou non une prestation supplémentaire éventuelle, appelée PSE dans le cas d'une procédure de ce type, pour l'étude et le suivi de la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur du bâtiment ; donc on parle bien de l'école Allende. Il n'est pas sans rappeler que ce bâtiment construit il y a plus de 40 ans est une passoire thermique. Si le choix du prestataire, Monsieur de CAMARET, ne fait aucun débat, nous ne pouvons que regretter que cette prestation supplémentaire n'ait pas pu être levée faute d'une étude préalable sur un retour d'investissement et d'un soi-disant manque de financement lié à l'exécution de cette prestation supplémentaire. J'ai pourtant entendu tout à l'heure qu'en face d'un projet, on était capable de faire appel à de l'emprunt. Donc franchement, je ne comprends pas bien et je ne comprends même pas bien pourquoi autour de cette CAO on a intégré une PSE qui n'est pas levée pour des arguments que je trouve fallacieux. En deux mots, dépenser deux millions et demi – chiffre que vous avez annoncé dans *L'Ouvillois*, Monsieur le Maire – sur un bâtiment datant du tout début des années 80 sans en assurer l'isolation comme il se doit est, pour nous, une erreur.

Monsieur CHAMBERT :

Je répondrai plus sur la partie équipe que sur Ecosoft. Le DSI est arrivé dans la collectivité, il y a maintenant plusieurs mois. On a une équipe qui est complète à l'informatique avec le recrutement et la création d'un poste de chef de projet. On avait déjà recruté un adjoint il y a maintenant plus d'un an et on a toujours les administrateurs système. Donc on a une équipe qui est complète et qui est renforcée par rapport à ce que l'on avait dans le temps pour justement nous aider à travailler sur différents projets et notamment un des projets qui est une des autres questions que vous mentionnez : Ecosoft et la médiathèque.

Monsieur le Maire :

Sur Allende, il y aura bien la volonté de faire l'isolation par l'extérieur mais ce sera certainement un lot à part avec un financement spécifique. Donc là-dessus, vous serez tenus au courant.

Monsieur CADIOU :

Sur ce point-là, vous m'expliquerez comment vous pourrez repartir avec une procédure sur laquelle cette option-là n'a pas été levée. Mais je pensais que les services nous avaient alertés durant la CAO ; Monsieur de CAMARET peut peut-être en témoigner. Mais si vous êtes capable de relancer cette procédure, vous m'expliquerez ; cela s'appelle du saucissonnage et franchement, ce n'est pas très adroit de lancer cela derrière.

Monsieur le Maire :

Je pense que le mieux, avant d'accuser, laissez-nous vous expliquer et puis après vous ferez...

Monsieur CADIOU :

Ah non, je n'accuse personne. C'est factuel. Mais sur la méthode, c'est très surprenant. Encore une fois, avoir placé cette PSE qui avait tout son sens, sans avoir fait une étude préalable à savoir quel était le retour sur investissement, c'est incompréhensible. Franchement, c'est incompréhensible. Excusez-moi, je reviens sur Ecosoft. Vous n'avez pas complètement répondu à la question. Un bon de

commande signé le 15 décembre pour une prestation qui débutait le 1^{er} janvier au 31 décembre : comment la société Ecosoft a pu être payée pendant 11 mois et demi ?

Monsieur le Maire :

On prend le point.

Monsieur CADIOU :

Oui. D'accord !

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

C'est par rapport à ce que vous avez dit sur Klapoti. Je n'ai pas compris. La commande a été annulée, c'est ça ? Du coup, c'est quoi les conséquences concrètes par rapport aux outils qui sont en place ?

Monsieur le Maire :

Aucune.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Donc les outils continuent de marcher ?

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord mais il n'y a pas de commande.

Monsieur le Maire :

Aucune. Cette décision a été annulée.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Du coup, comment le prestataire est rémunéré alors ?

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de rémunération puisque la décision sera annulée. Il n'y a pas de prestation.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, on ne vous entend pas, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Pardon. Excusez-moi. Ce doit être la fin de la soirée. Du coup, cette décision-là qui porte sur cet objet-là sera annulée.

Ah, les autres prestations du conseil ! Bah, elles ont été payées. Elles fonctionnent. Bien sûr.

Monsieur HÉRAUD :

Ah ! D'accord

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas la même chose.

Monsieur HÉRAUD :

Ok. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Ce n'est pas pour faire durer la séance parce que vous remarquerez que je n'ai pas rebondi tout de suite : j'aimerais bien que l'on poursuive un peu plus tard peut-être hors séance l'échange avec Monsieur CHAMBERT sur cette histoire des commerces et des implantations, etc. parce que je ne suis

pas d'accord avec ce que j'ai entendu. Il y a une fragilité qui s'installe sur le secteur avec des commerces qui sont en concurrence directe. Alors vous me direz que c'est la loi du commerce mais là il y a quelque chose d'assez fragile qui est en train de s'installer en assez peu de temps avec l'ouverture d'une nouvelle boulangerie et maintenant d'un point café/gâteau sans doute très bon d'ailleurs. Encore une fois, je le dis, je n'ai pas de problème avec quelque commerçant que ce soit, c'est juste l'équilibre et en plus vous avez mis en place notamment les conseils de quartier où des choses comme ça. Je pense que l'on peut parler avec les gens sur place pour avoir un avis sur comment ça se passe. Je crois que les choses ne sont pas du tout aussi anodines que cela et l'équilibre du secteur est un peu bouleversé en ce moment. Voilà. J'espère que ça va tenir.

Monsieur le Maire :

Je vous invite, en effet, à échanger avec Monsieur CHAMBERT sur les faits qui vous inquiète. Du coup, je vous propose de passer aux questions orales.

IV- QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vais commencer par les deux que je repose car parce que je n'ai pas eu les réponses en décembre. Je suis désolée d'avoir à les reposer. La première concerne le bilan de concertation préalable sur projets soumis à permis de construire.

1- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : bilan de concertation préalable sur projets soumis à permis de construire

N'ayant pas eu de réponse à cette question, Monsieur le Maire, lors du précédent Conseil municipal de décembre, je la repose ce soir. En application de la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2021 sont désormais soumis à la procédure de concertation préalable certains types de projets. Dans ce cadre, la Ville a, depuis, lancé deux premières concertations : la première du mercredi 13 juillet 2022 au mercredi 7 septembre 2022 sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de 39 logements collectifs situé au 158-162 boulevard Jaurès, la deuxième du mardi 13 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023 sur le projet de construction d'un immeuble d'habitation collectif de 23 logements en bail réel solidaire au 61-65 rue Baudin. Il y avait d'ailleurs une réunion publique qui était prévue en mairie en décembre à ce sujet. Le public est invité dans le cadre de ces concertations à faire part de ses observations sur un registre en mairie ou via une adresse électronique dédiée. La délibération de septembre 2021 prévoyait que les observations du public feront l'objet d'un bilan tiré par le Maire sous forme d'un arrêté publié dans le délai maximum de 21 jours après la clôture de la concertation. Pouvez-vous nous indiquer quel bilan a été tiré de ces deux concertations ? Je n'ai, en effet, rien trouvé sur la page « Houilles concertation préalable sur projet soumis permis de construire » au niveau « urbanisme ». Je vous remercie.

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat :

Effectivement, l'équipe municipale a souhaité imposer, lorsque le projet est susceptible d'affecter la perception des paysages urbains ou d'avoir un impact sur les conditions d'usage de l'espace public, une concertation. Cette mesure a été imaginée car dans l'attente de la révision générale du PLU en cours dans ces secteurs, les auteurs du PLU de 2016 ont fait le choix de laisser s'exercer le marché immobilier permettant aux opérateurs privés de développer des opérations immobilières par le biais de restructurations parcellaires au sein du tissu pavillonnaire existant ; autrement dit de permettre des verrues dans les zones pavillonnaires par des programmes collectifs. Ces projets, eu égard à leur importance, impactent sensiblement l'aménagement et les équipements de la commune et modifient le cadre de vie des habitants. Cette procédure permet donc d'informer les habitants et les associations et de les associer au projet, de favoriser ainsi l'acceptabilité des projets de construction et limiter les recours contentieux si possible, de faire porter aux promoteurs la responsabilité de leur projet et de leurs échanges avec les habitants, de permettre également une évolution du projet en fonction du bilan de la concertation et enfin de permettre une égalité de traitement entre les porteurs de projets.

Je me réjouis de votre intérêt pour le résultat de ces concertations car vous n'en aviez pas voté le principe en septembre 2021 (il y avait eu une abstention du groupe ACES). Nous y voyons là une évolution qui démontre l'utilité de ce type de concertation. Autre preuve de son utilité et pour votre totale information : à l'issue de ces concertations, le permis de construire déposé par Sogeprom a été refusé en septembre 2022 et celui déposé par Vilogia a été refusé en janvier 2023. Les bilans de ces concertations ont été mis en ligne sur le site de la Ville. J'ai vérifié ce matin et je peux vous assurer qu'ils y sont. Alors, cela a été peut-être mis en début de semaine.

Exclamations d'élus.

Monsieur MIQUEL :

Ah voilà !

Plusieurs élus (hors micro) :

Suite à la question !

Monsieur MIQUEL :

Donc vous les trouverez dans leur exhaustivité sur le site internet de la Ville.

Monsieur le Maire :

Comme quoi parfois, c'est un travail collectif.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

En plus, je pourrais ajouter que j'ai répondu à ces concertations, vous voyez. Voilà.

Monsieur MIQUEL :

Absolument pour le projet Sogeprom, je crois que vous étiez la seule d'ailleurs.

Madame BELALA :

Ah, c'est un petit peu... Alors, alors...

Monsieur MIQUEL :

Je vous félicite, Madame BELALA.

Madame BELALA :

Vous me tendez une perche car c'était tout de même ça, le but de ma question. Donc, c'est un bide total. Il faut dire que vu la façon dont ce n'est pas relayé sur les réseaux sociaux, dans la ville, etc., cela ne m'étonne pas.

Monsieur MIQUEL :

Oh, il n'y a pas que les réseaux sociaux !

Madame BELALA :

Voilà. Je trouve ça... Voilà. Les Ovillois se feront un avis sur la question.

2- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : bilan des permis de construire

La deuxième question porte sur le bilan des permis de construire parce que là, pareil, je n'avais pas eu de réponse depuis, donc je suis désolée pour la personne qui a dû se retaper cette question.

La commission urbanisme existant sous la mandature précédente ayant été supprimée, nous avons perdu la visibilité sur les permis de construire délivrés par la commune. Je vous adresse donc via cette question orale les demandes suivantes : pouvez-vous nous donner le bilan à ce jour concernant la construction de logements collectifs :

- ↳ du nombre de permis de construire qui avaient été accordés définitivement avant votre arrivée à la tête de l'exécutif et qui ont abouti ou vont aboutir à la construction effective de logements sur ce mandat avec précision des constructions correspondantes ;
- ↳ du nombre de permis de construire en cours d'instruction à votre arrivée avec distinction entre ceux qui ont été accordés et ont donné ou vont donner lieu à construction effective de logements sur le mandat et ceux qui ont été refusés par vos services ou contestés par les riverains via des recours avec précision, s'il vous plaît, des projets correspondants ;
- ↳ le nombre de permis de construire instruits depuis votre arrivée avec là aussi distinction entre ceux qui ont été accordés et qui ont donné ou vont donner lieu à construction effective de logements sur ce mandat, ceux qui ont été refusés par vos services ou contestés par les riverains via des recours avec là aussi précision des projets correspondants.

J'ai les mêmes questions pour la construction de logements individuels avec là simplement – si cela est possible – des précisions de construction par quartier.

Je profite de la question pour vous demander ce que deviennent justement les projets de construction de logements collectifs prévus au 82 boulevard Henri-Barbusse au niveau du magasin Picard – je précise – et au 2 boulevard Émile-Zola.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat :

Merci Monsieur le Maire. Puisque vous manquez de visibilité et que vous voulez des chiffres et ben, je vais vous en donner ! Quatre permis de construire – quatre – avaient été déposés dans les mois précédant notre arrivée à la Mairie, notre élection. L'un a fait l'objet d'un rejet tacite. Les trois autres ont été délivrés dans le courant de l'année 2020 au 9 boulevard Henri-Barbusse (76 logements). Je peux vous indiquer qu'il n'y a pas eu de recours. Le deuxième au 116 boulevard Barbusse, 20 logements. Il y a eu un recours mais il est purgé. Troisièmement, au 95 rue Joseph-Bara, 49 logements ; pas de recours.

Par ailleurs, nous avons refusé deux permis déposés dans les premiers mois du mandat au 10 rue du Général-Négrier pour 40 logements, pour le 17 rue Pierre-Clavillier pour 39 logements.

Pour l'année 2021, je vous épargne la liste des adresses – que je tiens, bien sûr, à votre disposition – mais en substance, voici les chiffres :

- PC accordés : sept pour un total de 219 logements ;
- PC refusés : 9 pour un total de 513 logements.

Pour 2022 :

- PC accordés : zéro ;
- PC refusés : trois pour un total de 41 logements.

Pour ce qui est des permis hors collectifs, c'est-à-dire les pavillons :

- 2019 : 36 PC délivrés pour 39 pavillons créés ;
- 2020 : 30 permis délivrés pour 30 logements créés ;
- 2021 : 49 permis délivrés pour 51 logements créés ;
- 2022 : 31 permis délivrés pour 38 logements créés.

Je me permettrai de vous transmettre les tableaux complets afin que vous puissiez positionner les projets par quartier.

Concernant le 80 boulevard Henri-Barbusse, le PC déposé par Bouygues Immobilier le 18 février 2021 a été refusé en septembre de la même année. L'îlot Barbusse-Locarno-Allemane fait partie des secteurs de projets du PADD du PLU en cours de révision. La commune travaille à la définition de ses ambitions en termes d'aménagement pour ce secteur qui seront certainement traduites dans une orientation d'aménagement sectorielle du PLU et portées à la connaissance des opérateurs.

Enfin, concernant le 2 boulevard Émile-Zola, le terrain a été vendu par la Ville à France Habitation, qui est devenue désormais SEQENS, le 20 décembre 2013 ; je répète : 2013. Le PC a été accordé le 10 juillet 2013 pour une opération de 26 logements collectifs sociaux. Ce permis n'a pas été mis en œuvre et donc il est devenu caduc. Les services, depuis, ont repris attache avec le bailleur afin de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet qui sera prise en compte dans le cadre de la révision du nouveau PLU. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Monsieur LECLERC, je suis désolée mais je crois que Madame BELALA n'a pas fini ses questions. Vous en aviez ?

Monsieur LECLERC :

Non, c'est juste par rapport à celle-ci. Comme c'était une question qui avait déjà été posée, j'espérais donc le retour de Monsieur MIQUEL. Est-ce que vous pourrez nous envoyer également les éléments que vous transmettez à Madame BELALA au cas où ils ne seraient pas dans le procès-verbal.

Monsieur MIQUEL :

Oui, évidemment, on va les transmettre à tous les membres de l'opposition ; cela va de soi.

Monsieur le Maire :

Avec plaisir. Je crois que Madame BELALA, vous aviez encore des questions.

Madame BELALA :

Elles seront moins longues. Je vais enchaîner sur la réserve citoyenne ovilleoise.

3- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : réserve citoyenne ovilleoise

Monsieur le Maire, la réserve citoyenne ovilleoise a été créée en 2021. La Ville a déjà l'an dernier sollicité des bénévoles de cette réserve et l'a fait également cette année lors des journées de grève d'une partie des agents de la commune. Pouvez-vous préciser le contenu exact des missions qui leur sont confiées dans ce contexte ? Il semblerait en effet – et la Ville avait déjà communiqué en ce sens sur les réseaux sociaux – qu'il s'agit pour les bénévoles de remplacer les agents absents, ce qui au-delà de remettre en cause le droit de grève, premièrement, n'est pas conforme à la charte d'engagement que signent ces bénévoles qui, sauf erreur, stipule que la Ville s'engage à proposer aux bénévoles des missions non substituables à un emploi ou à un stage et deuxièmement pose la question des compétences et des habilitations de ces personnes dans les missions qui leur sont confiées. Je vous remercie.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée à la santé et aux solidarités :

La réserve citoyenne ovilleoise a effectivement été créée en 2021 à l'initiative de ma collègue Gaëlle BROUTIN. La charte d'engagement prévoit ses missions qui y sont décrites de la façon suivante : « *La réserve citoyenne ovilleoise permet à toute personne qui le souhaite de s'engager à servir les valeurs de la République en participant à titre bénévole et occasionnel à des actions ou événements d'intérêt public local nécessitant un renfort au service public municipal sur la commune de Houilles. La mission de la réserve citoyenne ovilleoise est d'apporter dans le champ des compétences communales son concours au Maire en matière de solidarité, de lien social, de cadre de vie, d'environnement, de sécurité, de gestion des plans de crise, d'accompagnement de sorties scolaires et de loisirs, en cas d'intervention d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel ou encore dans le cadre d'actions nécessitant la continuité du service public.* ». C'est dans ce cadre que les membres de la réserve citoyenne ovilleoise sont mobilisés lors de grève comme ce fut le cas mardi dernier. Évidemment, ils ne viennent en rien remplacer des agents grévistes à l'image des agents affectés aux services dans les réfectoires ou ceux du ménage. Ils permettent par leur présence et l'encadrement qu'ils offrent de maintenir, par exemple, une surveillance lors de la pause méridienne, ce qui est une avancée fondamentale pour les parents. Au contraire, recourir à des membres de la réserve citoyenne ovilleoise, c'est pour la Ville pouvoir compter sur des volontaires dont nous savons qu'ils sont couverts par leur assurance responsabilité civile et dont nous avons pu vérifier en amont le casier judiciaire. La mobilisation de la réserve citoyenne ovilleoise a permis de maintenir plusieurs écoles ouvertes lors des épisodes de grève récents au bénéfice de l'organisation des familles.

Monsieur le Maire :

Merci. Madame BELALA, vous avez encore des questions, il me semble.

Madame BELALA :

Oui, j'en ai encore trois. La prochaine traite du devenir de certains services publics municipaux.

4- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : devenir de certains services publics municipaux

Monsieur le Maire, lors de votre campagne électorale de 2020 vous annonciez vouloir diminuer les dépenses de fonctionnement dans le but d'augmenter les capacités d'autofinancement de la commune. Dans notre tribune de mai 2021, après la présentation du premier budget de la mandature dit budget de transition, nous écrivions précisément : « *La nouvelle majorité est fermement décidée à réduire les coûts de fonctionnement afin d'augmenter la capacité d'investissement. Aux dépens de qui ? De quoi ? C'est pour l'instant un mystère.* ». Notons que la grande majorité de ces coûts correspond au salaire des agents. Les modalités de ces réductions sont floues : réorganisation du fonctionnement des services municipaux, nouvelles utilisations des outils numériques, revue des tarifs municipaux. Espérons que cela soit sans douleur ni pour le personnel ni pour les Ovillois. Ces choix sont confirmés par les orientations budgétaires 2023. Faisons le bilan de cette ligne politique. Depuis le début du mandat : il y a eu la suppression du service d'aide des personnes âgées à domicile, la disparition de services rendus aux résidents de la résidence pour personnes âgées des Belles-Vues, le transfert au privé de missions incombant au service de l'urbanisme, des départs d'agents non remplacés, la refonte des tarifs des activités extrascolaires et périscolaires. Ajoutons à cela la remise en cause annoncée en début d'année du fonctionnement actuel de la navette scolaire Main-de-Fer- école Detraves. Dans ce contexte aggravé par l'inflation qui dégrade les finances des collectivités où la Ville a beaucoup dépensé pour des études diligentées par des cabinets extérieurs et n'a pas voulu emprunter en début de mandat dans un contexte alors pourtant favorable, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas, il est légitime de s'inquiéter sur le devenir d'autres services publics municipaux comme la cuisine centrale, la gestion du marché et le devenir des assistantes maternelles employées par la Ville.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué au Commerce, à la Vie économique et aux Ressources humaines :

Je vais être honnête avec vous, je n'ai pas entendu de questions dans vos propos mais plutôt des affirmations et des opinions. Mon objet, ce sera quand même de vous apporter des explications détaillées parce que je voudrais éviter toute fausse information ou approximation qui risquerait de tromper les Ovillois. Permettez-moi, du coup, de répondre point par point à votre à votre texte.

Je cite : « *Il y a eu la suppression du service d'aide des personnes âgées à domicile.* ». Je vais vous renvoyer à une précédente question orale du 28 septembre 2021. Nous avons déjà répondu : « *Pour autant, la Ville conserve les activités de portage de repas à domicile, de téléassistance ainsi que l'adhésion au syndicat intercommunal pour le maintien à domicile (le SIMAD) pour les actes infirmiers et des soins d'hygiène quotidiens.* ». La Ville a, par ailleurs, en effet cessé de porter par elle-même les autres prestations justement pour être en accord avec une volonté politique de bien gérer l'argent public et proposer un service de qualité. Pour rappel, le déficit de ces prestations pour la Ville était en hausse de plus de 100 % – donc x 2 – entre 2011 et 2020 passant de 92 629 € en 2011 à 189 103 € en 2020. Il était largement le temps qu'une décision soit prise dans cette Ville. La municipalité a par ailleurs accompagné l'ensemble des bénéficiaires vers les associations compétentes et celles et ceux qui avaient besoin de prestations supplémentaires. De plus, la municipalité a fait voter via le CCAS un certain nombre d'aides pour compenser et accompagner ces bénéficiaires.

Votre deuxième point tenait sur la disparition des services rendus aux résidents de la résidence pour personnes âgées autonomes aux Belles-Vues. Je ne sais pas à quelle disparition vous faites référence car il n'y en a aucune. La navette électrique est venue augmenter l'offre de transport. Nous votons ce soir l'ouverture à d'autres Ovillois, ce qui en termes de lien social est majeur. Je rappelle les travaux récents pour la salle à manger, l'existence de la salle de gymnastique climatisée, le jardin en accès libre qui a été totalement refait, les animations diversifiées qui ponctuent la vie de l'établissement que ce soient les ateliers créatifs, des quiz, des jeux de société, lotos, anniversaires, pétanque et autres et de plus, le portage gratuit de livres en lien avec la médiathèque Jules-Verne, tout comme les activités dans le cadre du forfait autonomie, les activités pour les seniors en général proposées par la Ville.

Troisième point : le transfert au privé des missions incombant au service de l'urbanisme. Comme on en a déjà parlé à plusieurs reprises durant ce Conseil, il s'agissait d'une aide extérieure ponctuelle pour traiter certaines demandes courantes afin de permettre aux agents de cette même direction de mieux porter leur concours et leurs expertises sur des sujets complexes que ce soit la révision du PLU, l'instruction des demandes de permis de construire, le respect des délais, etc. J'en profite du coup pour saluer – mais Monsieur MIQUEL l'avait déjà fait avant moi – l'arrivée cette semaine d'un nouvel instructeur du droit des sols au sein de la Direction du développement urbain.

Ensuite, vous mentionnez les départs d'agents non remplacés. Bien que le propos soit vague, on a effectivement des secteurs sur lesquels l'action de la commune a évolué et où il est arrivé que des agents ne soient pas remplacés mais comme il est arrivé aussi que des postes soient créés : on évoquait l'assistante sociale mais c'est aussi le cas de la responsable du développement économique qu'on évoquait tout à l'heure avec Monsieur LECLERC, d'un responsable administratif et financier aux services techniques, d'un responsable d'études et analyses budgétaires à la DRH, d'un responsable du centre de supervision urbain au CSU, d'une cheffe de projet participation citoyenne, d'une cheffe de projet à la DSI, entre autres. Une organisation doit s'adapter à ses missions et aux attentes des habitants. Or la bonne maîtrise du budget de fonctionnement commande de réorienter nos actions, de créer des postes et aussi parfois d'en supprimer d'autres.

La refonte des tarifs des activités extrascolaires et périscolaires : longtemps repoussée, cette révision était devenue un chantier indispensable car la délibération qui acte les modalités de calcul du quotient familial datait de 1979. Nos tarifs étaient donc devenus tout à fait obsolètes et sans lien avec la prestation proposée aux familles qui, elle, a évolué avec le temps. Un des objectifs de cette refonte tarifaire était d'harmoniser, d'améliorer et de corriger une méthode de calcul qui ne correspondait plus aux caractéristiques de la population oilloise. Nous avons également souhaité placer l'équité et la justice sociale au cœur de cette réforme. Ainsi, le nouveau système gomme les effets de seuil d'une part au profit de l'équité de la justice sociale tout en maintenant une mixité sociale dans les activités. Nous avons fait le choix de simplifier le nouveau mode de calcul qui est désormais basé sur le RFR (le revenu fiscal de référence) et le nombre de personnes à charge.

Ensuite, vous évoquiez la navette Detraves, la remise en cause annoncée en début d'année du fonctionnement actuel de la navette scolaire Main-de-Fer-école Detraves. Comme on vous l'a expliqué déjà en commission municipale, il n'y a pas de remise en cause du principe, simplement il y a une évolution de son coût qui, là encore, dans un souci de bonne gestion nous oblige à nous interroger. Pour rappel, en 2019, cette navette coûtait 91 000 € à la Ville. Les premières estimations au moment du début des travaux budgétaires conduisaient à un coût de 198 000 €. Grâce à différentes décisions et en lien avec les parents d'élèves, nous avons construit une solution pour maintenir ce service tout en maîtrisant les dépenses de la Ville. Il nous faut achever ce travail mais cette navette continuera donc de transporter les enfants vers l'école Detraves l'année prochaine.

Je vous rassure, il n'y a pas d'inquiétude à nourrir concernant la cuisine centrale ni la gestion du marché ou encore les assistantes maternelles employées par la Ville. Il serait même imprudent vis-à-vis de ces agents de laisser à penser qu'il y a un risque de remise en cause de leur situation car ce sont des sujets que nous n'avons jamais abordés.

5- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : fermeture de la buvette du marché

Monsieur le Maire, c'est avec consternation que j'ai appris la fermeture très prochaine de la buvette du marché – en tout cas sous son format actuel – ; lieu emblématique pour les commerçants et les clients. La propriétaire actuelle n'avait-elle pas pourtant proposé une solution de reprise ? Ce n'est en tout cas pas ce qui nous a été répondu lors d'une récente commission municipale. On nous a parlé d'un nouveau projet pour lequel des candidats se seraient déjà fait connaître. Comment cela est-il possible alors que le cahier des charges d'appel à projets n'est à ce jour pas finalisé et encore moins publié ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Monsieur le Maire :

Du coup, vous considérez que vous avez eu votre réponse ou on a quand même une réponse à apporter ce soir ? Monsieur CHAMBERT, vous aviez une réponse ?

Monsieur CHAMBERT (hors micro) :

J'ai une réponse à apporter.

Monsieur le Maire :

Ah, Monsieur CHAMBERT a une réponse complémentaire.

Réponse de Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

Effectivement, c'est un sujet que l'on a déjà abordé en commission mais c'est avec plaisir que l'on va continuer à échanger. Pour vous répondre, l'actuelle exploitante de la concession nous a fait savoir qu'elle souhaitait arrêter son activité et c'est une décision qu'elle a répété ces derniers mois tout en repoussant ou en décalant régulièrement la date de la fin de son activité. C'est d'ailleurs à la réponse à votre question sur le calendrier de reprise il y a peu. Elle nous a fait savoir qu'il s'agirait de la fin mars 2023. Donc, évidemment, nous sommes attachés comme tous les Ovillois à cette buvette qui est un lieu de vie, de rencontre pour les usagers du marché mais aussi pour les commerçants. Il n'y a pas d'ambiguïté : la buvette sera maintenue et nous conserverons l'idée d'une buvette de marché avec son ambiance, sa convivialité et ses tarifs. Pour autant, nous considérons que l'offre en l'état peut être améliorée et c'est pourquoi la Ville lancera un appel à candidatures mais aussi par obligation légale puisque nous disposons d'une licence 4 et d'ici quelques jours cet appel à candidatures sera transmis à l'ensemble – enfin, ce sera public – pour pouvoir procéder et à la rénovation des infrastructures et à la reprise de la buvette. La durée de la concession dépendra du modèle choisi, notamment en matière d'investissement dans la buvette. Par ailleurs et en attendant que le repreneur soit installé, nous réfléchissons aussi à proposer à des associations la possibilité de tenir la buvette certains jours ou à certaines périodes afin d'éviter tout manque de service et cela aura le double avantage, du coup, de permettre à la fois la transition mais aussi d'aider les associations à financer leurs actions.

6- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : consultation publique concernant le PCAET de l'intercommunalité

Le PCAET (plan climat air énergie territorial) est un projet territorial de développement durable qui doit être révisé tous les 6 ans. Le PCAET de notre Agglomération a été lancé en septembre 2018 et devrait être adopté définitivement en mai 2023. Sa mise en œuvre aura été incroyablement laborieuse, faute sans doute de volonté politique de la part des Maires. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ce projet n'associe, de plus, pas réellement les habitants des 19 Villes de l'interco et n'a été que très timidement relayé au niveau local. L'Agglomération a lancé le 17 février dernier une phase de consultation 100 % dématérialisée. Tout le dossier est consultable via le lien que je mets dans ma question orale qui sera publiée sur le PV, donc j'invite toutes les personnes que cela intéresse à aller sur le site Saint-Germain Boucles de Seine. Tapez « PCAET ». Ils vont trouver tout un tas de documents. Les habitants de l'Agglomération ont jusqu'au 17 avril 2023 pour formuler leurs remarques sur ces documents, notamment sur le rapport de diagnostic et le plan d'action. Il y a une adresse électronique « participation pour un plan climat casgbs.fr ».

Voici mes questions : notre commune a-t-elle prévu d'aller plus loin que l'annonce de cette concertation via l'article paru dans *L'Ovillois* de mars ; je pense à la tenue d'un stand, l'affichage dans les rues de la commune via les panneaux lumineux ou, bien sûr, l'organisation d'une réunion publique. Les ambitions en termes de mobilisation citoyenne paraissent bien modestes. L'Agglomération considère, en effet, qu'avoir obtenu 1 085 réponses sur plus de 330 000 habitants lors de la première consultation via un questionnaire en ligne en 2021 était un succès. Comment les contributions recueillies entre le 17 février et le 17 avril seront-elles traitées, intégrées dans le PCAET avant le vote en Conseil communautaire prévu en mai prochain ? On peut s'interroger sur leur devenir quand on lit le mémoire en réponse de l'Agglo aux recommandations de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable – donc, c'est l'autorité environnementale, il faut le rappeler – sur le PCAET. Ces réponses traduisent à ce jour un manque de volonté politique de faire du futur PCAET un outil majeur de la transition écologique puisqu'il ne sera que très peu voire pas du tout contraignant pour les communes.

En vous remercions par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l'environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

En introduction, je précise que je vais reprendre des éléments apportés à votre question orale posée en novembre dernier sur ce sujet, ces éléments de contexte n'ayant pas changé.

Les travaux de la CASGBS sur le PCAET ont effectivement commencé en 2019 mais ils ont repris en 2021 avec les équipes municipales élues en 2020, comme cela est le cas d'autres sujets à l'image du PLHI porté par le Maire à la CASGBS. La commission environnement de l'Agglomération a porté la production de ce plan climat en termes de diagnostic et de plan d'action mais toutes les commissions de l'Agglomération ont été associées. Il y a eu évidemment des groupes de travail, des séminaires – majorité et opposition –, enquêtes auprès des habitants qui ont permis d'aboutir à une première version du PCAET qui a fait l'objet l'été dernier d'un avis des services de l'État. Cet avis a demandé à l'Agglo d'intégrer un plan d'action relatif à la qualité de l'air, d'où un calendrier d'adoption décalé de quelques mois. Une nouvelle version du PCAET a été transmise aux services de l'État et de la Région. Depuis la mi-février, effectivement, l'Agglomération a engagé une phase de consultation du public sur cette version. Des kits de communication ont été adressés aux communes que la Ville décline sur tous ses supports et nous le ferons évidemment à de nouvelles occasions en plus de *L'Ovillois mag*.

Vous connaissez ma sensibilité sur ces sujets et je peux estimer avec vous qu'il faut davantage l'investir mais il appartient à la CASGBS de construire sa consultation comme elle l'entend et surtout en accord avec toutes les Villes qui la composent, d'autant qu'il s'agit de donner un avis en fin de processus d'élaboration de ce PCAET qui aura, par ailleurs, vocation à évoluer comme tout document structurant et en fonction du suivi qui en sera fait. Je suis bien sûr disponible pour recueillir les avis des habitants et des associations qui sont en train de consulter ce PCAET et j'invite évidemment naturellement à répondre à la consultation en ligne. Nous suivrons la mise en œuvre de ce PCAET au sein de la commission environnement.

Par ailleurs, je fais remarquer que nous ne sommes pas soumis à un PLUI or puisque les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu prennent en compte le PCAET, il faut aussi s'assurer que l'ensemble des PLU des 19 communes intègrent ces objectifs. De facto, cela conduit nécessairement à l'écrire de telle sorte que chaque Ville puisse s'y retrouver. C'est d'ailleurs une bonne chose que les Villes édictent pour elles-mêmes les règles qu'elles souhaitent en matière d'urbanisme.

7- Question orale de Monsieur Olivier MÉGRET, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : future maison de santé et avenir du cabinet médical rue Marceau

Monsieur le Maire, dans une lettre en date du 29 novembre 2022, vous aviez adressé aux praticiens de santé du cabinet situé au 1 bis rue Marceau à Houilles... C'est une lettre que vous leur avez adressée... Excusez-moi, je n'ai pas indiqué le motif de ma question orale : cela concerne d'une part la future maison de santé et d'autre part l'avenir de ce cabinet médical situé 1bis rue Marceau. Vous indiquiez qu'une convention de co-maitrise d'ouvrage avait été signée en 2021 pour la réalisation d'une maison de santé au rez-de-chaussée d'un immeuble qui sera situé au 3-5-7, avenue du Maréchal-Foch, l'élaboration du permis de construire devant se faire au premier trimestre 2023. Pouvez-vous nous préciser si actuellement le projet avance dans les délais prévus et quelle serait la date effective de la livraison des locaux ?

Par ailleurs, le bail du cabinet médical situé au 1 bis rue Marceau se termine en 2023 et donc il ne sera pas possible aux praticiens d'aller directement dans cette nouvelle maison de santé. Les praticiens de ce cabinet vous ont donc recontacté et semble-t-il vous devez les rencontrer prochainement. Pouvez-vous d'ores et déjà assurer qu'une solution est trouvée pour assurer ces praticiens et à leur patientèle qui s'en inquiètent une solution satisfaisante.

Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien apporter.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée à la santé et aux solidarités :

Comme vous l'indiquez et comme nous l'avons fait savoir aux médecins qui nous ont sollicités sur ce sujet, la Ville achètera le rez-de-chaussée d'un projet en co-maitrise d'ouvrage aux 3, 5 et 7, avenue du Maréchal-Foch dont Hauts-de-Seine Habitat est le propriétaire. Il y avait là une opportunité tout à fait unique de réaliser une maison de santé en cœur de ville accessible, proche des transports et des commerces et bénéficiant d'une offre de stationnement importante. Le programme de construction de la maison de santé prévoit une surface totale de 680 m² environ avec un espace d'accueil général,

un espace de médecine, cinq cabinets médicaux, deux spécialistes, un espace de télémédecine, un espace paramédical, un espace commun, des salles de réunion et des locaux pour le personnel, un espace pour les infirmières, un autre pour la kinésithérapie et enfin des locaux logistiques et techniques. Par ailleurs, 13 places de stationnement en sous-sol seront réservées au personnel de l'établissement. Le budget s'affine peu à peu et nous bénéficions d'un large soutien du Département sur ce projet. Les feux sont donc tous au vert. Actuellement, nous sommes dans une phase de négociation avec les opérateurs ayant déposé des projets. Dans le contexte que nous connaissons, il s'agit d'une négociation serrée mais nous avançons sereinement avec notre partenaire Hauts-de-Seine habitat. Le calendrier annoncé dans le courrier est toujours valable : dépôt de permis de construire dans les mois à venir et livraison en 2025.

Sur la situation des médecins du cabinet médical situé rue Marceau, un rendez-vous est prévu le 17 mars. Je leur indiquerai, avec Monsieur le Maire, à cette occasion qui leur appartient d'être partie prenante de ce projet et que l'implication des médecins est un élément du succès, en particulier au sein de la communauté des professionnels de santé.

8- Question orale de Monsieur Romain BERTRAND, Groupe ID Commune : déploiement de la navette électrique

Monsieur le Maire, lors de la dernière commission mobilité de la Communauté d'agglomération le 24 janvier dernier, vous avez demandé une réorganisation du service de navette électrique. Nous aurions souhaité savoir si cela va répondre aux attentes de l'ensemble des Ovillois, à savoir est-ce que les horaires vont être allongés pour permettre à ceux qui travaillent de l'utiliser. Est-ce que la navette va desservir la gare de Houilles ? Est-ce que la navette passera par l'ensemble des quartiers ? Allez-vous réduire le nombre d'arrêts ou faire deux boucles afin d'éviter à tout à chacun un Houilles tour ?

Réponse de Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l'environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

L'expérimentation de la navette électrique a en effet été étudiée avec l'Agglomération, suite à la demande de la Ville exprimée dès 2021. Comme tout projet, il est mené avec un cadrage budgétaire d'autant plus lorsqu'il y a un cofinancement qui est, je le rappelle, de 60 % par l'Agglomération et 40 % par notre Ville. Le budget de l'Agglomération pour ces expérimentations de navettes est, je le rappelle aussi, partagé cette année avec Le Vésinet qui mène aussi une expérimentation. Pour rester dans ce cadre budgétaire, le tracé ne pouvait pas malheureusement desservir tous les quartiers de notre ville. Nous avons ainsi mis la priorité sur les quartiers les plus éloignés ; je pense aux Blanches et aux Belles-Vues. C'est ce que nous avons entendu lors de la consultation Houilles à voix haute et lors des ateliers PLU ; c'est quelque chose qui est revenu vraiment très souvent. Contrairement à ce que vous indiquez, le tracé est déjà en deux boucles : il y a la boucle qui dessert l'Ouest du quartier des Belles-Vues et qui rejoint le centre-ville à l'arrêt Mairie et il y a la boucle desservant le quartier des Blanches et la résidence seniors RPA qui rejoint le centre-ville place de l'Abbé-Grégoire. Ce trajet permet, quand on se trouve le plus loin du centre-ville, de le rejoindre en moins de 15 minutes. Cependant, suite aux échanges avec des usagers, des conseillers de quartier, des habitants, nous allons le 21 mars prochain mettre en œuvre un ajustement du tracé avec trois changements principaux : les deux boucles auront un arrêt proche de la gare. Il y a déjà l'arrêt existant Mairie dont je viens de parler et il y aura un nouvel arrêt place du 14-Juillet pour les habitants qui viennent des Blanches et de la résidence seniors ; c'est une demande qui a été souvent exprimée. De même, il sera aussi plus facile de faire des allers-retours avec la navette vers la médiathèque et le centre Sarazin depuis le centre-ville et depuis les Blanches. Enfin, grâce à l'arrêt place du 14-Juillet, le retour vers l'Ouest du quartier des Belles-Vues sera facilité ; je pense au retour quand on vient de la gare, par exemple. Il n'a pas été possible d'élargir la grille horaire pour le moment pour rester évidemment dans le cadre budgétaire que j'ai évoqué. Nous verrons cet été, après 10 mois de fonctionnement, la suite qui sera donnée et les éventuelles possibilités d'améliorer encore ce service, que ce soit en termes de tracé ou de grille horaire.

Je compte évidemment sur la mobilisation de tous pour faire de cette expérimentation un succès et nous communiquerons, bien sûr, largement sur le nouveau tracé. J'ai reçu il y a deux-trois heures les derniers chiffres qui montrent encore une progression de l'usage de la navette, donc on est vraiment sur quelque chose de très positif. Donc cela va continuer. Je pense que grâce à l'ajustement du tracé,

on va pouvoir atteindre l'objectif qui est de dépasser à peu près 2 000 usagers par mois ; 2 100, je crois même, exactement.

9- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : bilan de mi-mandat des réalisations de la majorité municipale

Je vais résumer un peu. Je voudrais savoir si votre majorité municipale a prévu de réaliser et de diffuser en 2023 un bilan de mi-mandat pour présenter vos réalisations depuis 2020 et si le cas échéant, vous prévoyez bien, cette fois, de donner à l'ensemble des groupes politiques du Conseil un espace d'expression. En effet, je vous rappelle qu'en janvier 2023, le tribunal administratif des Yvelines a condamné Madame le Maire de Plaisir à stopper la distribution de son bilan de mi-mandat faute d'avoir prévu des espaces d'expression pour son opposition. Dans l'hypothèse où vous n'envisagez pas de faire de ce bilan, pourquoi ?

Réponse de Madame LABUS, Conseillère déléguée aux affaires générales :

J'ai dû ajuster la réponse puisque vous n'avez pas évoqué la totalité. Sur le bilan de mi-mandat, je vous confirme que la majorité municipale publiera un document retraçant l'état de la situation qu'elle a trouvé, ses mesures correctives, l'ensemble des réalisations et les projets de 3 ans de la fin du mandat. C'est un exercice intéressant que de faire la somme du travail accompli, de mesurer le niveau de réalisation du programme de 2020. Il sera boité dans toutes les boîtes aux lettres ovoïdes à sa parution. Évidemment, ce document ne sera pas financé par l'argent public.

10- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : armement et brigade du soir de la police municipale

En décembre 2022, vous indiquiez que l'armement de l'ensemble des agents était sur le point d'être réalisé et qu'en janvier 2023, une brigade du soir devait être opérationnelle. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes à ce jour en matière d'effectif et d'horaire de présence sur le terrain ? Merci.

Réponse de Madame OROSCO, Conseillère municipale déléguée à la Prévention et à la Sécurité :

Merci Monsieur HÉRAUD pour votre question. J'ai lu attentivement les plannings Excel qui m'ont été fournis et je peux vous assurer qu'entre ce qui s'est passé ces dernières semaines et les prévisions, en moyenne on a une brigade de jour qui est toujours présente y compris une partie des week-ends selon les semaines dès 8 heures avec les points école pour les ASVP en premier lieu, donc ce ne sont pas les agents de police municipale en tant que tels qui sont concernés, et une brigade le soir est disponible jusqu'à 22 heures à raison d'environ quatre jours par semaine selon un roulement ; ce n'est pas toujours du lundi au jeudi, etc. Il y a un roulement qui se fait. Comme je le rappelais ce matin en CLSPD, on a, en principe, un plafond d'emploi de 12 agents de la police municipale sur la Ville. Opérationnellement, aujourd'hui, sur le terrain, nous avons sept agents de police municipale, deux agents de surveillance de la voie publique. C'est encore trop peu compte tenu des nombreuses formations et parfois des congés aussi, des arrêts maladie, pour stabiliser complètement toutes les semaines deux brigades, une de jour une de nuit, mais les choses avancent et des recrutements sont en cours. On espère au premier semestre pouvoir recruter, pour atteindre le plafond d'emploi qui est autorisé, deux ou trois agents supplémentaires. Mais comme je le rappelais, les recrutements dans ce domaine ne sont pas simples. On compte sur l'élargissement et l'intérêt des missions pour attirer de nouvelles recrues, sachant qu'aujourd'hui, la tête de la police municipale est en place et stabilisée et on est loin de ce que l'on a vécu il y a deux ans. Donc les choses sont bien embarquées.

Vous aviez posé une question en ce qui concerne l'armement. Les choses sont plus longues que prévu. Aujourd'hui, nous avons deux agents en mutation et dès qu'un agent de police municipal est en mutation d'une Ville vers une autre, il faut redemander un agrément qui prend environ trois mois. Donc on en est là pour ces deux agents mutés et nous devrions avoir les agréments incessamment sous peu. Et pour trois autres agents qui sont actuellement en formation, il faut encore davantage de temps puisque cela nécessite une formation, cela nécessite une enquête de moralité, cela nécessite des tests. Pour un premier agrément, il faut au minimum 5-6 mois, sachant que les préfectures qui donnent les agréments sont aujourd'hui occupées aussi par d'autres priorités induites par le gouvernement, notamment – on en a parlé ce matin aussi – toute la dimension lutte contre les violences

intrafamiliales. Fort de ces priorités, etc., les agréments sont délivrés peut-être un peu moins rapidement que le process habituel.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Je ne vais pas poser la question sur la maison médicale puisque vous y avez répondu.

11- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : contribution de la Ville au PCAET (Plan climat air énergie territorial)

Pourriez-vous nous indiquer ce que la Ville de Houilles a porté dans le cadre de la réalisation de ce plan ? Quels premiers enseignements la Ville tire des éléments de diagnostic et des premières propositions d'action ? Et enfin, la Ville serait-elle favorable à la mise en place d'une zone à faible émission à Houilles ?

Réponse de Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l'environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

Notre Ville a effectivement contribué au travers des différents groupes de travail et échanges en commission sur un grand nombre de sujets mais nous avons particulièrement porté des actions dans les thèmes suivants : la protection de la biodiversité et des arbres dont on aura tellement besoin dans les années à venir, le développement de la nature en ville, l'infiltration et la récupération des eaux pluviales, le développement des circuits courts et mieux tirer parti de la production maraîchère du territoire – je pense à l'établissement d'un plan alimentaire territorial –, le développement des énergies renouvelables sur lequel on fait vraiment si peu dans notre territoire, favoriser le réemploi à plus grande échelle, amplifier la pratique du compostage, expérimenter des solutions logistiques du dernier kilomètre – ça, c'est quelque chose auquel je tiens beaucoup puisque nous sommes une ville avec des rues étroites et nous avons beaucoup trop de camions de livraison qui quelquefois nous embêtent, on peut le dire –, amplifier la pratique du compostage – je l'ai dit –, aller plus vite dans la rénovation énergétique de l'habitat et bien entendu tout ce qui touche au renforcement des mobilités douces, mais on en parle régulièrement en Conseil municipal.

Sur les ZFE (les zones à faible émission de mobilité), j'en rappelle le principe : dans ces zones, la circulation des véhicules les plus polluants peut être limitée et la prime à la conversion peut bénéficier d'un supplément. D'ici 2025, les 43 plus grandes agglomérations en France de plus de 150 000 habitants devront avoir instauré une ZFEM. Elles sont obligatoires dans deux cas : si les normes de la qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du Code de l'environnement ne sont pas respectées de manière régulière sur le territoire et si sur le territoire métropolitain, une agglomération au sens de l'Insee dépasse plus de 150 000 habitants. Donc ce dispositif de ZFE n'est pas adapté à une ville comme la nôtre de 4,5 km². Notre Agglomération ne s'interdit pas de l'étudier à l'avenir mais avec une étude de territoire et surtout de cohérence avec la ZFE du Grand Paris.

Monsieur le Maire :

Monsieur HÉRAUD. On reste tous concentrés.

Monsieur HÉRAUD :

Du coup, j'ai le droit à une question supplémentaire, donc j'en profite.

12- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : date d'ouverture de la crèche

Pourriez-vous nous confirmer la date d'ouverture de la crèche qui remplace la crèche Charles-de-Gaulle et qu'allez-vous faire du bâtiment et pour quel coût ? Merci.

Réponse de Madame MARTINHO, Adjointe déléguée à la Petite enfance et à la Vie associative :

Le calendrier prévisionnel reste pour l'heure identique, donc livraison en avril 2023 pour une ouverture de la crèche Les Choupiissons qui est prévue pour mai 2023. L'avenir du bâtiment de l'actuelle crèche n'est pas arrêté. Il doit être regardé dans le cadre général de la requalification du parc annoncée à l'issue de Houilles à voix haute dont la concertation est en cours. J'invite d'ailleurs les Ovillois qui ne l'ont pas fait à répondre au questionnaire en ligne comme l'ont déjà fait déjà plus de 1 000 personnes. Merci. Bonne soirée.

Monsieur le Maire :

Merci Madame MARTINHO. Je souhaiterais, avant de clore la séance, informer l'Assemblée de la décharge de fonction du directeur général des services conformément à la procédure prévue. Ce changement de DGS intervient à un moment où j'ai souhaité – et l'équipe municipale à mes côtés – engager une nouvelle phase du mandat qui implique cette modification. J'ai eu depuis avec lui des échanges parfaitement apaisés et j'ai mis en place un protocole qui sécurise à la fois la Ville et lui-même d'un point de vue juridique. Une organisation transitoire a été mise en place jusqu'à l'arrivée d'un nouveau ou d'une nouvelle DGS.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance.
Prochain Conseil municipal : le 29 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h12

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Julien CHAMBON